

Univerzita Palackého v Olomouci

Fakulta filozofická

Diplomová práce

**La politique d'immigration en France et en
République tchèque**

Olomouc 2013

Bc. Michaela Mádlová

Univerzita Palackého v Olomouci

Fakulta filozofická

Katedra romanistiky

**La politique d'immigration en France et en
République tchèque**

Diplomová práce

Studijní program: Odborná francouzština pro hospodářskou praxi

Vedoucí práce: Doc. Mgr. Jaromír Kadlec, Dr.

Autor : Bc. Michaela Mádlová

Olomouc 2013

Univerzita Palackého v Olomouci
Filozofická fakulta
Akademický rok: 2011/2012

Studijní program: Filologie
Forma: Prezenční
Obor/komb.: Odborná francouzština pro hospodářskou praxi
(OFHP)

Podklad pro zadání DIPLOMOVÉ práce studenta

PŘEDKLÁDÁ:	ADRESA	OSOBNÍ ČÍSLO
Bc. MÁDLOVÁ Michaela	Želivského 663, Úvaly	F110199

TÉMA ČESKY:

Imigrační politika Francie a České republiky

NÁZEV ANGLICKY:

Immigration Policy of France and the Czech Republic

VEDOUcí PRÁCE:

Doc. Mgr. Jaromír Kadlec, Dr. - KRF


ZÁSADY PRO VYPRACOVÁNÍ:

- 1) L'immigration en général, définitions
- 2) La politique d'immigration en France (la structure des immigrants, le cadre législatif, la situation actuelle de l'immigration)
- 3) La politique d'immigration en République tchèque (la structure des immigrants, le cadre législatif, la situation actuelle de l'immigration)
- 4) La comparaison de la politique d'immigration en France et en République tchèque
- 5) Les résultats et la conclusion

SEZNAM DOPORUČENÉ LITERATURY:

BERRAMDANE, A. - ROSETTO, J. La politique européenne d'immigration. Karthala: 2009. ERBA, S. Une France pluriculturelle: Le débat sur l'intégration et les discriminations. Libro:2007. GUELAMINE, F. Action sociale et immigration en France: Reperes pour l'intervention. Dunod:2008. ATTAC. Pour une politique ouverte de l'immigration. Syllepse:2009. DRBOHLAV, D. a kol. Migrace a (i)migranti v Česku. Kdo jsme, odkud přicházíme, kam jdeme. Slon:2011. SCHEU, H.-C. Migrace a kulturní konflikty. Auditorium:2011. ŠÍŠKOVÁ, T. Menšiny a migranti v České republice. Portál:2001.

Podpis studenta:



Datum:

7.11.2012

Podpis vedoucího práce:



Datum:

7.11.2012

Čestné prohlášení:

Prohlašuji, že jsem tuto diplomovou práci nazvanou « La politique d'immigration en France et en République tchèque » (Imigrační politika Francie a České republiky) vypracovala samostatně s použitím pramenů a literatury uvedené v bibliografii.

V Olomouci dne 26.4.2013

Poděkování:

Dovoluji si tímto poděkovat vedoucímu diplomové práce Doc. Mgr. Jaromíru Kadlecovi, Dr. za poskytnutí cenných rad při zpracování této diplomové práce.

Table des matières

1	INTRODUCTION	9
2	L'IMMIGRATION EN GÉNÉRAL.....	11
2.1	La définition de la migration	11
2.2	Les personnes immigrées	11
2.3	Les raisons et les types de l'immigration.....	13
3	L'IMMIGRATION EN RÉPUBLIQUE TCHÈQUE.....	14
3.1	La structure des immigrés	15
3.2	Le cadre législatif de la politique d'immigration.....	18
3.2.1	L'évolution de la législation.....	19
3.3	Les programmes de la politique d'immigration.....	24
3.3.1	La sélection des travailleurs étrangers qualifiés	24
3.3.2	La carte verte	25
3.3.3	La carte bleue	26
3.3.4	Le programme de retour volontaire.....	26
3.4	Les différents types de séjours.....	27
3.5	La possibilité d'acquérir la nationalité.....	30
3.6	L'activité économique des immigrés.....	32
3.7	L'impact de la crise économique mondiale sur l'immigration	34
3.7.1	Le changement dans le nombre d'immigrés.....	35
3.7.2	L'emploi des immigrés.....	37
3.7.3	Le comportement des immigrés	39
3.7.4	Les mesures de l'État.....	40

4	L'IMMIGRATION EN FRANCE	43
4.1	La structure des immigrés	44
4.2	Le cadre législatif de la politique d'immigration.....	46
4.2.1	L'évolution de la législation.....	46
4.3	Les programmes de la politique d'immigration.....	51
4.3.1	La carte « compétences et talents »	52
4.3.2	La carte bleue	52
4.3.3	Le contrat d'accueil et d'intégration.....	53
4.4	Les différents types de séjours.....	54
4.5	La possibilité d'acquérir la nationalité.....	57
4.6	L'activité économique des immigrés	60
4.7	L'impact de la crise économique mondiale sur l'immigration.....	61
4.7.1	Le changement dans le nombre d'immigrés.....	62
4.7.2	L'emploi des immigrés.....	63
4.7.3	Le comportement des immigrés	65
4.7.4	Les mesures de l'État.....	66
5	COMPARAISON DE L'IMMIGRATION EN FRANCE ET EN RÉPUBLIQUE TCHÈQUE	69
5.1	La structure des immigrés	69
5.2	Le cadre législatif.....	70
5.3	Les programmes de la politique d'immigration.....	71
5.4	Les différents types de séjours.....	72
5.5	La possibilité d'acquérir la nationalité.....	72
5.6	L'activité économique des immigrés	73

5.7	L'impact de la crise économique mondiale sur l'immigration	74
6	QUESTIONNAIRE	76
6.1	La méthode de l'enquête et les sondés	76
6.2	Les questions posées	76
6.3	Les résultats du questionnaire.....	77
7	CONCLUSION.....	86
8	RÉSUMÉ	89
9	BIBLIOGRAPHIE	90
	Monographie.....	90
	Sources électroniques.....	91
10	TABLE DES ABRÉVIATIONS.....	103
11	TABLE DES FIGURES	104
12	TABLE DES TABLEAUX	105
13	ANNOTATION.....	106
14	ANNEXES	108

1 INTRODUCTION

L'immigration est un phénomène de plus en plus discuté en France ainsi qu'en République tchèque. La proportion des immigrés dans la population totale augmente et les États cherchent de meilleurs moyens pour gérer les flux migratoires conformément avec les règlements de l'Union européenne. La France et la République tchèque, deux pays différents, l'un ayant une histoire de l'immigration très longue, l'autre étant jusqu'à récemment surtout un pays d'émigration. Quelle est la politique d'immigration et d'intégration de ces deux pays ? Y a-t-il leur but d'encourager l'immigration ou la restreindre ? Quelle est l'approche du gouvernement à l'immigration en temps de crise ? Telles sont les questions auxquelles nous allons chercher à répondre dans les pages suivantes.

Le principal but de ce mémoire est de comparer l'immigration et la politique d'immigration en République tchèque et en France au cours de dernières années, de trouver dans quelle mesure sont les approches de ces États à l'immigration différentes et ce qu'ils ont en commun. Notre objectif clé est également de découvrir si la crise économique mondiale, dont les origines remontent à 2007, a affecté l'immigration en République tchèque et en France et quelle est la politique d'immigration en temps de crise. Nous supposons, que la République tchèque a été plus frappée par la crise économique mondiale en matière d'immigration et que donc l'État tchèque va prendre des mesures plus strictes que l'État français afin de mieux contrôler les flux d'immigration.

Le mémoire est composé de cinq parties principales. La première traite de l'immigration en général et définit les termes de base. Les deux parties suivantes portent sur certains aspects spécifiques de l'immigration en République tchèque et en France. Les sujets principaux sont les suivants : la structure des immigrés, le cadre législatif, les programmes de la politique d'immigration, les différents types de séjours, la possibilité d'acquérir la nationalité, l'activité économique des immigrés et l'impact de la crise économique sur l'immigration. Nous avons choisi ces sujets intentionnellement pour avoir une vue complexe sur la politique d'immigration, en nous concentrant surtout sur la situation actuelle. Par contre, le présent mémoire n'a pas pour but d'englober tous les aspects de l'immigration, pour cette raison nous ne prêtons pas l'attention par exemple à l'éducation des étrangers.

Dans le quatrième chapitre, nous récapitulons et comparons les thèmes fondamentaux de l'immigration en France et en République tchèque. Cette partie a été rédigée pour que le lecteur puisse mieux s'orienter en problématique, comprendre et comparer les différences dans les deux pays discutés. La dernière partie est basée sur un questionnaire destiné aux immigrés en France et en République tchèque. Le questionnaire est utilisé comme un complément du mémoire, certaines questions posées sont directement liées aux sujets abordés et quelques-unes se concentrent sur d'autres aspects de l'immigration, par exemple sur les problèmes que les immigrés rencontrent dans le pays de destination.

En ce qui concerne la littérature, plusieurs œuvres écrites par des historiens, des professeurs universitaires, des juristes, des chercheurs et des spécialistes de l'immigration ont été utilisées. Nous avons également consulté le site officiel du ministère de l'Intérieur (tchèque et français). L'Institut tchèque de la statistique¹ et l'Institut national de la statistique et des études économiques ont servi comme la base de données statistiques sur les immigrés.

¹ Český statistický úřad

2 L'IMMIGRATION EN GÉNÉRAL

2.1 La définition de la migration

Le mot migration vient du latin *migratio* et signifie « *déplacement des personnes, des groupes ou des grands groupes de la population dans l'espace géographique et social lié au changement temporaire ou permanent de résidence* ». ² En fonction de la direction dans laquelle se réalise la migration, nous parlons de l'**émigration**, ce qui signifie un processus au cours duquel les gens quittent son pays d'origine pour s'installer à l'étranger et de l'**immigration** ce qui signifie un processus d'installation des étrangers sur le territoire des États autres que leur État d'origine. ³

« *La politique d'immigration fait partie de la politique de population.* » L'afflux de ressortissants étrangers est dans la plupart de pays réglementé par lois de l'immigration. Ces lois sont souvent concentrées seulement sur la migration sélective, cela veut dire que le permis de séjour est accordé seulement à certains groupes de personnes. Dans quelques pays il existe un système de quotas déterminant le nombre d'immigrés selon le pays d'origine. ⁴

2.2 Les personnes immigrées

Au début, il est nécessaire de classifier et expliquer les termes de base relatifs aux migrants. Ce sont les termes : étranger, immigré, demandeur d'asile et réfugié. Un **étranger** est « *toute personne physique qui n'est pas un citoyen de la République tchèque* » ⁵ /de la France. Un **immigré** est une personne (un étranger) qui entre au pays en vue de s'installer sur le territoire tchèque/français de façon durable. ⁶ Le titre « *immigré* » est permanent, cela veut dire que même si l'individu devient tchèque/français par acquisition de la nationalité, il fait toujours partie de la

² JANDOUREK, Jan. *Sociologický slovník*. Praha: Portál, 2001. p. 159.

³ *Azyl, migrace a integrace*. Terminologický slovník. Ministerstvo vnitra České republiky. [en ligne]. [consulté le 10 mars 2013]. Disponible sur: <http://www.mvcr.cz/clanek/terminologicky-slovník.aspx>.

⁴ KALIBOVÁ, Květa-PAVLÍK, Zdeněk. *Mnohojazyčný demografický slovník [český svazek]*. Praha: Česká demografická společnost, 2005. p. 107.

⁵ Ibid.

⁶ Ibid.

« *population immigrée* ». ⁷ Un **réfugié** est un ressortissant de pays tiers qui « *craignant avec raison d'être persécutée du fait de sa race, de sa religion, de sa nationalité, de son appartenance à un certain groupe social ou de ses opinions politiques et qui ne peut ou ne veut pas se réclamer de la protection de ce pays ou ne veut y retourner* ». Pour ces raisons, il a obtenu le statut de réfugié en vertu de la Convention de Genève. Enfin, un **demandeur d'asile** est un étranger qui a obtenu l'asile. L'asile est un séjour international de protection que l'État a accordée à un ressortissant de pays tiers ou un apatride en raison de la persécution de ces personnes. ⁸

Les experts divisent les immigrés en quatre groupes : ⁹

- Les immigrés admis légalement ; ce sont d'habitude les personnes possédant des qualifications professionnelles et des aptitudes qui bien mettent en valeur sur le marché du travail de pays d'accueil.
- Les immigrés admis légalement à titre temporaire ; ce sont les immigrés saisonniers, semi-qualifiés ou non qualifiés, il s'agit par exemple des ouvriers de la construction. Cette catégorie comprend également le transfert des employés entre sociétés internationales et des stages d'études.
- Les immigrés illégaux ; ce sont les immigrés dont l'entrée ou le séjour dans le pays de destination n'est pas approuvé ni soutenu par le gouvernement. Ces immigrés sont perçus par société comme « indésirables ».
- Les demandeurs d'asile et les réfugiés ; ce sont les personnes qui demandent le statut de réfugié et qui deviennent les demandeurs d'asile dans le pays de destination.

⁷ Le Conseil Scientifique d'ATTAC. *Pour une politique ouverte de l'immigration*. Paris : Syllepse, 2009. p. 21-22.

⁸ *Azyl, migrace a integrace*. Terminologický slovník. Ministerstvo vnitra České republiky. [en ligne]. [consulté le 10 mars 2013]. Disponible sur: <http://www.mvcr.cz/clanek/terminologicky-slovník.aspx>.

⁹ *Imigrace*. [en ligne]. [consulté le 12 mars 2013]. Disponible sur: <http://www.imigrace.cz/rozdeleni-imigrantu>.

2.3 Les raisons et les types de l'immigration

Les raisons pour lesquelles les gens immigrer peuvent être variées et il est possible de les distinguer selon différents critères. Les raisons familiales, politiques, religieuses, ethniques et raciales ainsi que les catastrophes naturelles font partie des causes **non économiques**. Les causes **économiques**, par contre, portent sur le développement économique inégal dans les différents pays. Les travailleurs qui sont à la recherche d'opportunités économiques et le besoin d'avoir une main-d'œuvre qualifiée et non qualifiée dans les différents pays : ces facteurs forment la base de la migration économique internationale.¹⁰

D'après le démographe Petersen¹¹, il y a seulement cinq types de migration : la migration primitive, forcée, violente, volontaire et massive. Mais cette division n'est pas en mesure de couvrir la diversité de la migration. C'est pourquoi la typologie de Petersen a été plusieurs fois complétée et révisée.

Demuth a publié en 2000 une division venant de la migration volontaire et forcée. La migration volontaire est subdivisée en migration de travail, migration de chaîne (à cause de regroupement familial), migration « non-immigration » (migration temporaire par exemple en raison des études) et la migration d'innovation (améliorer les conditions de vie, la sécurité financière, etc.). La migration forcée est subdivisée en migration causée par les relations interpersonnelles et la migration causée par les catastrophes naturelles.

En parlant des facteurs qui influencent la migration, il faut mentionner les soi-disant facteurs d'attraction et facteurs d'impulsion (« push and pull » facteurs). « Push » facteurs sont ceux qui poussent un individu à quitter son pays d'origine, tandis que les « pull » facteurs sont ceux qui attirent un individu vers un nouveau pays.¹²

¹⁰ KUNEŠOVÁ, Hana – CIHELKOVÁ, Eva. *Světová ekonomika: Nové jevy a perspektivy*. Praha: C.H.Beck, 2006. p. 85.

¹¹ DRBOHLAV, Dušan – UHEREK, Zdeněk. *Reflexe migračních teorií*. [en ligne]. Disponible sur: <http://web.natur.cuni.cz/ksgrsek/illegal/clanky/Uherek-Teorie.pdf>.

¹² Ibid.

3 L'IMMIGRATION EN RÉPUBLIQUE TCHÈQUE

L'histoire de la République tchèque en tant qu'un pays de destination d'immigration n'est pas trop longue. Le territoire de la République tchèque actuelle a été à quelques exceptions près une région d'émigration du milieu du XIX^e siècle à l'année 1989.

Jusqu'à XIX^e siècle il s'agissait surtout de l'émigration religieusement et économiquement motivée. La Première Guerre mondiale et la création de la Tchécoslovaquie ont conduit à l'amortissement de l'émigration et par contre la vague de l'immigration est apparue. Mais en raison de la situation économique difficile après-guerre, le taux d'émigration a commencé à augmenter de nouveau. De plus, en 1924 les quotas d'immigration ont été adoptés : seulement 3 073 personnes par ans pouvaient immigrer en Tchécoslovaquie.

L'année 1939 (l'occupation allemande) a mis fin à la conception libérale envers les étrangers. Mais en 1945, après la Deuxième Guerre mondiale, la vague de ré-émigration a fait suite.¹³

La situation de la migration en Tchécoslovaquie dans la période de 1948 à 1989 a évolué dans un contexte politique particulier. La politique d'immigration explicite n'existait pas (à l'exception de la politique d'asile) en Tchécoslovaquie socialiste et le rôle clé a joué l'émigration illégale. Il est difficile de déterminer le nombre d'émigrés illégaux, mais la perte de la migration a été estimée à 550 000 des personnes au maximum. Taux d'immigration était au cours de cette période négligeable en Tchécoslovaquie.

Depuis 1989, la migration internationale a changé considérablement à cause de la transformation politique et économique. Les changements se sont également rapportés à la création de la République tchèque indépendante et l'adhésion à l'UE. La République tchèque était au cours de la première moitié des années 90 d'abord le pays de transit qui peu à peu transformait en un pays de destination. En 1990 les

¹³ BARŠOVÁ, Andrea – BARŠA, Pavel. *Přistěhovalectví a liberální stát*. Brno: Masarykova univerzita, 2005. p. 205-219.

ressortissants étrangers représentaient environ 0,3% de la population¹⁴, tandis que en 2011 le nombre des étrangers résidant légalement en République tchèque a atteint 434 153¹⁵, ce qui représente 4% de la population en République tchèque.¹⁶

3.1 La structure des immigrés

Concernant la structure ethnique des immigrés qui arrivent en République tchèque, 33% des immigrés viennent de l'UE et 44% viennent d'autres pays européens. Seulement un quart des étrangers (23%) viennent de pays non européens, dont la plupart sont originaires d'Asie.¹⁷ Jusqu'à l'année 2008 le nombre d'étrangers a augmenté, il y avait 392 087 d'étrangers enregistrés¹⁸ en 2007 et 437 565 en 2008. En 2009, le nombre a interannuellement baissé et il y avait 432 503 d'étrangers enregistrés. Cette baisse a continué, en 2010, il n'y avait que 427 291 d'étrangers en République tchèque.¹⁹ En 2011, le nombre d'étrangers a progressé à 434 153 étrangers, mais il faut noter que cette augmentation est due en partie à un changement dans la méthodologie de traitement des données.^{20,21}

En République tchèque, cinq pays d'origine représentent la majorité d'immigrés – c'est l'Ukraine, la Slovaquie, le Vietnam, la Russie et la Pologne. À la fin de 2011 il y avait 118 932 étrangers d'origine ukrainienne, 81 253 d'origine slovaque, 58 205 d'origine vietnamienne, 32 376 d'origine russe et 19 058 d'origine polonaise.²²

¹⁴ DRBOHLAV, Dušan et coll. *Migrace a (i)migranti v Česku. Kdo jsme, odkud přicházíme, kam jdeme*. Praha: Slon, 2010. p. 23-31.

¹⁵ *Cizinci v České republice 2012*. Praha: Český statistický úřad, 2012. p. 32.

¹⁶ Ibid. p. 40.

¹⁷ RÁKOCZYOVÁ, Miroslava – TRBOLA, Robert et al. *Sociální integrace přistěhovalců v České republice*. Praha: Slon, 2009 p.17.

¹⁸ Étrangers ayant une résidence permanente ou le séjour à long terme (plus de 90 jours) en République tchèque.

¹⁹ *Cizinci: Počet cizinců-popis aktuálního vývoje*. Český statistický úřad. [en ligne]. [consulté le 2 mars 2013]. Disponible sur: http://www.czso.cz/csu/cizinci.nsf/o/ciz_pocet_cizincu-popis_aktualniho_vyvoje.

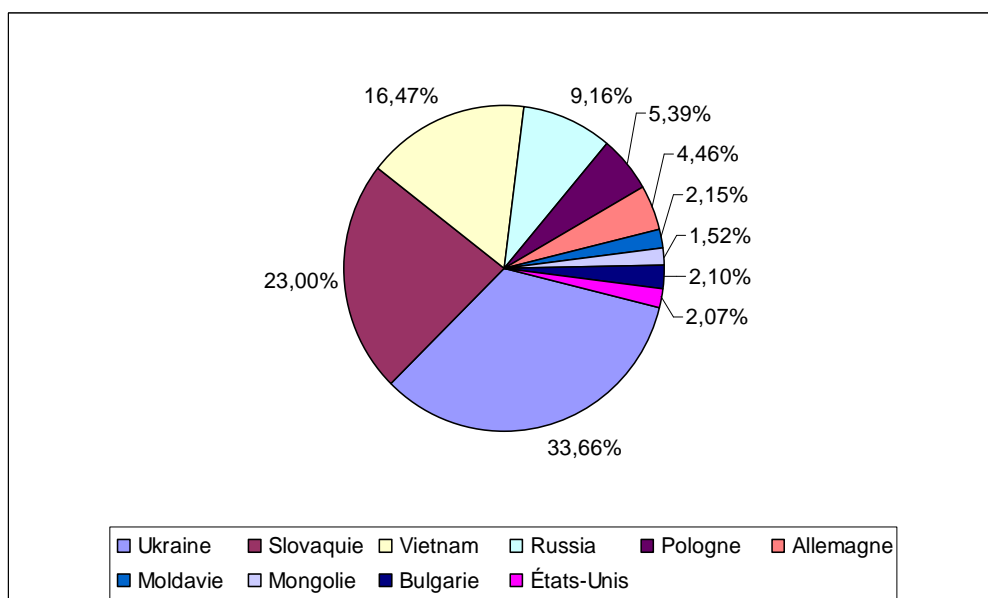
²⁰ Depuis 2011, les nouveaux critères sont utilisés pour déterminer le nombre d'étrangers avec un permis de séjour en République tchèque

²¹ *Cizinci v České republice 2012*. Praha: Český statistický úřad, 2012. p. 24.

²² les données ne comprennent pas les étrangers avec asile valable en République tchèque

La représentation des cinq pays d'origine mentionnés ci-dessus n'a pas changé depuis 1996, mais le taux de croissance dans ces pays varie. Le nombre d'immigrés de Pologne et de Slovaquie reste relativement constant depuis le milieu des années 90, tandis que le nombre de citoyens de l'Ukraine, la Russie et le Vietnam a doublé.²³ Mais en 2010-2011 la situation a quelque peu changé. Le plus grand changement de taux de croissance d'étrangers concerne les citoyens slovaques, dont le nombre a augmenté de 9 400 personnes et les citoyens ukrainiens, dont le nombre a diminué de 5 400 personnes.²⁴ D'autres principaux pays d'origine des immigrés vivant en République tchèque sont les suivants : Allemagne, Moldavie, Mongolie, Bulgarie et États-Unis.²⁵

Figure 1: Les 10 nationalités les plus fréquentes des étrangers en République tchèque au 31 décembre 2011



Source: Český statistický úřad²⁶ (l'Institut national tchèque de la statistique), représentation faite par l'auteur

²³ DRBOHLAV, Dušan et coll. *Migrace a (i)migranti v Česku. Kdo jsme, odkud přicházíme, kam jdeme.* Praha: Slon, 2010. p. 23-31.

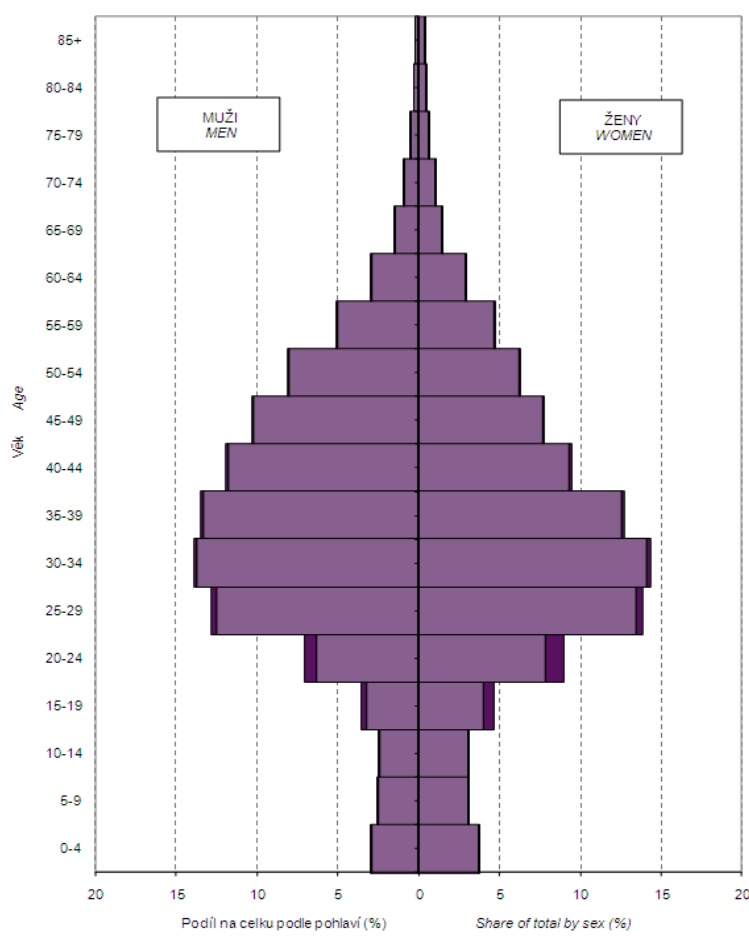
²⁴ *Cizinci v České republice 2012.* Praha: Český statistický úřad, 2012. p. 24.

²⁵ *Cizinci v České republice 2012. Tableau 1-7.* Praha: Český statistický úřad, 2012. p. 49.

²⁶ *Cizinci v ČR 2012. Demografické aspekty života cizinců. 1-7. 10 nejčastějších státních občanství cizinců: cizinci - občané EU a občané třetích zemí v krajích ČR k 31. 12. 2011.* Český statistický úřad. [en ligne]. [consulté le 10 mars 2013]. Disponible sur: http://www.czso.cz/csu/2012edicniplan.nsf/kapitola/1414-12-r_2012-0900.

En ce qui concerne la structure par âge, en 2011 la catégorie d'âge de 25 à 39 ans (au total 175 844 personnes) a dominé. Par contre, la catégorie d'âge de plus de 65 ans n'a pas été considérable, il s'agissait seulement de 15 186 personnes au total.²⁷ Exprimés en pourcentage, en 2011, les 40,5% des personnes appartenaient à la catégorie d'âge de 25 à 39 ans tandis que la catégorie d'âge des personnes âgées de 65 ans ne représentait que 3,5% de la population des étrangers.

Figure 2: La répartition des étrangers en République tchèque par âge au 31 décembre 2011



Source: Český statistický úřad²⁸ (l'Institut tchèque de la statistique)

Les hommes dominent dans la population étrangère en République tchèque, la proportion de femmes en 2011 a atteint 43%.²⁹

²⁷ Cizinci v České republice 2012. Tableau 1-8. Praha: Český statistický úřad, 2012. p. 50.

3.2 Le cadre législatif de la politique d'immigration

En République tchèque, le ministère de l'Intérieur, concrètement le Département de la politique de migration et d'asile est responsable de la migration internationale et la protection internationale en République tchèque. La priorité de l'État est « *encourager la migration légale réglée et minimiser la migration illégale.* » Une partie des compétences dans ce domaine est selon la loi sur le séjour des étrangers³⁰ confiée à la Police de la République tchèque.³¹ Le changement important s'est produit le 1^{er} janvier 2011 lorsque l'amendement de cette loi est entré en vigueur. Dans certains domaines clés, les compétences ont été déléguées de la police de l'immigration au ministère de l'Intérieur. La prise de décision en matière d'attribution du visa de longue durée (au-delà de 90 jours) et de séjours de longue durée des ressortissants de pays tiers, les affaires courantes de résidence temporaire pour les citoyens de l'UE et des membres de leur famille : ce sont des compétences qui ont été déléguées selon cet amendement.

La résidence des étrangers en République tchèque est régie par deux lois principales : la loi n° 326/1999 Rec. susmentionnée, sur le séjour des étrangers et la loi n° 325/1999 Rec.³², sur l'asile, telle que modifiée. L'acquisition et la perte de la nationalité tchèque est régie par loi n° 40/1993 Rec.³³ et n° 193/1999 Rec.³⁴

Conformément à la loi n° 326/1999 Rec. il est possible de distinguer les catégories suivantes d'étrangers résidant en République tchèque :³⁵

A. Les ressortissants de l'Union européenne, la Norvège, la Suisse, l'Islande et le Liechtenstein et les membres de leur famille

²⁸ *Cizinci v ČR. Věková struktura cizinců k 31.12.2011.* Český statistický úřad.[en ligne]. [consulté le 10 mars 2013]. Disponible sur: <http://www.czso.cz/csu/2012edicniplan.nsf/tab/CB0045800C>.

²⁹ *Cizinci v České republice 2012. Tableau 1-8.* Praha: Český statistický úřad, 2012. p. 24.

³⁰ Zákon č. 326/1999 Sb. o pobytu cizinců na území ČR, a o změně některých zákonů.

³¹ *Migrační a azylová politika České republiky.* Portál Ministerstva vnitra České republiky. [en ligne]. [consulté le 10 mars 2013]. Disponible sur: <http://www.mvcr.cz/clanek/migracni-a-azylova-politika-ceske-republiky-470144.aspx>.

³² Zákon č. 325/1999 Sb. o azylu a změně zákona č. 293/1991 Sb., o Polici České republiky ve znění pozdějších předpisů.

³³ Zákon č. 40/1993 Sb. o nabytí a pozbývání občanství ČR.

³⁴ Zákon č. 193/1999 Sb. o státním občanství.

³⁵ *Cizinci v České republice 2012.* Praha: Český statistický úřad, 2012. p. 20.

- B. Les ressortissants des pays extérieurs à l'Union européenne (en abrégé « les ressortissants des pays tiers »)
- C. Les autres étrangers, indépendamment de leur nationalité (il s'agit des demandeurs de protection internationale, demandeurs d'asile et de protection temporaire et des étrangers résidant illégalement en République tchèque)

3.2.1 L'évolution de la législation

La politique d'immigration a été formée depuis 1989, mais il convient de noter que les phases de la formation n'ont pas été homogènes.

Entre les années 1990 et 1996, l'État tchèque n'a presque pas réglementé la politique d'immigration, notamment en termes de séjours de courte durée.³⁶ Toutefois en 1992, la loi n° 68/1965 Rec.³⁷ sur les étrangers a été remplacée par une nouvelle loi n° 123/1992 Rec.³⁸, ce qui a apporté une structure relativement moderne des types de séjours. Cette loi a permis aux étrangers de demander un permis de séjour à long terme. La Tchécoslovaquie a également maintenu les relations « sans visa » avec de nombreux pays de migrants. Beaucoup d'experts tombent d'accord que l'État a créé de cette façon un environnement libéral, mais assez chaotique. La scission de la Tchécoslovaquie a conduit à une vague d'immigration des Slovaques. Les conditions de séjour et la position sur le marché du travail ont été encore plus libérales pour eux que pour les autres étrangers.³⁹

La période 1996-1999 est caractérisée par durcissement de la politique d'immigration surtout en raison de l'adaptation aux exigences de l'UE. La République tchèque a également adopté l'amendement à la loi n° 326/1999 Rec. qui a introduit

³⁶ RÁKOCZYOVÁ, Miroslava – TRBOLA, Robert et al. *Institutionální podmínky sociální integrace cizinců v ČR I. Integrovaná politika*. Brno: Barrister & Principal, 2011. p.14.

³⁷ Zákon č. 68/1965 Sb., o pobytu cizinců na území Československé socialistické republiky.

³⁸ Zákon č. 123/1999 Sb. o pobytu cizinců na území České a Slovenské Federativní republiky.

³⁹ DRBOHLAV, Dušan et coll. *Migrace a (i)migranti v Česku. Kdo jsme, odkud přicházíme, kam jdeme*. Praha: Slon, 2010. p. 71-73.

l'obligation de visa pour les ressortissants de pays tiers.⁴⁰ La loi a également interdit de changer le motif du séjour en République tchèque. Les demandeurs de visas ont dû prouver à la frontière tchèque qu'ils ont une assurance maladie et assez d'argent pour leur séjour. En 1999, une nouvelle loi sur l'asile a été adoptée.⁴¹ Les trois résolutions de Londres définissant les demandes d'asile injustifiées ont été incorporées dans cette loi, à la fois les droits des demandeurs d'asile ont été étendus.⁴²

Depuis 1999 jusqu'à nos jours il est enfin possible d'observer les efforts pour unifier la politique d'immigration, il est également clair que la seule harmonisation avec l'UE n'est pas suffisante.⁴³ En 2003, le gouvernement tchèque a rédigé un document intitulé *Principes de la politique du gouvernement en matière de migration des étrangers*⁴⁴, dont la tâche était de déterminer l'orientation de la politique d'immigration et exprimer la volonté de prendre part à l'harmonisation des politiques migratoires dans l'Union européenne.

Les six principes de base sont les suivants :

1. « *La République tchèque à l'égard des obligations internationales qui découlent de son adhésion à l'Union européenne défend systématiquement le rôle de l'État dans la gestion des migrations.* »
2. « *La politique de migration de l'État est basée sur l'action coordonnée de tous les organes de l'État, les organes du gouvernement local et de l'autonomie d'intérêt et du soutien d'autres organisations s'occupant de la migration.* »
3. « *La politique d'immigration de l'État se concentre sur l'élimination de toutes les formes de migration clandestine et d'autres activités*

⁴⁰ RÁKOCZYOVÁ, Miroslava – TRBOLA, Robert et al. *Institutionální podmínky sociální integrace cizinců v ČR I. Integrovaná politika*. Brno: Barrister & Principal, 2011. p.14.

⁴¹ Zákon č. 325/1999 Sb. o azylu a změně zákona č. 293/1991 Sb., o Polici České republiky ve znění pozdějších předpisů.

⁴² DRBOHLAV, Dušan et coll. *Migrace a (i)migranti v Česku. Kdo jsme, odkud přicházíme, kam jdeme*. Praha: Slon, 2010. p. 74-75.

⁴³ RÁKOCZYOVÁ, Miroslava – TRBOLA, Robert et al. *Institutionální podmínky sociální integrace cizinců v ČR I. Integrovaná politika*. Brno: Barrister & Principal, 2011. p.14.

⁴⁴ Zásady politiky vlády v oblasti migrace cizinců

illégales en appliquant les mesures dans le domaine de la coopération internationale, aussi bien que les mesures nationales. »

4. *« La politique d'immigration de l'État n'entrave pas la migration légale et favorise l'immigration qui est pour l'État et la société utile à long terme. »*
5. *« La mise en œuvre de la politique de migration de l'État prévoit une large participation des organisations non gouvernementales et autres organisations de la société civile. »*
6. *« La République tchèque participe aux efforts de la communauté internationale et européenne à la résolution des conséquences migratoires des crises humanitaires et à l'élimination des causes de ces phénomènes. »⁴⁵*

Une étape importante en termes de politique d'immigration et de développement politique est arrivée en 2004, lorsque la République tchèque a adhéré à l'Union européenne. Le changement le plus important a concerné la classification des étrangers aux ressortissants de l'UE et ressortissants des pays tiers. Un autre changement important a été l'élargissement des catégories de séjours : le long séjour et le séjour temporaire pour les citoyens de l'UE et des membres de leur famille.⁴⁶ Les citoyens de l'UE/EEE et la Suisse et des membres de leur famille ont été également exemptés de l'obligation de demander un permis de séjour et un permis de travail.

Il faut aussi mentionner l'entrée de la République tchèque dans l'espace Schengen qui a conduit à l'abolition des contrôles aux frontières nationales. Le 21 décembre 2007, la République tchèque est devenue membre de Schengen et elle s'est engagée à l'acquis de Schengen.⁴⁷ L'acquis de Schengen et des recommandations pour l'application pratique forment un ensemble de normes Schengen qui sont obligatoires

⁴⁵ Vláda České republiky. *Usnesení vlády České republiky ze dne 13.ledna 2003 č.55. Zásady politiky vlády v oblasti migrace cizinců.* [en ligne]. [consulté le 10 mars 2013]. Disponible sur: http://kormoran.vlada.cz/usneseni/usneseni_webtest.nsf/0/D376DFB23057E7E6C12571B60070FBF3.

⁴⁶ RÁKOCZYOVÁ, Miroslava – TRBOLA, Robert et al. *Institucionální podmínky sociální integrace cizinců v ČR I. Integrovní politika.* Brno: Barrister & Principal, 2011. p.15.

⁴⁷ MACHOTKOVÁ, Šárka. *Vstup ČR do Schengenu.* Euroskop. [en ligne]. [consulté le 10 mars 2013]. Disponible sur: <https://www.euroskop.cz/8750/sekce/priprava-cr-na-vstup-do-schengenu/>.

pour tous les États participants. Ces règles concernent notamment la coopération dans les domaines suivants :⁴⁸

- la protection des frontières extérieures
- la coopération policière et judiciaire
- la coopération de visa et coopération consulaire
- la protection des données personnelles
- le système d'information Schengen

En rapport avec l'adhésion de la République tchèque à l'UE, deux directives européennes sur le droit d'asile ont été adoptées. Il s'agissait de la directive 2003/9/ES qui a fixé des normes minimales pour l'accueil des demandeurs d'asile et de la directive 2003/86/ES sur le droit de regroupement familial.

Le 23 juillet 2004, la loi n° 435/2004 Rec. qui précise les conditions d'emploi des étrangers (les exigences du permis de travail, l'obligation de l'employeur d'informer l'autorité compétente sur l'emploi des étrangers) a été approuvée.⁴⁹

En 2006, la loi n° 165/2006 Rec. a modifié la législation sur l'asile. Cette loi a établi des normes qui doivent être remplies par les ressortissants de pays tiers ou les apatrides pour qu'ils puissent demander le statut de réfugié. Pour les personnes qui ne remplissent pas les motifs d'octroi d'asile a été ajoutée la soi-disant protection subsidiaire.⁵⁰ En 2006, il y a eu aussi un changement important dans le régime migratoire : le délai d'obtention d'un permis de résidence permanente a été réduit de dix

⁴⁸ MACHOTKOVÁ, Šárka. *Vstup ČR do Schengenu*. Euroskop. [en ligne]. [consulté le 10 mars 2013]. Disponible sur: <https://www.euroskop.cz/302/sekce/oblasti-schengenske-spoluprace/>

⁴⁹ *Zákon č. 435/2004 Sb. o zaměstnanosti ze dne 24. července 2004*. Sbírka zákonů. Poslanecká sněmovna Parlamentu České republiky. en ligne]. [consulté le 10 mars 2013]. Disponible sur: <http://www.psp.cz/sqw/sbirka.sqw?O=4&T=527> .§ 85-102.

⁵⁰ DRBOHLAV, Dušan et coll. *Migrace a (i)migranti v Česku. Kdo jsme, odkud přicházíme, kam jdeme*. Praha: Slon, 2010. p. 80.

à cinq ans et en conséquence de cette « loi libérale » le délai d'attente pour l'obtention de la nationalité tchèque a été réduit à dix ans.⁵¹

À la fin de l'année 2007, la modification répressive à loi sur la résidence des étrangers a été approuvée. D'après cet amendement, l'étranger qui est au moins 1 an un membre de la famille de citoyen de la République tchèque ou de citoyen de l'UE (ayant une permission de résidence permanente) ne peut obtenir la résidence permanente qu'après deux ans de résidence ininterrompue dans le pays.⁵²

Depuis la fin de l'année 2008, certaines mesures répressives ont été adoptées dans le contexte de la crise économique mondiale.(voir le chapitre 3.7)⁵³

Le 1^{er} janvier 2011 l'amendement à la loi n° 326/1999 Rec. sur le séjour des étrangers est entrée en vigueur. Cet amendement a introduit un certain nombre de changements, entre autres :⁵⁴

- Le visa de long séjour : c'est le ministère de l'Intérieur qui décide maintenant de l'octroi de ce visa⁵⁵ ; la validité de visa de long séjour a été réduite à 6 mois au maximum
- Les permis de séjour de longue durée et de séjour permanent sont nouvellement émis avec des données biométriques ; si l'étranger ne prend pas le permis de séjour permanent dans un délai déterminé, il peut être condamné à une amende allant jusqu'à 10 000 couronnes tchèques

⁵¹ DRBOHLAV, Dušan et coll. *Migrace a (i)migranti v Česku. Kdo jsme, odkud přicházíme, kam jdeme.* Praha: Slon, 2010. p. 80-81.

⁵² Zákon č. 379/2007 Sb., kterým se mění zákon č.326/1999 o pobytu cizinců na území České republiky a o změně některých zákonů ve znění pozdějších předpisů, zákon č. 325/1999 o Policii České republiky ve znění pozdějších předpisů. § 87h. [en ligne]. [consulté le 23 février 2013]. Disponible sur: http://www.pravnipredpisy.cz/predpisy/ZAKONY/2007/379007/Sb_379007_-----_.php.

⁵³ DRBOHLAV, Dušan et coll. *Migrace a (i)migranti v Česku. Kdo jsme, odkud přicházíme, kam jdeme.* Praha: Slon, 2010. p. 79-82.

⁵⁴ *Změny v oblasti vstupu a pobytu cizinců na území ČR od roku 2011.* Ministerstvo vnitra České republiky, 2011. [en ligne]. [consulté le 10 mars 2013]. Disponible sur: <http://www.mvcr.cz/clanek/zmeny-v-oblasti-vstupu-a-pobytu-cizincu-na-uzemi-cr-od-roku-2011.aspx?q=Y2hudW09Mw%3D%3D>.

⁵⁵ Jusqu'à 2011, l'octroi de visa de long séjour était en compétence de la police de l'immigration.

- Changements en termes de l'expulsion administrative : si l'étranger est un titulaire de permis de séjour dans un autre État membre de l'UE, mais il réside en République tchèque illégalement, il obtient au lieu d'expulsion administrative l'obligation de quitter le territoire tchèque, sans une interdiction d'entrée et se déplacer dans un État dans lequel il a le permis de séjour ; en ce qui concerne l'expulsion administrative, celle-ci est nouvellement émise pour l'ensemble de l'Union européenne, cela veut dire que l'interdiction d'entrée se rapporte au tout le territoire de l'Union européenne.

3.3 Les programmes de la politique d'immigration

La République tchèque s'est engagée dans le cadre des *Principes de la politique du gouvernement en matière de migration des étrangers* à soutenir l'immigration qui est utile pour l'État et la société et de ne pas imposer des barrières à la migration légale. Conformément à cette politique, certains programmes qui devraient encourager la migration légale ont été créés. Dans ce chapitre, nous allons mentionner quatre projets : « *Sélection de travailleurs étrangers qualifiés* », « *Carte verte* », « *Carte bleue* » (le projet initié par l'UE) et enfin « *Le programme de retour volontaire* »⁵⁶

3.3.1 La sélection des travailleurs étrangers qualifiés

Le projet pilote appelé « *Sélection de travailleurs étrangers qualifiés* » a été lancé en 2003. L'objectif principal était d'attirer les travailleurs hautement qualifiés et des spécialistes à s'installer en République tchèque. Les participants du projet et leurs familles ont pu obtenir le séjour permanent au bout de 2,5 ans (au lieu de 5 ans habituels). Les candidats ont dû remplir certaines conditions : des études secondaires achevées, un permis de séjour ou le visa et un permis de travail pour la République tchèque. Tout d'abord, le projet était réservé seulement aux citoyens bulgares, kazakhs et croates, mais le nombre de pays s'est élargi et le projet a été modifié chaque année. Au

⁵⁶ Výběr kvalifikovaných zahraničních pracovníků, Zelená karta, Modrá karta, program dobrovolných návratů

fil du temps, la période d'attente de séjour permanent a été raccourcie à 1,5 an.⁵⁷ Depuis le début du projet jusqu'à 30 août 2010, 1 806 personnes et environ 1700 membres de leur famille ont participé. Le projet a été terminé à la fin de l'année 2010.⁵⁸

3.3.2 La carte verte

En 2007, le ministère de l'Industrie et du Commerce en collaboration avec le ministère des Affaires sociales et du Travail et le ministère de l'Intérieur ont élaboré un projet qui devait servir à maximiser l'accessibilité à l'emploi pour les étrangers.⁵⁹ Le projet est entré en vigueur au début de l'année 2009. Il a été conçu de telle sorte qu'un professionnel hautement qualifié de pays tiers aussi bien qu'un travailleur étranger peu qualifié peuvent y participer.⁶⁰ La carte verte est délivrée pour un poste concret et l'étranger qui la possède peut résider en République tchèque et travailler à un poste auquel la carte a été émise. Il existe trois types de carte verte : type A, pour les travailleurs qualifiés ayant une formation universitaire et pour le personnel clé ; type B pour les travailleurs occupant des postes à l'exigence au moins apprenti ; type C pour les autres travailleurs. Validité de la carte est de 2-3 ans et les deux types A et B peuvent être prolongés de trois ans.⁶¹ Néanmoins, le système de la carte verte est réservé seulement aux citoyens des 12 pays sélectionnés.^{62 63}

⁵⁷ DRBOHLAV, Dušan et coll. *Migrace a (i)migranti v Česku. Kdo jsme, odkud přicházíme, kam jdeme*. Praha: Slon, 2010. p. 78-79.

⁵⁸ PLÍVOVÁ, Viktorie. *Projekt „Výběr kvalifikovaných zahraničních pracovníků končí“*. Tisková informace. [en ligne]. 13 décembre 2010 [consulté le 10 mars 2013]. Disponible sur: <http://www.mpsv.cz/files/clanky/9997/13122010.pdf>.

⁵⁹ *Zelené karty-projekt České republiky na podporu legální migrace*. Portál Ministerstva vnitra České republiky. [en ligne]. [consulté le 12 mars 2013]. Disponible sur: <http://www.mvcr.cz/clanek/migrace-novy-clanek-890951.aspx?q=Y2hudW09NA%3d%3d>.

⁶⁰ DRBOHLAV, Dušan et coll. *Migrace a (i)migranti v Česku. Kdo jsme, odkud přicházíme, kam jdeme*. Praha: Slon, 2010. p. 81.

⁶¹ *Zelené karty pro cizince v České republice*. Integrovaný portál MPSV. Mis à jour le 20 février 2013. [en ligne]. [consulté le 25 février 2013]. Disponible sur: http://portal.mpsv.cz/sz/zahr_zam/zelka/ciz#coje.

⁶² Australie ; Bosnie-Herzégovine, Monténégro, Croatie, Japon, Canada, Corée du Sud, Macédonie, Nouvelle-Zélande, Serbie, Ukraine, États-Unis

⁶³ DRBOHLAV, Dušan et coll. *Migrace a (i)migranti v Česku. Kdo jsme, odkud přicházíme, kam jdeme*. Praha: Slon, 2010. p. 82.

3.3.3 La carte bleue

En 2010, le gouvernement tchèque a approuvé un amendement à la loi sur les étrangers, la directive européenne a été transposée et le projet de la carte bleue a été créé.⁶⁴ La carte bleue permet aux étrangers (à l'exception des citoyens de l'UE) de vivre et travailler en République tchèque. Cette carte est destinée aux personnes ayant l'enseignement supérieur (d'au moins trois ans) et un contrat de travail pour une durée d'au moins un an et le salaire brut convenu annuel correspondant d'un montant équivalent à au moins 1,5 fois le salaire brut moyen annuel en République tchèque. Une durée de validité de la carte bleue est en fonction de la durée du contrat de travail (plus 3 mois), mais la durée maximale est de 2 ans.⁶⁵

3.3.4 Le programme de retour volontaire

Le projet de retour volontaire a été approuvé le 9 février 2009 et son but initial était de fournir une assistance aux ressortissants des pays tiers résidant légalement en République tchèque qui se sont retrouvés sans emploi en raison de la situation économique (provoquée par la crise économique mondiale) et qui ont voulu retourner dans leur patrie, mais ils n'étaient pas en mesure de payer le voyage eux-mêmes. Dans la première phase du projet, la République tchèque a offert un hébergement d'urgence, le paiement de billet d'avion, l'organisation de départ et en plus une contribution financière de 500 euros pour les adultes et 250 euros pour les enfants jusqu'à 15 ans. Dans la deuxième phase du projet, le logement a été fourni uniquement pour la dernière nuit avant le départ et la contribution financière a été réduite à 300 euros pour les adultes et à 150 euros pour les enfants.⁶⁶ Le 15 décembre 2009, le projet de retour

⁶⁴ RÁKOCZYOVÁ, Miroslava – TRBOLA, Robert et al. *Institucionální podmínky sociální integrace cizinců v ČR I. Integrovaná politika*. Brno: Barrister & Principal, 2011. p.27-28.

⁶⁵ *Modré karty pro cizince v České republice*. Integrovaný portál MPSV, 2011. Mis à jour le 4 avril 2013. [en ligne]. [consulté le 25 février 2013]. Disponible sur: http://portal.mpsv.cz/sz/zahr_zam/modka/ciz#coje.

⁶⁶ *Projekt dobrovolných návratů*. Portál Ministerstva vnitra České republiky, 2009. [en ligne]. [consulté le 2 mars 2013]. Disponible sur: <http://www.mvcr.cz/clanek/migrace-novy-clanek-890951.aspx?q=Y2hudW09MTA%3d>.

volontaire a été achevé. Au total, 2089 étrangers résidant légalement et 169 étrangers résidant illégalement en République tchèque se sont inscrits au programme.⁶⁷

3.4 Les différents types de séjours

D'après la loi n° 326/1999 Rec., les conditions d'entrée et de séjour pour les étrangers qui sont les citoyens de l'UE (et les membres de leur famille) sont différentes de celles pour les étrangers qui sont les citoyens des pays tiers.

En parlant du séjour légal en République tchèque, la loi définit deux grandes catégories de séjour. Il s'agit des **séjours temporaires** (qui peuvent être subdivisés en séjour à court terme et séjour à long terme) et **séjours permanents**.

Le citoyen de l'UE peut séjourner sur le territoire de la République tchèque sans permis de séjour temporaire pour toute longueur de temps. Mais quand même, s'il veut rester dans le pays plus de 30 jours il a l'obligation d'en informer la police. Il peut demander un permis de séjour temporaire s'il en a besoin. Avoir le statut de séjour permanent c'est une option la plus avantageuse pour un étranger qui réside en République tchèque parce qu'habituellement les droits pour lui sont comparables à ceux du citoyen tchèque. Le citoyen de l'UE peut obtenir le permis de séjour permanent s'il remplit l'une des conditions suivantes :⁶⁸

1. Il réside temporairement au moins 5 ans en République tchèque (sans discontinuer)
2. Il a atteint l'âge de la retraite et il ne travaille plus, cela veut dire qu'il a acquis le droit de séjourner en République tchèque après la fin de l'occupation rémunératrice (l'emploi) en République tchèque
3. Il s'agit d'un citoyen de l'UE de moins de 18 ans qui a été placé en famille d'accueil par l'autorité compétente

⁶⁷ MALÍKOVÁ, Jana. *Projekt dobrovolných návratů úspěšně ukončen*. Portál Ministerstva vnitra České republiky. [en ligne]. [consulté le 2 mars 2013]. Disponible sur: <http://www.mvcr.cz/clanek/projekt-dobrovolnych-navratu-uspesne-ukoncen.aspx>.

⁶⁸ *Přechodný pobyt občana EU*. Cizinci. Poradna pro občanství, občanská a lidská práva. [en ligne]. [consulté le 2 mars 2013]. Disponible sur: <http://cizinci.poradna-prava.cz/obcane-eu/pobyt-uzemi-cr.html>.

4. Pour des raisons humanitaires ou pour d'autres raisons dignes d'une attention particulière

5. Si son séjour est dans l'intérêt de la République tchèque

Les ressortissants des pays tiers sont soumis aux règles spécifiques de séjour en République tchèque :

Le séjour temporaire pour une durée maximale de 3 mois peut être :

- sans visa
- avec le visa de court séjour jusqu'à 90 jours - le visa touristique
- avec le visa de transit – visa de type B, donne le droit de transiter par le territoire de la République tchèque pour une période de 5 jours au maximum
- avec le visa de transit aéroportuaire - visa de type A, donne le droit de rester uniquement dans la zone d'un aéroport international tchèque⁶⁹

Pour le séjour d'une durée supérieure à 3 mois, le ressortissant de pays tiers doit obtenir un visa de long séjour (de plus de 90 jours) ou un permis de séjour de longue durée ou de séjour permanent.⁷⁰

Le **visa de long séjour** de plus de 90 jours est accordé pour une période de résidence correspondant au but de séjour demandé et à la validité des documents nécessaires présentés, mais ne dépassant pas une période de 6 mois. Le visa de long séjour est octroyé pour les buts divers : « les études », « l'emploi », « l'entreprise », « le regroupement familial », « l'invitation » et « la culture ».⁷¹

⁶⁹ *Krátkodobý pobyt. Cizinci. Poradna pro občanství, občanská a lidská práva.* [en ligne]. [consulté le 2 mars 2013]. Disponible sur: <http://cizinci.poradna-prava.cz/cizinci-3ti-zemi/kratkodoby-pobyt.html>.

⁷⁰ *Příjezd do ČR, povinnosti a délka pobytu.* Ministerstvo vnitra České republiky, 2010. [en ligne]. [consulté le 2 mars 2013]. Disponible sur: <http://www.mvcr.cz/clanek/obcane-tretich-zemi-dlouhodoby-pobyt.aspx>.

⁷¹ *Vízum k pobytu nad 90 dnů (dlouhodobé).* Ministerstvo vnitra České republiky, 2010. [en ligne]. [consulté le 2 mars 2013]. Disponible sur: <http://www.mvcr.cz/clanek/vizum-k-pobytu-nad-90-dnu-dlouhodate.aspx?q=Y2hudW09MQ%3d%3d>.

Le ressortissant de pays tiers a le droit de demander un permis de **séjour de longue durée** si :

- il réside en République tchèque en vertu du visa pour un séjour de plus de 90 jours
- il a l'intention de séjourner temporairement en République tchèque pour une durée de plus de 6 mois
- et le but du séjour reste le même

Dans des cas spécifiques, il est possible de demander le permis de séjour de longue durée sans condition préalable d'un visa pour le séjour de plus de 90 jours. Ces cas spécifiques sont par exemple les études, la recherche scientifique, la carte bleue, etc.⁷²

Enfin, concernant le permis de **séjour permanent**, les ressortissants des pays tiers peuvent le demander dans les cas suivants :⁷³

- en général après 5 ans de résidence continue en République tchèque
- après 4 ans de résidence continue pour un étranger qui réside en République tchèque dans le cadre du séjour temporaire après l'achèvement de la procédure d'octroi d'une protection internationale
- indépendamment de la durée de résidence précédente, si un étranger demande le séjour permanent pour des raisons humanitaires ou autres dignes d'une attention particulière ou si le demande un enfant mineur, si c'est dans l'intérêt de la République tchèque et ainsi de suite

⁷² *Dlouhodobý pobyt*. Ministerstvo vnitra České republiky, 2010. [en ligne]. [consulté le 2 mars 2013]. Disponible sur: <http://www.mvcr.cz/clanek/obcane-tretich-zemi-dlouhodoby-pobyt.aspx>.

⁷³ *Cizinci v České republice 2012*. Praha: Český statistický úřad, 2012. p. 22.

3.5 La possibilité d'acquérir la nationalité

Les étrangers vivant de manière permanente en République tchèque ont la possibilité d'acquérir la nationalité tchèque. Une demande de l'attribution de la nationalité tchèque peut être soumise également par une personne apatride vivant de manière permanente en République tchèque.

Le ministère de l'Intérieur peut accorder la nationalité de la République tchèque seulement à l'étranger qui satisfait simultanément aux conditions suivantes :⁷⁴

1. Il doit résider sur le territoire de la République tchèque au moins 5 ans en vertu du permis de séjour permanent.
2. Il doit renoncer à sa nationalité, sauf s'il s'agit d'une personne apatride ou une personne ayant le statut de réfugié.
3. Il n'a pas été déclaré coupable d'une infraction intentionnelle dans les cinq dernières années.
4. Il doit prouver devant l'autorité compétente une connaissance de la langue tchèque (cette condition ne s'applique pas aux citoyens de la République slovaque).
5. Il doit s'acquitter de ses obligations (liées à l'assurance maladie, les impôts, etc.) découlant de la réglementation en vigueur.

Le ministère de l'Intérieur peut remettre les conditions 1, 2, 4, 5 ci-dessus pour les raisons définies par la loi. Par exemple, la première condition concernant le séjour permanent au moins de 5 ans peut être remise sous la condition que le demandeur de la nationalité a un séjour permanent accordé sur le territoire de la République tchèque et si :⁷⁵

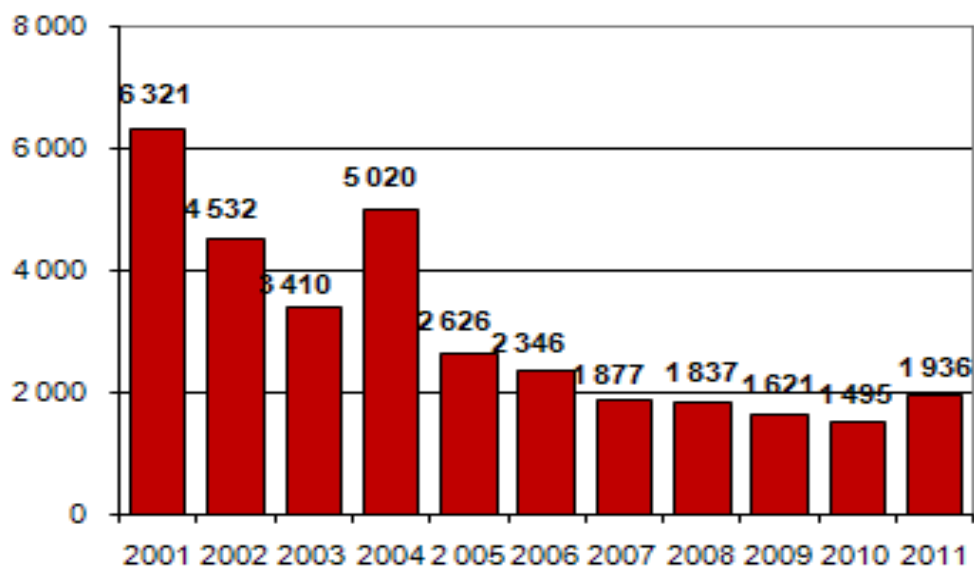
- Il est né en République tchèque

⁷⁴ *Udělení státního občanství České republiky*. Portál Ministerstva vnitra České republiky, 2011. [en ligne]. [consulté le 5 mars 2013]. Disponible sur: <http://www.mvcr.cz/clanek/udeleni-statniho-obcanstvi-ceske-republiky.aspx>.

⁷⁵ Ibid.

- Ou il vit en République tchèque pendant au moins dix ans sans discontinuer
- Ou il a eu dans le passé la nationalité de la République tchèque ou de RFTS
- Ou il a été adopté par un citoyen de la République tchèque
- Ou son conjoint(e) est un citoyen de la République tchèque
- Ou au moins un des parents est citoyen de la République tchèque
- Ou il a déménagé en République tchèque à 31 décembre 1994 à l'invitation du gouvernement
- Ou il est sans domicile fixe (un apatride) ou il a le statut de réfugié

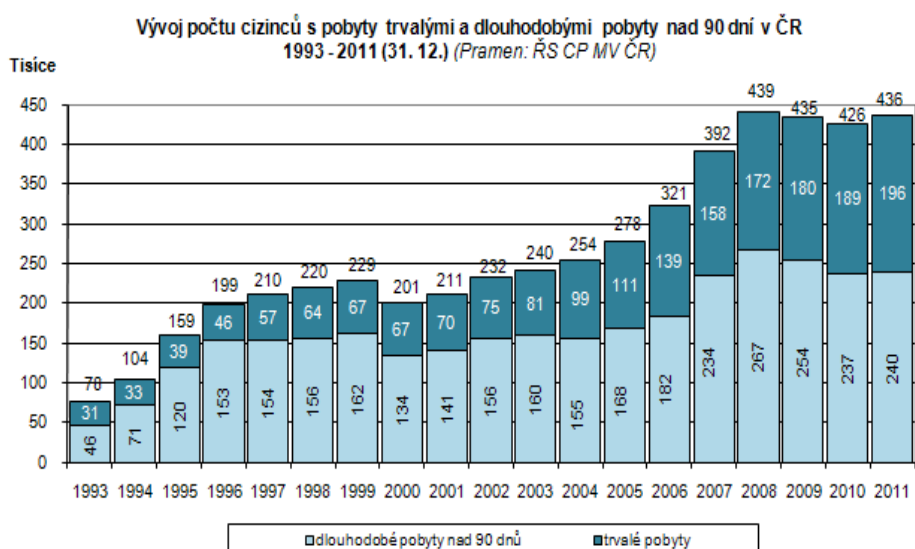
Figure 3: La nationalité tchèque acquise au cours des années 2001-2011



Source : Český statistický úřad⁷⁶ (l'Institut tchèque de la statistique)

⁷⁶ Cizinci: Nabyvání státního občanství ČR. Český statistický úřad.[en ligne]. [consulté le 5 mars 2013]. Disponible sur: http://www.czso.cz/csu/cizinci.nsf/kapitola/ciz_nabyvani_obcanstvi.

Figure 4: L'évolution du nombre d'étrangers ayant le séjour permanent ou le séjour de longue durée (de plus de 90 jours) en République tchèque : 1993-2011



Source : Český statistický úřad^{77,78} (l'Institut tchèque de la statistique)

Il est possible de constater d'après la « Tableau 2 » qu'entre les années 2004-2005 le nombre de nationalités tchèques acquises a baissé considérablement et depuis l'année 2007 jusqu'à nous jours le nombre est stagnant. Par rapport au « Tableau 3 » ce développement peut paraître surprenante. Le nombre de séjours permanents augmente chaque année, par contre le nombre de nationalités tchèques acquises est plutôt en stagnation ou en déclin. À la fin de l'année 2011, 196 000 étrangers avaient le statut de séjour permanent, mais le nombre de nationalités tchèques acquises n'a pas été que 1 936.

3.6 L'activité économique des immigrants

Une grande partie des immigrants mentionne l'activité économique (que ce soit un emploi ou une entreprise) comme le but du séjour en République tchèque.⁷⁹ L'accès au

⁷⁷ Cizinci: Počet cizinců. Český statistický úřad. [en ligne] [consulté le 5 mars 2013]. Disponible sur: http://www.czso.cz/csu/cizinci.nsf/kapitola/ciz_pocet_cizincu.

⁷⁸ Le nombre est exprimé en milliers ; un séjour permanent est indiqué par le bleu foncé, le séjour de longue durée par le bleu clair.

⁷⁹ RÁKOCZYOVÁ, Miroslava – TRBOLA, Robert et al. *Sociální integrace přistěhovalců v České republice*. Praha: Slon, 2009 p.20.

marché du travail est divisé selon les catégories de ressortissants étrangers. Depuis le 1^{er} mai 2004 les citoyens de l'UE/EEE et de la Suisse et les membres de leur famille ne sont plus d'après la loi⁸⁰ sur l'emploi considérés comme des étrangers, cela veut dire qu'ils ont les mêmes droits que les citoyens de la République tchèque et ils ont libre accès au marché du travail.⁸¹ Les autres étrangers peuvent exercer un travail en République tchèque à condition qu'ils aient reçu un permis de travail sauf si la loi en dispose autrement. Le Pôle emploi tchèque⁸² peut donner un permis de travail à l'étranger, s'il s'agit d'un poste qui est signalé par l'employeur comme vacant et qui ne peut pas être occupé autrement. En même temps, le Pôle emploi doit tenir compte de la situation sur le marché du travail.⁸³ Il y a certains cas où un permis de travail n'est pas nécessaire. Ceux-ci comprennent par exemple les étrangers qui ont obtenu l'asile en République tchèque, qui ont un permis de séjour permanent en République tchèque, les étudiants qui ont moins de 26 ans, etc. Un étranger peut également résider et travailler en République tchèque en vertu de la « *Carte verte* » ou « *Carte bleue* ».⁸⁴

En 2011, le gouvernement tchèque a adopté deux amendements importants⁸⁵ à la loi n° 435/2004 Rec. sur l'emploi, qui sont entrés en vigueur au début de l'année 2012. La définition du travail illégal a été changée. L'exécution de tel travail est interdite et la modification de cette définition et un lien direct avec le Code du travail devraient aider à l'inspection du travail à prouver les cas de travail illégal et à augmenter l'efficacité de contrôle dans la pratique. D'autres modifications se rapportent aux sanctions imposées aux personnes qui effectuent le travail illégal et celles qui rendent possible d'effectuer un tel travail. Les personnes qui travaillent illégalement s'exposent à une amende d'un montant de 100 000 couronnes tchèques. L'amende pour la personne qui rends possible un tel type de travail est de 250 000 couronnes tchèques et l'amende maximale peut aller jusqu'à un montant de 10 millions couronnes tchèques.⁸⁶ Il y avait aussi un

⁸⁰ Zákon číslo 435/2004 Sb. o zaměstnanosti.

⁸¹ *Cizinci v České republice 2012*. Praha: Český statistický úřad, 2012. p. 88.

⁸² Úřad práce, équivalent au Pôle emploi en France

⁸³ RÁKOCZYOVÁ, Miroslava – TRBOLA, Robert et al. *Institucionální podmínky sociální integrace cizinců v ČR I. Integrovaná politika*. Brno: Barrister & Principal, 2011. p.138.

⁸⁴ *Cizinci v České republice 2012*. Praha: Český statistický úřad, 2012. p. 89-91.

⁸⁵ La loi n° 365/2011 Rec. et la Loi n° 1/2012 qui a implémenté une directive de sanctions (2009/52/ES)

⁸⁶ *Souhrnná informace za rok 2011 o aktivitách realizovaných příslušnými resorty v oblasti potírání nelegálního zaměstnávání cizinců*. Portál MPSV. [en ligne]. [consulté le 25 mars 2013]. Disponible sur: http://www.mpsv.cz/files/clanky/13355/potirani_cerne_prace_2011.pdf. p. 9.-10.

changement pour les agences employant des étrangers. Ces agences ne peuvent plus servir d'intermédiaire pour employer les ressortissants de pays tiers.⁸⁷

En parlant de l'emploi des étrangers, il ne faut pas oublier les travailleurs indépendants. D'après la loi sur l'entreprise personnelle⁸⁸, les étrangers peuvent entreprendre comme les citoyens de la République tchèque à condition qu'ils répondent aux exigences de la présente loi et des règlements connexes. Le nombre d'entrepreneurs a diminué seulement dans les années 1998, 2001 et 2002 en raison du durcissement des règlements concernant la présentation des documents requis et en raison des modifications de certaines lois. Depuis 2003, le nombre de personnes qui ont une licence de commerce a augmenté considérablement.⁸⁹ En 2011, parmi les citoyens de l'UE avec le plus grand nombre de licences commerciales appartiennent les citoyens de la Slovaquie (11 406 personnes), suivis par les citoyens de la Pologne (1 712 personnes) et de l'Allemagne (1 636 personnes). Concernant les ressortissants de pays tiers, le plus grand nombre d'étrangers possédant de la licence de commerce sont à l'origine de l'Ukraine (33 700 personnes) et du Vietnam (29 369 personnes).⁹⁰

À la fin de l'année 2011, il y avait au total 310 921 étrangers employés en République tchèque (dont 217 862 enregistrés au Pôle emploi et 93 059 étrangers avec une licence de commerce).⁹¹ Les salariés étrangers travaillent principalement dans les professions manuelles ; dans l'industrie de transformation, l'industrie de bâtiment, dans le commerce et les services. Les étrangers, surtout les ressortissants des pays tiers effectuent souvent un travail manuel et lourd.⁹²

3.7 L'impact de la crise économique mondiale sur l'immigration

La crise financière et économique mondiale a commencé aux États-Unis au milieu de l'année 2007. Néanmoins, elle s'est manifestée pleinement à la fin de l'année

⁸⁷ *Změny v agenturním zaměstnávání*. Portál Asociace poskytovatelů personálních služeb. [en ligne]. [consulté le 25 mars 2013]. Disponible sur: <http://www.apps.cz/legislativa-APPS.html>.

⁸⁸ La loi n° 455/1991 Rec.

⁸⁹ *Cizinci v České republice 2012*. Praha: Český statistický úřad, 2012. p. 93-94.

⁹⁰ *Cizinci v České republice 2012. Tableau 3-2*. Praha: Český statistický úřad, 2012. p. 107.

⁹¹ *IBID.* p. 107.

⁹² SCHEU, Harald Christian et al. *Migrace a kulturní konflikty*. Praha: Auditorium, 2011. p. 183.

2008 en République tchèque. Cette crise a affecté non seulement l'économie nationale, des entreprises et des travailleurs, mais elle a eu des conséquences également sur les immigrés et sur l'immigration en général.⁹³

3.7.1 Le changement dans le nombre d'immigrés

Tandis qu'en 2007, 104 445 personnes ont immigré à la République tchèque, en 2008 c'était 77 817 personnes et en 2009 ce n'était que 39 973 personnes.⁹⁴ Plus de la moitié du recul de l'immigration a été causé par une baisse significative des ressortissants d'Ukraine et du Vietnam. Malgré cette situation, les Ukrainiens sont toujours les plus nombreux en République tchèque.⁹⁵ En 2010 l'immigration est tombée à 30 515 personnes.⁹⁶ En 2009, le plus grand nombre d'immigrés est venu de l'Ukraine, de la Slovaquie, de la Russie et des États-Unis⁹⁷, en 2010 la plupart des immigrés sont venus de la Slovaquie, de la Russie, de l'Ukraine et de l'Allemagne. Le nombre d'émigrés a été 6 027 en 2008, 11 629 en 2009 et 14 867 en 2010.⁹⁸ Depuis la fin de 2008 à la fin de l'année 2009, le nombre total de permis de séjour (y compris le permis de séjour de longue durée et le permis de séjour permanent) des étrangers a diminué de 4 996. Le nombre de permis de séjour des citoyens de l'UE a diminué de 8 840, par contre, le nombre de permis de séjour de ressortissants de pays tiers a augmenté de

⁹³ DRBOHLAV, Dušan et coll. *Migrace a (i)migranti v Česku. Kdo jsme, odkud přicházíme, kam jdeme*. Praha: Slon, 2010. p. 141.

⁹⁴ HORÁKOVÁ, Milada. *Mezinárodní pracovní migrace v České republice v době pokračující hospodářské recese v roce 2010*. Praha: VÚPSV, 2011. [en ligne] [consulté le 15 février 2013]. Disponible sur: http://praha.vupsv.cz/Fulltext/vz_338.pdf. p. 13.

⁹⁵ *Perspectives des migrations internationales 2011*. OCDE. [en ligne]. [consulté le 8 avril 2013]. Disponible sur : http://www.keepeek.com/Digital-Asset-Management/occd/social-issues-migration-health/perspectives-des-migrations-internationales-2011_migr_outlook-2011-fr.

⁹⁶ HORÁKOVÁ, Milada. *Mezinárodní pracovní migrace v České republice v době pokračující hospodářské recese v roce 2010*. Praha: VÚPSV, 2011. [en ligne] [consulté le 15 février 2013]. Disponible sur: http://praha.vupsv.cz/Fulltext/vz_338.pdf. p. 13.

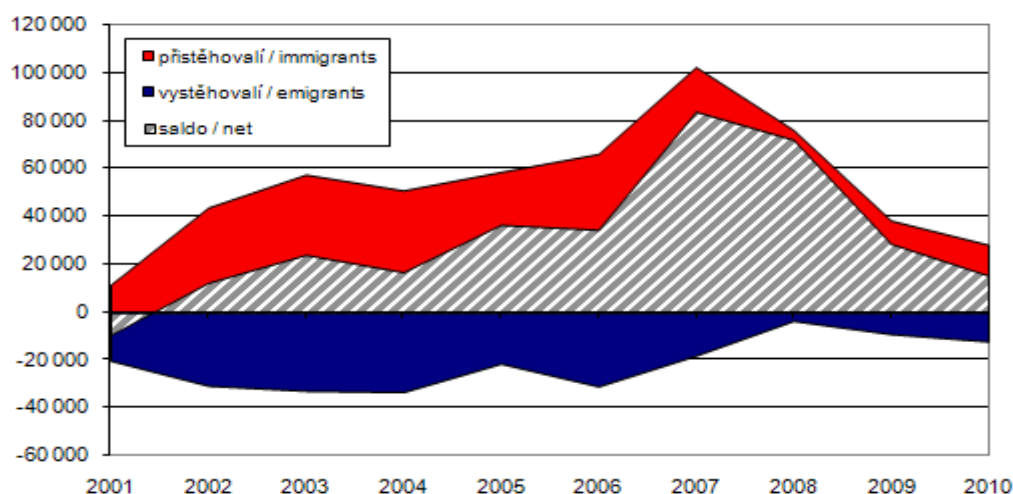
⁹⁷ HORÁKOVÁ, Milada. *Vývoj pracovních migrací v České republice v období hospodářské recese*. Praha: VÚPSV, 2010. [en ligne] [consulté le 15 février 2013]. Disponible sur: http://www.cizinci.cz/files/clanky/711/Vyvoj_pracovnich_migrac.pdf. p. 9.

⁹⁸ HORÁKOVÁ, Milada. *Mezinárodní pracovní migrace v České republice v době pokračující hospodářské recese v roce 2010*. Praha: VÚPSV, 2011. [en ligne] [consulté le 15 février 2013]. Disponible sur: http://praha.vupsv.cz/Fulltext/vz_338.pdf. p. 13.

3 844. L'intérêt des ressortissants de pays tiers de s'installer en République tchèque d'une façon permanente a augmenté beaucoup plus que l'intérêt des citoyens de l'UE.⁹⁹

Au début de la crise, les étrangers originaires des pays tiers ont attendu comment la crise économique va se développer et lorsqu'ils ont rencontré des difficultés liées à la récession, une partie d'entre eux a décidé de quitter la République tchèque et leur nombre a diminué significativement. Depuis la fin de 2008 à la fin de 2010 le nombre de citoyens de l'UE a diminué de 10 444 personnes, le nombre d'étrangers originaires des pays tiers a diminué seulement de 2 556 personnes.¹⁰⁰

Figure 5: La migration internationale des étrangers en République tchèque entre 2001-2010



Source : Český statistický úřad¹⁰¹ (l'Institut tchèque de la statistique)

⁹⁹ HORÁKOVÁ, Milada. *Vývoj pracovních migrací v České republice v období hospodářské recese*. Praha: VÚPSV, 2010. [en ligne]. [consulté le 15 février 2013]. Disponible sur: http://www.cizinci.cz/files/clanky/711/Vyvoj_pracovnich_migrac.pdf. p. 22-24.

¹⁰⁰ HORÁKOVÁ, Milada. *Mezinárodní pracovní migrace v České republice v době pokračující hospodářské recese v roce 2010*. Praha: VÚPSV, 2011. [en ligne] [consulté le 15 février 2013]. Disponible sur: http://praha.vupsv.cz/Fulltext/vz_338.pdf. p. 26.

¹⁰¹ *Cizinci: Zahraniční a vnitřní migrace*. Český statistický úřad. [en ligne] [consulté le 17 février 2013]. Disponible sur: http://www.czso.cz/csu/cizinci.nsf/kapitola/ciz_migrace.

3.7.2 L'emploi des immigrés

L'impact de la crise économique peut être documenté par rapport à l'emploi des étrangers où les conséquences sont probablement les plus visibles. Entre la fin de 2008 et 2009, il y a eu une baisse de l'emploi d'étrangers de 12% (43 247 personnes). Une baisse significative a été observée auprès des étrangers enregistrés par le Pôle emploi, par contre le nombre d'étrangers ayant la licence de commerce a augmenté.¹⁰²

L'emploi des étrangers en République tchèque en période de conjoncture économique entre 2004 et 2008 a augmenté et cette tendance a atteint le sommet à la fin de l'année 2008. La proportion des étrangers dans la population active s'est élevée à 6,4%. Néanmoins, cette proportion a baissé à la fin de l'année 2009 à 5,6%.¹⁰³ L'emploi des étrangers a diminué interannuellement (2008-2009) de 361 709 à 318 462. Le nombre d'étrangers inscrits au Pôle emploi a été réduit de 53 842 personnes (dont le nombre de permis de travail a diminué le plus, de 55 760). Une partie importante des étrangers s'est transformée de salarié à l'entrepreneur. Le nombre d'étrangers entreprenant en vertu de licence de commerce a augmenté de 10 595.¹⁰⁴

À la fin de l'année 2010, un total de 306 350 étrangers économiquement actifs a été enregistrés, dont 215 367 inscrits à l'Agence pour l'emploi et 90 983 entreprenant en vertu de licence de commerce. Du nombre total, 71 370 personnes (33%) enregistrées au Pôle emploi étaient les ressortissants de pays tiers. Le nombre d'étrangers ayant la licence de commerce a augmenté de 3 230. La proportion d'étrangers dans la population active a diminué en raison de la crise économique à 5,4%.¹⁰⁵

L'année suivante, l'emploi des étrangers a légèrement augmenté, à la fin de 2011, au total 310 921 étrangers ont été économiquement actifs, dont 217 862 inscrits

¹⁰² DRBOHLAV, Dušan et coll. *Migrace a (i)migranti v Česku. Kdo jsme, odkud přicházíme, kam jdeme.* Praha: Slon, 2010. p. 142.

¹⁰³ HORÁKOVÁ, Milada. *Mezinárodní pracovní migrace v České republice v době pokračující hospodářské recese v roce 2010.* Praha: VÚPSV, 2011. [en ligne] [consulté le 15 février 2013]. Disponible sur: http://praha.vupsv.cz/Fulltext/vz_338.pdf. p. 38.

¹⁰⁴ HORÁKOVÁ, Milada. *Vývoj pracovních migrací v České republice v období hospodářské recese.* Praha: VÚPSV, 2010. [en ligne] [consulté le 15 février 2013]. Disponible sur: http://www.cizinci.cz/files/clanky/711/Vyvoj_pracovnich_migrac.pdf. p. 40.

¹⁰⁵ HORÁKOVÁ, Milada. *Mezinárodní pracovní migrace v České republice v době pokračující hospodářské recese v roce 2010.* Praha: VÚPSV, 2011. [en ligne] [consulté le 15 février 2013]. Disponible sur: http://praha.vupsv.cz/Fulltext/vz_338.pdf. p. 38.

au Pôle emploi et 93 059 ayant la licence de commerce. Le nombre d'étrangers titulaires d'une licence de commerce est passé de fin 2008 à la fin 2011 de 15 901.¹⁰⁶

Tableau 1: L'évolution de la structure de l'emploi des étrangers en 2006-2011

L'année	Le nombre d'étrangers inscrits au Pôle emploi	Proportion en %	Les étrangers ayant la licence de commerce	Proportion en %	L'emploi total des étrangers en République tchèque
2006	185 075	73,79	65 722	26,21	250 797
2007	240 242	77,74	68 785	22,26	309 027
2008	284 551	78,67	77 158	21,33	361 709
2009	230 709	72,44	87 753	27,56	318 462
2010	215 367	70,30	90 983	29,70	306 350
2011	217 862	70,07	93 059	29,93	310 921

Source : VÚPSV¹⁰⁷, Český statistický úřad¹⁰⁸

En ce qui concerne le chômage d'étrangers, il n'y a pas de données précises. Les données disponibles se rapportent seulement au chômage enregistré au Pôle emploi. Le chômage enregistré donc touche seulement les étrangers ayant le séjour permanent en République tchèque parce que seulement ceux-ci peuvent demander les prestations de chômage.¹⁰⁹ Le nombre d'étrangers au chômage enregistré a augmenté depuis la fin de l'année 2008 à la fin de l'année 2009 de 5 895. La crise économique en général a affecté plus les ressortissants des pays tiers qui doivent avoir un permis de travail, lequel n'a pas été dans plusieurs cas prolongé.¹¹⁰

¹⁰⁶ *Cizinci v České republice 2012*. Praha: Český statistický úřad, 2012. p. 105.

¹⁰⁷ HORÁKOVÁ, Milada. *Mezinárodní pracovní migrace v České republice v době pokračující hospodářské recese v roce 2010*. Praha: VÚPSV, 2011. [en ligne] [consulté le 15 février 2013]. Disponible sur: http://praha.vupsv.cz/Fulltext/vz_338.pdf. p. 41.

¹⁰⁸ *Cizinci v České republice 2012*. Praha: Český statistický úřad, 2012. p. 105.

¹⁰⁹ HORÁKOVÁ, Milada. *Mezinárodní pracovní migrace v České republice v době pokračující hospodářské recese v roce 2010*. Praha: VÚPSV, 2011. [en ligne] [consulté le 15 février 2013]. Disponible sur: http://praha.vupsv.cz/Fulltext/vz_338.pdf.

¹¹⁰ HORÁKOVÁ, Milada. *Vývoj pracovních migrací v České republice v období hospodářské recese*. Praha: VÚPSV, 2010. [en ligne] [consulté le 15 février 2013]. Disponible sur: http://www.cizinci.cz/files/clanky/711/Vyvoj_pracovnich_migrac.pdf.

L'emploi total des étrangers a diminué depuis la fin de l'année 2008 à la fin de l'année 2010 de 55 359. Le nombre de ressortissants de l'UE sur le marché de travail a augmenté de 5 490, le nombre de ressortissants de pays tiers a diminué de 60 849.¹¹¹

3.7.3 Le comportement des immigrants

La tendance des étrangers la plus générale en temps de crise est de contourner la législation migratoire dans le but d'assurer le séjour légal en République tchèque après la perte de l'emploi.¹¹² La République tchèque a adopté les règles libérales pour l'admission des travailleurs indépendants étrangers (ou entrepreneurs) après l'effondrement de l'Union soviétique, ce qui a conduit en période de crise à une affluence de « *prétendus travailleurs indépendants* ». ¹¹³ L'étude du ministère de l'Intérieur a révélé que les contrôles efficaces des activités commerciales des étrangers sont absents. Également, en rapport avec la crise économique, les problèmes sociaux de certains étrangers approfondissent. Les étrangers peuvent rencontrer des problèmes liés à l'exclusion sociale. Dans la façon dont les immigrants cherchent de s'établir en République tchèque, l'objet du séjour est changé de l'emploi à l'entreprise. Les demandes du permis de séjour sont souvent fournies incomplètes (par exemple sans le document sur l'objet du séjour). Pour l'assurance du séjour en République tchèque, le regroupement familial (les mariages de complaisance ou la revendication d'une paternité) est abusé de plus en plus, de même que le séjour dont le but est de faire des études.¹¹⁴

Le nombre des étrangers qui ont acquis la nationalité tchèque a baissé entre 2007 et 2010, de 1 877 à 1495. Le nombre a augmenté en 2011 à 1 936 (voir le chapitre 3.5).

¹¹¹ HORÁKOVÁ, Milada. *Mezinárodní pracovní migrace v České republice v době pokračující hospodářské recese v roce 2010*. Praha: VÚPSV, 2011. [en ligne] [consulté le 15 février 2013]. Disponible sur: http://praha.vupsv.cz/Fulltext/vz_338.pdf.

¹¹² DRBOHLAV, Dušan et coll. *Migrace a (i)migranti v Česku. Kdo jsme, odkud přicházíme, kam jdeme*. Praha: Slon, 2010. p. 145.

¹¹³ *Perspectives des migrations internationales 2010*. OCDE. [en ligne]. [consulté le 8 avril 2013]. Disponible sur: http://www.keepeek.com/Digital-Asset-Management/oced/social-issues-migration-health/perspectives-des-migrations-internationales-2010_migr_outlook-2010-fr.

¹¹⁴ DRBOHLAV, Dušan et coll. *Migrace a (i)migranti v Česku. Kdo jsme, odkud přicházíme, kam jdeme*. Praha: Slon, 2010. p. 145.

3.7.4 Les mesures de l'État

La détérioration de l'économie tchèque dans le contexte de la crise économique a conduit l'État à l'introduction de certaines mesures. Ces mesures ont en majorité un caractère restrictif et leur but est de restreindre l'accès des étrangers au marché du travail et de libérer de l'espace pour les travailleurs tchèques. À partir de 1^{er} avril 2009, de visas pour un séjour de plus de 90 jours ont été suspendus pour les ressortissants de certains de principaux pays sources de l'immigration.¹¹⁵

Le ministère du Travail et des Affaires sociales a recommandé aux bureaux de l'emploi tchèques de surveiller rigoureusement le marché du travail et de délivrer des permis de travail aux étrangers avec une prudence accrue.¹¹⁶ Il peut sembler qu'en apparence cette instruction n'a pas apporté quelque chose de nouveau. Mais le résultat en pratique a été que les différents bureaux de l'emploi ont procédé d'après leur propre jugement. Cela veut dire que certains ont préféré plutôt une approche bienveillante pour ne pas causer des difficultés aux employeurs tchèques tandis que d'autres ont limité la durée de la prolongation du permis pour un maximum de trois mois ou ils ont même cessé les délivrer.¹¹⁷

Par contre, la République tchèque a pris des mesures pour protéger les immigrés au chômage. Un amendement législatif a établi une période de 60 jours, dans laquelle les étrangers qui ont perdu le travail peuvent chercher un nouveau.¹¹⁸ Mais à l'issue de cette période, pour que les étrangers ne soient pas obligés de quitter le pays, ont changé le motif de leur séjour de « l'emploi » à « l'activité professionnelle ». La délivrance d'autorisation d'exercer une activité professionnelle aux étrangers a été abusée plusieurs fois pendant l'année 2009.

¹¹⁵ Thaïlande, Mongolie, République de Moldova, Ukraine, Vietnam

¹¹⁶ DRBOHLAV, Dušan et coll. *Migrace a (i)migranti v Česku. Kdo jsme, odkud přicházíme, kam jdeme.* Praha: Slon, 2010. p. 147.

¹¹⁷ RÁKOCZYOVÁ, Miroslava – TRBOLA, Robert et al. *Institucionální podmínky sociální integrace cizinců v ČR I. Integrovní politika.* Brno: Barrister & Principal, 2011. p.30.

¹¹⁸ *Perspectives des migrations internationales 2010.* OECD. [en ligne]. [consulté le 20 mars 2013]. Disponible sur: http://www.keepeek.com/Digital-Asset-Management/oecd/social-issues-migration-health/perspectives-des-migrations-internationales-2010_migr_outlook-2010-fr.

Depuis 2009, pour qu'un étranger puisse obtenir le titre de séjour permanent, il doit prouver la connaissance suffisante de la langue tchèque.¹¹⁹ Le niveau exigé de la langue tchèque est « A1 » du Cadre européen commun de référence pour les langues.¹²⁰

Le 1^{er} janvier 2011, la loi sur le séjour des ressortissants étrangers a été modifiée visant à empêcher l'abus du changement de statut. D'après cette loi, pour que l'étranger puisse demander un changement du séjour au but d'exercer une activité économique, il doit résider en République tchèque légalement depuis au moins 2 ans. L'amendement à la loi de 2011 a aussi prescrit que les demandeurs de visas de longue durée, de permis de séjour de longue durée ou de séjour permanent soient obligés de prouver qu'ils ont un logement assuré et une couverture maladie. L'obligation de disposer des fonds suffisants a été également renforcée en particulier pour le permis de séjour permanent.¹²¹

Depuis le 4 juillet 2011, des permis de séjour contenant les données biométriques : l'image faciale et les empreintes digitales sont délivrées en République tchèque. Cette pratique découle de la législation européenne et s'applique aux ressortissants de pays tiers résidant en République tchèque sur la base des permis de séjour de longue durée ou de séjour permanent et également pour les titulaires de l'une des formes de protection internationale : d'asile ou de protection subsidiaire.¹²²

De l'autre côté, la République tchèque a appliqué dans sa politique d'immigration aussi des approches proactives, par exemple le projet des « cartes vertes » (décrit plus en détail dans le chapitre 3.3.2) ou le projet de « retour volontaire » (voir le chapitre 3.3.4). Bien que le programme de retour volontaire ait cherché à améliorer la situation difficile, seulement peu d'immigrés ont en profité. Le retour au pays d'origine n'est pas souvent la solution pour eux, par contre ils ont besoin de trouver le travail en

¹¹⁹ *Perspectives des migrations internationales 2010*. OECD. [en ligne]. [consulté le 20 mars 2013]. Disponible sur: http://www.keepeek.com/Digital-Asset-Management/occd/social-issues-migration-health/perspectives-des-migrations-internationales-2010_migr_outlook-2010-fr.

¹²⁰ OŠMERA, Radim. *Podoba zkoušky z českého jazyka pro účely získání pobytu*. Portál pro kritickou diskusi o migraci v České republice a v zemích střední a východní Evropy. Mis à jour le 20 décembre 2009. [en ligne]. [consulté le 20 mars 2013]. Disponible sur: <http://www.migraceonline.cz/cz/e-knihovna/podoba-zkousky-z-ceskeho-jazyka-pro-ucely-ziskani-trvaleho-pobytu>.

¹²¹ *Perspectives des migrations internationales 2010*. OECD. [en ligne]. [consulté le 20 mars 2013]. Disponible sur: http://www.keepeek.com/Digital-Asset-Management/occd/social-issues-migration-health/perspectives-des-migrations-internationales-2010_migr_outlook-2010-fr.

¹²² *Biometrika*. Ministerstvo vnitra České republiky, 2010. [en ligne]. [consulté le 20 mars 2013]. Disponible sur: <http://www.mvcr.cz/clanek/biometrika.aspx>.

République tchèque pour qu'ils puissent assurer eux-mêmes ainsi que les membres de la famille.¹²³ Le nombre d'étrangers qui ont bénéficié de la carte verte a été aussi très bas à cause de la crise économique.¹²⁴

¹²³ DRBOHLAV, Dušan et coll. *Migrace a (i)migranti v Česku. Kdo jsme, odkud přicházíme, kam jdeme.* Praha: Slon, 2010. p. 148-149.

¹²⁴ *Perspectives des migrations internationales 2010.* OECD. [en ligne]. [consulté le 20 mars 2013]. Disponible sur: http://www.keepeek.com/Digital-Asset-Management/oecd/social-issues-migration-health/perspectives-des-migrations-internationales-2010_migr_outlook-2010-fr.

4 L'IMMIGRATION EN FRANCE

En Europe, il n'y a aucun autre pays d'immigration plus ancien que la France.¹²⁵ D'habitude, les historiens distinguent trois grandes vagues d'immigration en France. La première vague a commencé par les guerres napoléoniennes et sa plus grande expansion était depuis 1850. Le développement de l'industrialisation et le développement urbain ont entraîné la nécessité d'une main-d'œuvre étrangère. Le manque d'augmentation de la population a libéré un grand espace pour l'immigration.¹²⁶ Entre 1851 et 1876, la population étrangère est passée de 378 000 à 655 000 personnes. Il y avait les vagues significatives des Belges et des Italiens. La population étrangère a représenté en 1911 3% de la population totale (1 127 000 personnes).

La deuxième vague a suivi après la Première Guerre mondiale. Il fallait d'abord soutenir l'économie de guerre et successivement il y a avait besoin de travailleurs étrangers pour redresser une économie ruinée par la guerre. Ce recrutement de nouveaux travailleurs a été organisé par l'État. En 1931, les Italiens ont toujours représenté le plus grand nombre d'étrangers (808 000), mais le nombre de Polonais a aussi massivement augmenté (de 45 800 en 1921 à 507 800 en 1931).¹²⁷ Dans la première vague, les étrangers de l'Italie, la Belgique, l'Espagne, l'Allemagne et la Suisse ont dominé, dans la deuxième, surtout les Portugais, les Polonais et les autres citoyens de l'Europe de L'Est ont prévalu. Le nombre d'Africains et d'autres non-Européens n'a pas été significatif.

La troisième vague d'immigration est arrivée après la Seconde Guerre mondiale. Dans cette période, les immigrés d'Afrique du Nord ont commencé à dominer et surtout les habitants des anciennes colonies françaises. Depuis les années 90, le nombre d'immigrés d'Afrique subsaharienne a augmenté. Entre 1990 et 1996, le nombre d'étrangers qui se sont installés légalement en France (on prend en considération le séjour permanent de plus de 1 an) a baissé, mais depuis l'année 1997 le nombre

¹²⁵ *Depuis quand la France est-elle une terre d'immigration ?*. Cité nationale de l'histoire de l'immigration. [en ligne]. [consulté le 9 mars 2013]. Disponible sur: <http://www.histoire-immigration.fr/histoire-de-l-immigration/questions-contemporaines/l-immigration/depuis-quand-la-france-est-elle-une-terre-d-immigration>.

¹²⁶ BARŠOVÁ, Andrea – BARŠA, Pavel. *Přistěhovalectví a liberální stát*. Brno: Masarykova univerzita, 2005. p. 88.

¹²⁷ ERBA, Salvator. *Une France pluriculturelle :Le débat sur l'intégration et les discriminations*. Paris : Libro, 2007. p.11-13.

augmente à nouveau. La raison la plus commune d'immigration est le regroupement familial.¹²⁸

4.1 La structure des immigrés

En 2008, selon les données statistiques de l'INSEE, il y avait 5 342 288 immigrés en France, ce qui représente 8,4% de la population totale. Les 38% des immigrés sont nés en Europe, 42,5% de l'Afrique, 14,2 de l'Asie et seulement 5,3% de l'Amérique et l'Océanie.¹²⁹

Jusqu'à 1974 les hommes ont constitué la majorité des immigrés, mais les flux d'immigration qui ont suivi après cette année étaient composés surtout de femmes. En 2008, déjà 51% des immigrés sont des femmes. Concernant la structure de l'âge, seulement 14% des immigrés ont moins de 25 ans, par contre 70% sont âgés de 25-64 ans. L'âge moyen est donc autour de 45,5 ans. La répartition par âge des immigrés est presque identique qu'en 1999.¹³⁰

¹²⁸ BARŠOVÁ, Andrea – BARŠA, Pavel. *Přistěhovalectví a liberální stát*. Brno: Masarykova univerzita, 2005. p. 100-102.

¹²⁹ *Immigrés selon le pays de naissance. Étranger-Immigrés*. Institut national de la statistique et des études économiques. [en ligne]. [consulté le 22 février 2013]. Disponible sur: http://www.insee.fr/fr/themes/document.asp?ref_id=T12F037#PourEnSavoirPlus.

¹³⁰ *Immigrés et descendants d'immigrés en France, édition 2012. Population immigrée. Âge et vieillissement*. INSEE. [en ligne]. [consulté le 4 mars 2013]. Disponible sur: http://www.insee.fr/fr/ffc/docs_ffc/ref/IMMFRA12_g_Flot1_pop.pdf. p. 109.

Tableau 2: La répartition des immigrés selon l'âge et le pays d'origine

	Effectifs en milliers	0 à 14 ans	15 à 24 ans	25 à 34 ans	35 à 44 ans	45 à 54 ans	55 à 64 ans	65 ans ou plus	en % Ensemble
En 2008									
Immigrés	5 340	5	9	17	20	18	15	16	100
Europe	2 030	5	6	10	16	18	19	27	100
Espagne	260	1	2	4	8	20	19	45	100
Italie	320	1	2	4	6	14	21	53	100
Portugal	580	3	4	8	24	25	22	14	100
Autres pays de l'UE27	650	7	8	14	17	16	16	22	100
Autres pays d'Europe	220	12	12	17	17	13	13	15	100
Afrique	2 265	4	10	20	22	18	14	11	100
Algérie	710	4	7	17	22	16	16	18	100
Maroc	650	3	10	21	21	19	16	10	100
Tunisie	235	2	7	17	18	22	18	16	100
Autres pays d'Afrique	670	6	14	25	25	18	8	4	100
Asie	755	5	11	24	24	18	11	7	100
Turquie	240	4	11	29	25	14	11	5	100
Cambodge, Laos, Vietnam	160	5	5	15	22	24	15	13	100
Autres pays d'Asie	355	6	15	26	23	17	8	5	100
Amérique, Océanie	280	11	16	23	21	16	9	5	100
Non immigrés	58 620	20	13	12	14	13	12	17	100
Ensemble	63 960	18	13	13	14	14	12	17	100
En 1999									
Immigrés	4 390	5	9	17	20	19	13	17	100
Ensemble	60 190	19	13	15	15	14	9	16	100

Source : INSEE¹³¹

En 2009, il y avait 5 433 000 immigrés en France.¹³² Concernant l'année 2010, il n'y a pas encore de données précises, néanmoins, selon l'étude des Nations unies, le nombre d'immigrés a été estimé à 6 700 000 personnes, soit 11% de la population totale.¹³³ La division par pays d'origine est toujours pareille qu'en 2008, la part la plus importante d'immigrés est en provenance d'Afrique (41,4%), principalement d'Algérie et du Maroc, suivi par les immigrés en provenance des pays européens (38,9%). Selon

¹³¹ *Immigrés et descendants d'immigrés en France, édition 2012. Population immigrée. Âge et vieillissement.* INSEE. [en ligne]. [consulté le 4 mars 2013]. Disponible sur: http://www.insee.fr/fr/ffc/docs_ffc/ref/IMMFRA12_g_Flot1_pop.pdf. p. 109.

¹³² *Répartition des immigrés par pays de naissance.* Institut national de la statistique et des études économiques. [en ligne]. [consulté le 25 mars 2013]. Disponible sur: http://www.insee.fr/fr/themes/tableau.asp?reg_id=0&ref_id=immigrespaysnais.

¹³³ Il est nécessaire de signaler que cette proportion est plus élevée que celle de l'INSEE qui ne compte pas dans les immigrés les Français nés à l'étranger.

l'Office français de l'Immigration et de l'Intégration, l'immigration légale a augmenté de 10,6% surtout à cause de plus grand nombre d'étudiants étrangers.¹³⁴

4.2 Le cadre législatif de la politique d'immigration

En France, la politique d'immigration est gérée par le ministère de l'Intérieur, concrètement par le Secrétariat général à l'immigration et à l'intégration. Le Secrétariat prépare et met en œuvre la politique du gouvernement concernant l'entrée, le séjour, l'asile, l'intégration et l'exercice d'une activité professionnelle en France des ressortissants étrangers et il lutte contre l'immigration illégale. En collaboration avec le ministre chargé du travail, il lutte également contre le travail illégal des étrangers. Il est responsable de la politique des visas ensemble avec le ministre des Affaires étrangères et européennes. Le Secrétariat général à l'immigration et à l'intégration compte environ 600 agents qui exercent les missions susmentionnées.¹³⁵

Le texte fondamental du droit des étrangers est le « *Code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile* » qui a remplacé « *l'ordonnance n° 45-2659 du novembre 1945 relative aux conditions d'entrée et de séjour des étrangers en France ainsi que la loi n° 52-693 du 25 juillet 1952 relative au droit d'asile*.¹³⁶

La France est un membre de l'UE comme la République tchèque, ce qui signifie qu'elle doit également se conformer aux conditions et règlements qui découlent de cette adhésion.

4.2.1 L'évolution de la législation

En 1945, l'ordonnance sur l'entrée et le séjour des étrangers en France a été adoptée et l'Office national de l'immigration (ONI) ayant pour tâche de recruter et

¹³⁴ *Francie. Národnostní složení*. Ministerstvo zahraničních věcí České republiky. [en ligne]. [consulté le 16 mars 2013]. Disponible sur: http://www.mzv.cz/jnp/cz/encyklopedie_statu/evropa/francie/.

¹³⁵ *Immigration, intégration et asile en France*. Le ministère de l'Intérieur. [en ligne]. [consulté le 4 mars 2013]. Disponible sur: <http://www.immigration.interieur.gouv.fr/Le-Secretariat-general/Presentation>.

¹³⁶ *Code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile*. Office français de protection des réfugiés et apatrides. [en ligne]. 2012. [consulté le 4 mars 2013]. Disponible sur: http://www.ofpra.gouv.fr/index.html?xml_id=258&dtd_id=14.

d'introduire la main-d'œuvre a été créé. L'ONI a organisé et régulé la main-d'œuvre et elle a eu déjà la possibilité d'octroyer des cartes de séjour de durée différente.¹³⁷

Le choc pétrolier en 1973 a changé la relation à la migration de main-d'œuvre. Les programmes de migration de travail ont été officiellement finis en 1974 et l'immigration est devenue le sujet politique. Depuis ce temps-là, la politique d'immigration s'est développée soit dans le sens libéral ou restrictif en fonction de la partie politique qui était au pouvoir. En 1980, la loi Bonnet a renforcé le contrôle de l'immigration. En 1984, un permis de séjour de dix ans a été introduit.

Depuis la fin des années 80 et une grande partie des années 90, l'approche restrictive vers l'immigration et les immigrés, symbolisée par ministre de l'Intérieur Charles Pasqua, a prévalu. En 1993, des lois restrictives ont été promulguées. Ces lois ont élargi la période d'attente pour le regroupement familial, elles ont annulé le séjour aux conjoints étrangers qui ont vécu en France illégalement avant le mariage et elles ont interdit aux diplômés étrangers des universités françaises accepter un emploi en France. Les pouvoirs de la police en matière de l'expulsion et la déportation des étrangers ont été également renforcés.

Le tournant dans la politique d'immigration est venu en 1997, lorsque la droite a perdu les élections et le nouveau Premier ministre socialiste Lionel Jospin a été élu. Il a promis de réexaminer la question d'immigration. Pour créer de nouvelles solutions en matière d'immigration et de citoyenneté, il a appelé un expert, Patrick Weil.¹³⁸ En 1998, la loi n° 98-170 relative à la nationalité a été approuvée. Selon cette loi les enfants nés en France de parents étrangers acquièrent automatiquement la nationalité française à leur majorité. Ces enfants peuvent aussi la demander déjà dès 13 ans avec le consentement de leurs parents et dès 16 ans sans autorisation des parents.¹³⁹ La même année, la loi n° 98-349 relative à l'entrée et au séjour des étrangers en France et au droit

¹³⁷ ERBA, Salvator. *Une France pluriculturelle. Le débat sur l'intégration et les discriminations*. Paris : Libro, 2007. p.14-15.

¹³⁸ BARŠOVÁ, Andrea – BARŠA, Pavel. *Přistěhovalectví a liberální stát*. Brno: Masarykova univerzita, 2005. p. 100-102.

¹³⁹ *La loi n° 98-170 du 16 mars 1998 relative à la nationalité. Article 2-9*. Legifrance. en ligne]. [consulté le 4 mars 2013]. Disponible sur: <http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000000754536&dateTexte=&categorieLien=id>.

d'asile a été promulguée.¹⁴⁰ Cette loi, aussi appelée la loi Chevènement, a révisé les conditions d'obtention du permis de séjour de dix ans, le regroupement familial a été facilité et le statut spécial a été accordé aux experts et aux scientifiques.¹⁴¹

Le 26 novembre 2003, une nouvelle loi¹⁴² relative à la maîtrise de l'immigration au séjour des étrangers en France a été promulguée. Cette loi a durci certaines conditions d'entrée et d'accueil des étrangers :¹⁴³

- un fichier d'empreintes digitales et de photos est établi à partir des demandes de visas
- la durée de rétention administrative a été allongée
- les sanctions pour les personnes qui font passer des clandestins ont été durcies
- la durée nécessaire de la délivrance de la carte de résident pour un conjoint étranger de français a été passée de 1 à 2 ans

En 2003, l'Union européenne a adopté la directive¹⁴⁴ relative à des normes minimales pour l'accueil des demandeurs d'asile dans les États membres. Cette directive s'applique aux ressortissants de pays tiers et aux apatrides qui demandent l'asile (éventuellement aux membres de leur famille). La directive laisse aux États membres une marge de manoeuvre relativement large en application.¹⁴⁵

¹⁴⁰ *Chronologie : l'histoire de l'immigration en dates*. Vie publique. Mis à jour le 12 avril 2012. [en ligne]. [consulté le 4 mars 2013]. Disponible sur: <http://www.vie-publique.fr/politiques-publiques/politique-immigration/chronologie-immigration/>.

¹⁴¹ BARŠOVÁ, Andrea – BARŠA, Pavel. *Přistěhovalectví a liberální stát*. Brno: Masarykova univerzita, 2005. p. 102.

¹⁴² Loi n° 2003-1119 du 26 novembre 2003 relative à la maîtrise de l'immigration, au séjour des étrangers en France et à la nationalité.

¹⁴³ *Loi du 26 novembre 2003 relative à la maîtrise de l'immigration, au séjour des étrangers e France*. Vie publique. [en ligne]. [consulté le 4 mars 2013]. Disponible sur: <http://www.vie-publique.fr/actualite/panorama/texte-vote/loi-du-26-novembre-2003-relative-maitrise-immigration-au-sejour-etrangers-france-nationalite.html>.

¹⁴⁴ Directive 2003/9/CE du Conseil du 27 janvier 2003

¹⁴⁵ *Normes minimales pour l'accueil des demandeurs d'asile dans les États membres*. Europa. Synthèses de la législation de l'UE. Mis à jour le 9 novembre 2008. [en ligne]. [consulté le 6 mars 2013]. Disponible sur:

Le 24 juillet 2006, la loi relative à l'immigration et à l'intégration a été promulguée. La loi présente de nouveaux moyens établis pour une meilleure régulation de l'immigration et pour le soutien de « *l'immigration choisie* ». Les principales mesures sont les suivantes :¹⁴⁶

- Le regroupement familial : pour qu'un étranger puisse être rejoint par sa famille, il doit résider légalement en France au moins 18 mois et il doit justifier un revenu égal au SMIC.
- Les mariages mixtes : un conjoint étranger ne peut demander une carte de résident qu'après 3 ans de mariage. De cette façon, l'État lutte contre les mariages blancs.
- La carte séjour : cette carte est délivrée pour 3 ans (renouvelable) et peut être octroyée à l'étranger qui a déjà obtenu un visa de long séjour ; l'immigré doit avoir un niveau suffisant de la langue française et il doit signer un « contrat d'accueil et d'intégration », dans lequel il s'engage de respecter et de faire valoir les principes de la République française.
- Les étudiants étrangers : l'étudiant peut bénéficier d'une carte de séjour temporaire porte la mention « étudiant » et exercer une activité professionnelle à temps partiel.¹⁴⁷ Pour un étudiant qui a son projet d'études validé par pays d'origine, l'obtention de titre de séjour est plus facile.
- La sélection de la main d'oeuvre : les listes des secteurs spécifiés seront établies ; dans ces secteurs, les employeurs pourront faire

http://europa.eu/legislation_summaries/justice_freedom_security/free_movement_of_persons_asylum_migration/133150_fr.htm.

¹⁴⁶ *Loi du 24 juillet 2006 relative à l'immigration et à l'intégration*. Vie publique. [en ligne]. [consulté le 6 mars 2013]. Disponible sur: <http://www.vie-publique.fr/actualite/panorama/texte-vote/loi-du-24-juillet-2006-relative-immigration-integration.html>.

¹⁴⁷ *Loi n° 2006-911 du 24 juillet relative à l'immigration et à l'intégration. Chapitre II : Dispositions relatives à l'entrée et au séjour des étudiants étrangers en France. Article 9*. Legifrance. [en ligne]. [consulté le 29 mars 2013]. Disponible sur: <http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000000266495&dateTexte=&categorieLien=id.lh>

appel à des immigrés. Dans ce but, les cartes de séjour temporaire d'un an pourront être établies.

- L'obligation de quitter le territoire : l'administration qui refuse octroyer un titre de séjour à l'immigré peut lui ordonner de quitter le territoire français.

Le 16 juin 2011, une nouvelle loi¹⁴⁸ relative à l'immigration à l'intégration et à la nationalité a été adoptée. Cette loi avait pour l'objectif de transposer trois directives européennes (concernant la lutte contre l'immigration illégale, le travail illégal des étrangers et le soutien des travailleurs hautement qualifiés¹⁴⁹), de réformer les procédures d'éloignement des étrangers qui séjournent illégalement en France et en même temps de soutenir l'intégration des étrangers en France.¹⁵⁰ Quelques dispositions liées à cette loi :¹⁵¹

- La durée de placement en centre de détention a été allongée à 45 jours.
- Les candidats seront obligés de signer une « *charte des droits et des devoirs* » lors de la naturalisation et ils vont suivre un « *cours d'intégration* » terminé par un examen .
- Les étrangers expulsés (qui doivent quitter le territoire) et qui ne respecteront pas cette obligation peuvent être interdits d'entrer sur le territoire de l'Union européenne pendant 2-5 ans.
- Un ressortissant d'un État européen peut être éloigné s'il devient « *une charge déraisonnable pour le système d'assistance sociale* ». De même, un étranger de n'importe quel pays

¹⁴⁸ Loi n° 2011-672 du 16 juin 2011

¹⁴⁹ Directive 2008/115/CE, directive 2009/52/CE et directive 2009/50/CE

¹⁵⁰ *Rapport sur la mise en application de la loi transmis au Parlement par le Gouvernement le 27 décembre 2011*. Legifrance. [en ligne]. [consulté le 29 mars 2013]. Disponible sur: <http://www.legifrance.gouv.fr/affichLoiPubliee.do?type=general&idDocument=JORFDOLE000022046581>.

¹⁵¹ *Loi sur l'immigration : synthèse des mesures adoptées définitivement*. Migration Conseil. [en ligne]. [consulté le 29 mars 2013]. Disponible sur: <http://www.questionsdetrangers.com/adoption-loi-sur-l-immigration-mesures-adoptees/>.

(européen ou non) peut être expulsé lorsqu'il menace l'ordre public.¹⁵²

- L'introduction de la Carte bleue pour les étrangers qualifiés.

D'après les résultats de la politique migratoire en 2011, présentés par Claude Guéant, l'ancien ministre de l'Intérieur, de l'Outre mer, des Collectivités territoriales et de l'Immigration, l'application de nouvelles mesures a apporté le succès. Le ministre a souligné qu'un résultat plus élevé en matière de mesures d'éloignements a été atteint : 32 912 ressortissants en séjour irrégulier ont été éloignés. Il a aussi mentionné que la délivrance des premiers titres de séjour a été stabilisée entre 2007 et 2012 et que le nombre de ces titres a même baissé en 2011 de 3,6% par rapport à l'année 2010. D'après Claude Guéant, il est évident de ces résultats que les contrôles de l'immigration professionnelle et de l'immigration familiale sont plus efficaces. Il a aussi rappelé qu'en 2011, il y avait 57 113 demandes d'asile enregistrées, ce qui représente une hausse de 8% par rapport à 2010. La France est le premier pays d'Europe pour le nombre de demandes d'asile.

Claude Guéant a présenté en même temps les objectifs pour l'année suivante : lutter contre les fraudes aux prestations sociales, contrôler la fréquentation régulière des étrangers aux programmes d'intégration, contrôler l'acquisition de la nationalité française et développer la réforme de l'immigration familiale.¹⁵³

4.3 Les programmes de la politique d'immigration

La France a introduit dans les dernières années plusieurs programmes d'immigration créés soit de sa propre initiative, soit découlant de la coopération avec l'Union européenne. Dans ce chapitre nous allons présenter plus en détail trois d'entre

¹⁵² *Loi sur l'immigration : 5/ La restriction de séjour pour les ressortissants Européens.* [en ligne]. [consulté le 29 mars 2013]. Disponible sur: <http://www.questionsdetrangers.com/projet-de-loi-sur-limmigration-5-la-restriction-de-sejour-pour-les-ressortissants-europeens/>.

¹⁵³ *Les résultats de la politique migratoire en 2011.* Ministère de l'Intérieur, 2012. *Loi sur l'immigration : synthèse des mesures adoptées définitivement.* Migration Conseil. [en ligne]. 13 janvier 2012 [consulté le 2 avril 2013]. Disponible sur: <http://www.interieur.gouv.fr/Archives/Archives-des-actualites/2012/Resultats-de-la-politique-migratoire-2011>.

eux : « *la carte compétences et talents* », « *la carte bleue* » et enfin le projet de la politique d'intégration « *le contrat d'accueil et d'intégration* ».

4.3.1 La carte « compétences et talents »

La carte « compétences et talents » est destinée aux ressortissants étrangers des pays tiers qui peuvent contribuer au développement économique ou au rayonnement intellectuel, scientifique, culturel, humanitaire ou sportif de la France et du pays d'origine. Les citoyens européens, suisses et les Algériens ne peuvent pas l'obtenir. La carte est attribuée sur la base de certains critères (le contenu et la nature du projet, niveau d'études du demandeur, etc.). La carte permet aux étrangers d'exercer une activité professionnelle reliée avec leur projet. Elle est délivrée pour une durée de 3 ans et peut être renouvelée. Les membres de la famille d'étranger peuvent bénéficier d'une carte de séjour temporaire.¹⁵⁴ En 2007 seulement 5 cartes ont été délivrées, en 2008 le nombre a augmenté à 183 cartes et en 2009 à 368. Mais en 2010 il n'y avait que 319 cartes délivrées et en 2011, seulement 289.¹⁵⁵ Brice Hortefeux, l'ancien ministre de l'Immigration, de l'Intégration de l'Identité nationale et du Développement solidaire¹⁵⁶ a prévu la délivrance de 2000 cartes pour l'année 2008.¹⁵⁷ Nous pouvons donc constater que ce projet n'a pas rencontré jusqu'à aujourd'hui un grand succès.

4.3.2 La carte bleue

Ainsi que la République tchèque, la France a mis en place la carte bleue européenne en 2011. Les demandeurs de la carte bleue en France doivent avoir soit le

¹⁵⁴ *Étrangers en France : carte de séjour « compétences et talents »*. Ministère de l'Intérieur. [en ligne]. 7 janvier 2012 [consulté le 2 avril 2013]. Disponible sur: <http://www.interieur.gouv.fr/A-votre-service/Mes-demarches/Etranger-Europe/Etrangers-en-France/Titres-de-sejour-des-etrangers-en-France/Autres-cartes-de-sejour/Etrangers-en-France-carte-de-sejour-competences-et-talents>.

¹⁵⁵ *Cartes compétences et talents : à quand son retour ? Les raisons du faible succès rencontré par ce titre de séjour*. Migration conseil. Le 3 avril 2013 [consulté le 6 avril 2013]. Disponible sur: <http://www.questionsdetrangers.com/carte-competences-et-talents-a-quand-son-retour-les-raisons-du-faible-succes-rencontre-par-ce-titre-de-sejour/>.

¹⁵⁶ Ministère l'Immigration, de l'Intégration de l'Identité nationale et du Développement solidaire n'existe plus (supprimé en 2010).

¹⁵⁷ *Projet de loi autorisant l'approbation de l'accord relatif à la gestion concertée des flux migratoires entre le gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République Sénégal et de son avenant. C. La migration professionnelle*. Sénat. [en ligne]. [consulté le 6 avril 2013]. Disponible sur: <http://www.senat.fr/rap/108-129/108-1295.html#toc71>.

diplôme d'au moins trois années d'études supérieures, soit avoir une expérience professionnelle d'au moins cinq ans (dont deux années dans un poste hautement qualifié). Le salaire proposé par l'employeur doit être égal au moins à 1,5 salaire moyen français. La carte bleue est valable de 3 ans (en République tchèque seulement 2 années) et elle est renouvelable.

L'Union européenne a voulu par ce nouveau titre de séjour attirer les immigrés hautement qualifiés de pays tiers, parce qu'il est connu que par exemple 50% des immigrés qualifiés du Maghreb partent au Canada ou aux États Unis et seulement 5,5% partent en Europe. Néanmoins, il y a certains qui critiquent le projet de carte bleue, car il leur semble très restrictif en termes de la qualification et de salaire demandé en comparaison avec « Green card » pour les immigrés aux États-Unis.¹⁵⁸

4.3.3 Le contrat d'accueil et d'intégration

Depuis le 1^{er} janvier 2007, les étrangers non-européens (à partir de 16 ans) qui veulent s'installer en France durablement doivent conclure avec l'État, représenté par le préfet, le contrat d'accueil et d'intégration (CAI).¹⁵⁹ C'est l'Office Français de l'Immigration et de l'Intégration (OFII) qui accueille les immigrés en situation régulière et elle est également chargée de « l'organisation » de ce contrat. L'immigré passe une demi-journée dans l'OFII et il participe de la réunion collective, de la visite médicale et de l'entretien individuel ayant pour but avant tout d'évaluer le niveau de connaissance de la langue française. Dans cette demi-journée, l'immigré signe le contrat d'accueil et d'intégration et il s'engage à participer aux formations organisées par l'OFII, si c'est nécessaire. Les formations offertes par l'État sont les suivantes :¹⁶⁰

¹⁵⁸ *Carte bleue européenne pour les étrangers qualifiés : décret d'application paru le 6 septembre 2011.* [en ligne]. Mis à jour en septembre, 2012 [consulté le 6 avril 2013]. Disponible sur: <http://www.questionsdetrangers.com/carte-bleue-europeenne-pour-les-etrangers-qualifies-en-france/>.

¹⁵⁹ *Le contrat d'accueil et d'intégration.* Ministère de l'Intérieur. [en ligne]. Le 28 août 2012 [consulté le 7 avril 2013]. Disponible sur: <http://www.immigration.interieur.gouv.fr/Integration/L-accueil-des-primos-arrivants/Le-contrat-d-accueil-et-d-integration>.

¹⁶⁰ *Le CAI : le contrat d'accueil et d'intégration. Un engagement réciproque entre le Migrant et la République.* L'Office Français de l'Immigration et de l'Intégration. [en ligne]. [consulté le 7 avril 2013]. Disponible sur: http://www.ofii.fr/accueil_8/le_cai_le_contrat_d_accueil_et_d_integration._un_engagement_reciproque_entre_le_migrant_et_la_republique._984.html.

- une formation linguistique, qui peut aller en cas de besoin jusqu'à 400 heures
- une formation civique (comportée d'une présentation des valeurs et des principes de la République française)
- une session d'information sur la vie en France
- un bilan de compétences professionnelles

Les formations prescrites sont obligatoires, ce qui signifie que si l'immigré n'y participe pas, le contrat peut être résilié et dans ce cas l'État peut refuser de lui renouveler le titre de séjour ou de lui délivrer la carte de résident.¹⁶¹

Le contrat d'accueil et d'intégration a été expérimenté déjà depuis 2003.¹⁶² À partir de cette année, il a été signé par plus de 750 000 personnes de plus de 150 nationalités. En 2011, le CAI a été signé par 102 254 personnes (53% des femmes et 47% des hommes) dont l'âge moyen était de 32,4 ans. Les 76% des signataires ont prouvé le niveau de la langue française suffisante et ils n'étaient pas obligés de suivre une formation linguistique.

Depuis 2008, l'OFII organise également dans 48 pays de résidence une formation de la langue française pour les personnes « *venant en France au titre de conjoint de français ou du regroupement familial* ». ¹⁶³

4.4 Les différents types de séjours

La France, étant le membre de l'Union européenne et de l'espace Schengen applique comme la République tchèque différentes conditions aux ressortissants de l'UE, de la Suisse et des 3 autres pays de l'espace économique européen (l'Islande, le Liechtenstein, la Norvège) et aux ressortissants de pays tiers.

¹⁶¹ Ibid.

¹⁶² *Les dispositions concernant les règles d'entrée et de séjours étrangers*. Sénat. [en ligne]. [consulté le 7 avril 2013]. Disponible sur: <http://www.senat.fr/rap/a04-033/a04-0332.html>.

¹⁶³ *Le contrat d'accueil et d'intégration*. Ministère de l'Intérieur. [en ligne]. Le 28 août 2012 [consulté le 7 avril 2013]. Disponible sur: <http://www.immigration.interieur.gouv.fr/Integration/L-accueil-des-primot-arrivants/Le-contrat-d-accueil-et-d-integration>.

Les étrangers des États membres de l'UE et assimilés peuvent circuler et séjourner en France librement dans le respect du droit et de certaines conditions. Pour le séjour jusqu'à 3 mois, ils ont besoin seulement d'un passeport ou d'un titre identité. Ces étrangers peuvent s'installer en France pour la durée de plus de 3 mois s'ils ne représentent pas une menace pour l'ordre public et ils ont le droit d'exercer un travail dans les mêmes conditions que les Français. Les étrangers de l'UE peuvent aussi séjourner en France, s'ils suivent les études. S'ils ont des ressources suffisantes et une assurance maladie, ils ne sont pas obligés d'exercer une activité. Après 5 années de séjour légal et ininterrompu (les absences du territoire dans certains cas sont autorisées), ils obtiennent un droit de séjour permanent. Sous certaines conditions, l'étranger peut acquérir le droit de séjour permanent avant le délai de 5 ans. Pour les ressortissants bulgares et roumains, les conditions de séjour sont un peu différentes (l'obligation de posséder l'autorisation de travail).¹⁶⁴

Les ressortissants de pays tiers qui entrent en France doivent être munis d'un visa. Les visas peuvent être classés en deux catégories : ce sont les **visas de court séjour** et les **visas de long séjour**.

- Le visa de court séjour : permet un séjour en France et à l'espace Schengen pour une durée maximale de 3 mois. Autre ce visa, il existe le visa de transit aéroportuaire (permet d'entrer sur le territoire français pour passer au pays cible).¹⁶⁵
- Le visa de long séjour : permet le séjour en France pour une durée supérieure à 3 mois. Il existe 2 types de visas de long séjour :
 - Le visa de long séjour temporaire : il s'agit d'un visa de 3 à 6 mois ; ce visa est délivré par exemple aux étudiants ou aux stagiaires professionnels.

¹⁶⁴ *Le droit de séjour des citoyens de l'Union européenne et des membres de leur famille*. Ministère de l'Intérieur. Le 13 septembre 2012. [en ligne]. [consulté le 7 avril 2013]. Disponible sur: <http://www.immigration.interieur.gouv.fr/Immigration/Le-droit-au-sejour-des-ressortissants-europeens/Le-droit-de-sejour-des-citoyens-de-l-Union-europeenne-et-des-membres-de-leur-famille>.

¹⁶⁵ *Étrangers en France : visas de court séjour et de transit Schengen*. Service-public.fr. [en ligne]. Le 5 avril 2011 [consulté le 7 avril 2013]. Disponible sur: <http://vosdroits.service-public.fr/particuliers/F16146.xhtml#N10118>.

- Le visa de long séjour pour un séjour de plus de 3 mois est obligatoire pour s'installer en France ;¹⁶⁶ depuis le 1^{er} septembre 2009 les étrangers, qu'ils possèdent le visa long séjour valant titre de séjour (pour une durée jusqu'à 1 an) ne doivent pas demander une carte de séjour en préfecture pendant la période de validité de leur visa.¹⁶⁷

Les titres de séjour :

- La carte de séjour temporaire : valable généralement un an, renouvelable, délivrée pour les motifs différents.¹⁶⁸ Pour les personnes ayant les liens privés ou familiaux en France, il y a la carte « vie privée et familiale », pour le scientifique, la carte « scientifique-chercheur », la carte pour les travailleurs salariés et non salariés, pour l'artiste, la carte « profession artistique et culturelle », pour l'étudiant, la carte « étudiant », pour le stagiaire, la carte « stagiaire » et pour les personnes, ayant les ressources suffisantes, qui veulent vivre en France et de ne pas y exercer le travail, il y a la carte « visiteur ».
- La carte de résident : valable 10 ans, cette carte peut être délivrée automatiquement (aux enfants ou parents d'un Français, réfugiés, apatrides, anciens combattants, etc.) ou à titre discrétionnaire sous certaines conditions (être conjoint de Français depuis au moins 3 ans, etc.).¹⁶⁹
- La carte de « résident de longue durée-CE » : valable 10 ans, délivrée à l'étranger ayant la résidence régulière et ininterrompue depuis au moins 5 ans en

¹⁶⁶ *Visa de long séjour pour la France*. . [en ligne]. Mis à jour le 8 avril 2011 [consulté le 7 avril 2013]. Disponible sur: <http://vosdroits.service-public.fr/particuliers/F16162.xhtml#N100ED>.

¹⁶⁷ *Le Visa long séjour valant titre de séjour*. L'Office de l'Immigration et de l'Intégration. [en ligne]. [consulté le 7 avril 2013]. Disponible sur: http://www.ofii.fr/venir_en_france_obtenir_son_titre_de_sejour_vls_ts_193/le_vis_a_long_sejour_valant_titre_de_sejour_vls_ts_915.html.

¹⁶⁸ *Cartes de séjour temporaires : règles communes*. Service-public.fr. Mis à jour le 23 avril 2012. [en ligne]. [consulté le 7 avril 2013]. Disponible sur: <http://vosdroits.service-public.fr/particuliers/F15889.xhtml>.

¹⁶⁹ *Étrangers en France- carte de résident de 10 ans*. Service-public.fr, 2012. Mis à jour le 18 décembre 2012. [en ligne]. [consulté le 7 avril 2013]. Disponible sur: <http://vosdroits.service-public.fr/particuliers/F2208.xhtml>.

France ; le demandeur doit également avoir une assurance maladie, posséder les ressources suffisantes pour couvrir ses besoins, justifier son intention de s'installer durablement en France et signer le « contrat d'accueil et d'intégration »¹⁷⁰.

- La carte « compétences et talents » (voir le chapitre 4.3.1).
- La carte « retraité » et « conjoint de retraité » : délivrée pour les étrangers retraités (et leur conjoint), qui ont résidé en France en vertu d'une carte de résident de 10 ans ; ces cartes sont valables 10 ans et permettent d'entrer en France pour des séjours d'une durée d'un an.¹⁷¹
- La carte de résident permanent : les étrangers, qui possèdent la carte de résident ou la « carte de résident de longue durée-CE », peuvent avant l'expiration de cette carte demander son renouvellement ou demander une carte de résident permanent ; la carte est soumise à certaines conditions ; délivrée à durée indéterminée.¹⁷²
- L'autorisation provisoire de séjour : la durée est de 1, 3 ou 6 mois ;¹⁷³ pour les étrangers gravement malades ou pour ceux qui effectuent une mission de volontariat en France.

4.5 La possibilité d'acquérir la nationalité

« *La nationalité est le lien juridique qui relie un individu à un État déterminé.* »¹⁷⁴

La nationalité française peut être acquiert, en principe, de trois façons :¹⁷⁵

¹⁷⁰ *Carte de résident de longue durée-CE*. Service-public.fr, 2012. Mis à jour le 14 décembre 2012. [en ligne]. [consulté le 7 avril 2013]. Disponible sur: <http://vosdroits.service-public.fr/particuliers/F17359.xhtml>.

¹⁷¹ *Cartes de séjour « retraité » et « conjoint de retraité »*. Service-public.fr, 2013. Mis à jour le 8 janvier 2013. [en ligne]. [consulté le 7 avril 2013]. Disponible sur: <http://vosdroits.service-public.fr/particuliers/F2710.xhtml>.

¹⁷² *Demande de carte de résident permanent.* ». Service-public.fr 2013. Mis à jour le 7 janvier 2013. [en ligne]. [consulté le 7 avril 2013]. Disponible sur: <http://vosdroits.service-public.fr/F11201.xhtml>.

¹⁷³ *Autorisation provisoire de séjour*. Service-public.fr, 2012. Mis à jour le 30 août 2012. [en ligne]. [consulté le 7 avril 2013]. Disponible sur: <http://vosdroits.service-public.fr/F17335.xhtml>.

- L'acquisition à la naissance : par le « droit du sang » (l'enfant dont au moins l'un des parents est français) ou par le « droit du sol » (l'enfant né en France d'un parent qui est également né en France ou l'enfant né en France des parents nés à l'étranger qui acquiert la nationalité française automatiquement à sa majorité).
- L'acquisition par déclaration :
 - à raison du mariage : depuis le 26 juillet 2006 un étranger ayant un conjoint français peut demander à acquérir la nationalité française après un délai de 4 ans (de la date de mariage), s'il a résidé en France depuis au moins 3 ans continuellement, il doit également prouver des connaissances suffisantes de la langue française.
 - à raison de l'adoption : l'enfant adopté par une personne de nationalité française peut demander la nationalité française jusqu'à sa majorité à condition de résider en France au moment de sa demande ; les mêmes conditions s'appliquent aux enfants recueillis en France depuis au moins cinq ans, qui sont élevés par une personne de nationalité française ou aux enfants qui sont depuis au moins trois années confiée au service de l'aide sociale à l'enfance.
- L'acquisition par naturalisation : la naturalisation est accordée à l'étranger qui a résidé au moins 5 ans en France ; c'est le ministre chargé des naturalisations qui sur proposition du préfet décide de la naturalisation ; toutefois, la durée de résidence ans France peut être réduite dans certains cas (par exemple si l'étranger a rendu « des services importants » à la France) ; de nouveau, le demandeur doit justifier une connaissance suffisante de la langue française et l'assimilation à la communauté française.¹⁷⁶

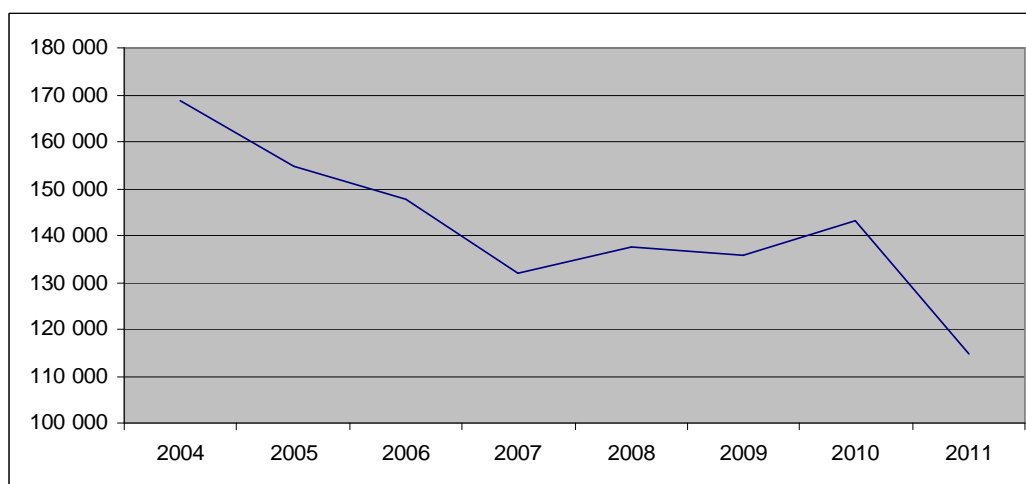
¹⁷⁴ *La nationalité française*. France diplomatie. Mis à jour le 11 février 2013. [en ligne]. [consulté le 8 avril 2013]. Disponible sur: <http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/vivre-a-l-etranger/vivre-a-l-etranger-vos-droits-et/le-consulat-a-votre-service/nationalite-francaise/>.

¹⁷⁵ Ibid.

¹⁷⁶ *Naturalisation : conditions à remplir*. Service-public.fr. Mis à jour le 25 novembre 2012. [en ligne]. [consulté le 7 avril 2013]. Disponible sur: <http://vosdroits.service-public.fr/F2213.xhtml>.

Concernant la double nationalité, la France ne pose pas des obstacles aux étrangers ayant une ou plusieurs autres nationalités. La France a dénoncé le chapitre I de la Convention du Conseil de l'Europe de 1963 qui s'est rapporté à la réduction de pluralité des nationalités.¹⁷⁷

Figure 6: L'acquisition de la nationalité française dans les années 2004-2011



Source : ministère de l'Intérieur¹⁷⁸, représentation faite par l'auteur

Selon le graphique ci-dessus nous pouvons constater que le nombre de nationalités françaises acquises était depuis 2004 jusqu'à 2007 en baisse permanent et entre 2007 et 2010 il était relativement stable. Mais entre 2010-2011 il y avait une baisse assez importante ; de 143 275 nationalités acquises en 2010 à seulement 114 584 en 2011.¹⁷⁹ La baisse peut être expliquée par l'adoption de mesures et de lois de la nature restrictives dans les dernières années. Depuis 2003, l'acquisition de la nationalité par mariage est rendue plus sévère le délai de mariage doit être au moins 2 années et le couple doit résider en France au moins 1 an. En 2006 le délai de la vie commune après mariage a été allongé à 4 ans. De plus, depuis 2003 si l'étranger veut acquérir la

¹⁷⁷ *La nationalité française*. France diplomatie. Mis à jour le 11 février 2013. [en ligne]. [consulté le 8 avril 2013]. Disponible sur: <http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/vivre-a-l-etranger/vivre-a-l-etranger-vos-droits-et/le-consulat-a-votre-service/nationalite-francaise/>.

¹⁷⁸ *Ensemble des acquisitions de la nationalité française selon la nationalité*. Ministère de l'Intérieur. Le 28 mars 2013 [consulté le 7 avril 2013]. Disponible sur : <http://www.immigration.interieur.gouv.fr/Info-ressources/Documentation/Tableaux-statistiques/L-acces-a-la-nationalite-francaise>.

¹⁷⁹ Ibid.

nationalité française, il doit prouver la connaissance suffisante de la langue. Par la loi du 16 juin 2011, l'assimilation culturelle et linguistique a été renforcée.¹⁸⁰

Concernant la structure des immigrés, en 2011, le plus grand nombre de nationalités françaises a été attribué aux étrangers de l'Afrique (65 787). La nationalité française a été accordée aux 15 145 ressortissants de l'Europe et aux 15 188 ressortissants de l'Asie.¹⁸¹

4.6 L'activité économique des immigrés

La France, comme la République tchèque, applique les différentes règles aux ressortissants de l'Union européenne, de l'Espace économique européen (Islande, Liechtenstein et Norvège) et de la Suisse qu'ils peuvent circuler, résider et travailler en France librement (avec un passeport ou une carte nationale d'identité) et aux ressortissants de pays non-européens. Cependant, les ressortissants de la Bulgarie et de la Roumanie, des États admis à l'Union européenne en 2007, sont obligés d'avoir jusqu'ici l'autorisation de travail, parce que ces pays sont dans le régime transitoire.

Les étrangers de pays tiers doivent posséder l'autorisation de travail pour pouvoir exercer une activité économique en France. Cette autorisation est délivrée à l'étranger en situation régulière en France qui dispose une carte de séjour lui permettant de travailler. Il existe plusieurs documents qui fonctionnent comme l'autorisation de travail, ils sont mentionnés dans le Code du travail.¹⁸² Cela peut être entre autres :¹⁸³

- La carte de séjour temporaire (par exemple la carte bleue européenne)

¹⁸⁰ *Historique du droit de la nationalité française*. Ministère de l'Intérieur. Le 12 mars 2013 [consulté le 7 avril 2013]. Disponible sur : <http://www.immigration.interieur.gouv.fr/Integration/L-acces-a-la-nationalite-francaise/Historique-du-droit-de-la-nationalite-francaise>.

¹⁸¹ *Ensemble des acquisitions de la nationalité française selon la nationalité*. Ministère de l'Intérieur. [en ligne]. [consulté le 7 avril 2013]. Disponible sur : <http://www.immigration.interieur.gouv.fr/Info-ressources/Documentation/Tableaux-statistiques/L-acces-a-la-nationalite-francaise>.

¹⁸² *L'embauche d'un étranger*. Ministère du Travail, de l'Emploi, de la Formation Professionnelle et du Dialogue Social. Mis à jour le 22 janvier 2013. [en ligne]. [consulté le 7 avril 2013]. Disponible sur : <http://travail-emploi.gouv.fr/informations-pratiques,89/fiches-pratiques,91/embauche,108/l-embauche-d-un-etranger,660.html>.

¹⁸³ *Étrangers salariés en France : obligation de détenir une autorisation de travail*. Service-public.fr. Mis à jour le 21 décembre 2011. [en ligne]. [consulté le 7 avril 2013]. Disponible sur : <http://vosdroits.service-public.fr/particuliers/F2728.xhtml>.

- La carte de résident ou de « résident de la longue durée-CE »
- La carte de séjour « compétences et talents »
- Le visa de long séjour valant le titre de séjour « salarié »
- L'autorisation provisoire de travail : l'autorisation d'une durée d'un an, renouvelable ; surtout pour les étrangers qui ont une autorisation provisoire de séjour et un contrat de travail inférieur à 3 mois.

Les immigrés sont employés surtout comme les ouvriers (46% des hommes) ou les salariés. Quand ils travaillent comme les ouvriers, ils s'occupent plus souvent des postes non-qualifiés par rapport aux non-immigrés. La majorité d'immigrés travaille dans le secteur tertiaire (les secteurs de nettoyage, les services domestiques, les entreprises de sécurité). Ils sont présents aussi dans le secteur de la construction.¹⁸⁴

Le travail illégal est sanctionné, si l'employeur emploie un travailleur étranger et ne respecte pas des règles relatives à l'embauche et à l'emploi, il peut être puni d'un emprisonnement (5 ans) ou d'une amende de 15 000 €.¹⁸⁵

En 2011, au total 2 295 000 d'immigrés étaient employés, dont 1 033 000 des femmes et 1 262 000 des hommes. Le nombre de ressortissants de l'UE était de 812 000 et le nombre d'immigrés hors l'UE était de 1 483 000. Le taux d'emploi est de 47,4% pour les femmes et de 56,5% pour les hommes.¹⁸⁶

4.7 L'impact de la crise économique mondiale sur l'immigration

La crise économique et financière est globale, ce qui signifie qu'elle a l'impact sur tous les pays, qu'ils soient développés ou non développés. Même la France, l'une

¹⁸⁴ PERRIN-HAYNES, Jacqueline. *L'activité des immigrés en 2007*. Institut national de la statistique et des études économiques. [en ligne]. [consulté le 7 avril 2013]. Disponible sur : http://www.insee.fr/fr/themes/document.asp?ref_id=ip1212#encadre2.

¹⁸⁵ *L'embauche d'un étranger*. Ministère du Travail, de l'Emploi, de la Formation Professionnelle et du Dialogue Social. Mis à jour le 22 janvier 2013. [en ligne]. [consulté le 7 avril 2013]. Disponible sur : <http://travail-emploi.gouv.fr/informations-pratiques,89/fiches-pratiques,91/embauche,108/l-embauche-d-un-etranger,660.html>.

¹⁸⁶ *Population en emploi et taux d'emploi des immigrés et des non-immigrés selon le sexe et l'âge en 2011*. INSEE. [en ligne]. [consulté le 7 avril 2013]. Disponible sur : http://www.insee.fr/fr/themes/tableau.asp?reg_id=0&ref_id=NATnon03175.

des puissances les plus fortes dans le monde, a été influencée par cette crise. Nous pouvons donc supposer que ses effets se reflètent également dans la politique d'immigration et dans l'évolution d'immigration. Dans les chapitres suivants, nous allons analyser comment le nombre des immigrés et leur structure ont changé, quel était l'impact de la crise sur l'emploi des immigrés, comment a changé leur comportement et quelles mesures en matière de la politique d'immigration l'État a prises en temps de crise.

4.7.1 Le changement dans le nombre d'immigrés

En ce qui concerne les flux migratoires en France, 184 500 nouveaux immigrés sont venus en France en 2007, contre 192 200 immigrés en 2008, le nombre d'entrées à caractère permanent a donc progressé de 4,3%.¹⁸⁷ Cette augmentation a été causée principalement par la hausse de la migration de travail. Le nombre de nouveaux permis de travail attribué aux ressortissants de pays tiers a progressé en 2008 de 60 000 unités par rapport à l'année 2007. Néanmoins, les entrées en raison de regroupement familial ont représenté plus que 50% du total de l'immigration. Le plus grand nombre d'immigrés en 2008 hors l'UE admis au séjour permanent est venu de l'Afrique (64%), à savoir de l'Algérie ou du Maroc, 19% de l'Asie et 7,5% de l'Europe.¹⁸⁸

En 2009 le nombre d'entrées à caractère permanent a diminué de 13 500, 178 700 immigrés sont venus en France, ce qui représente une baisse de 7% par rapport à l'année 2008. Les migrations de travail ont baissé de 6% et les migrations familiales de 10%. Les flux des immigrés marocains ont baissé significativement en 2009 par rapport à l'année 2000-2008.¹⁸⁹

En 2010, il y avait 193 100 d'entrées des immigrés (dont 137 000 hors libre circulation), ce qui signifie que le nombre d'immigrés a de nouveau augmenté de 8%

¹⁸⁷ *Perspectives des migrations internationales 2011*. OCDE. [en ligne]. [consulté le 7 avril 2013]. Disponible sur : http://www.keepeek.com/Digital-Asset-Management/occd/social-issues-migration-health/perspectives-des-migrations-internationales-2011_migr_outlook-2011-fr.

¹⁸⁸ *Perspectives des migrations internationales 2010*. OCDE. [en ligne]. [consulté le 7 avril 2013]. Disponible sur : http://www.keepeek.com/Digital-Asset-Management/occd/social-issues-migration-health/perspectives-des-migrations-internationales-2010_migr_outlook-2010-fr.

¹⁸⁹ *Perspectives des migrations internationales 2011*. OCDE. [en ligne]. [consulté le 7 avril 2013]. Disponible sur : http://www.keepeek.com/Digital-Asset-Management/occd/social-issues-migration-health/perspectives-des-migrations-internationales-2011_migr_outlook-2011-fr.

par rapport à l'année 2009. Les migrations familiales ont progressé de 8% (84 000), les flux de réfugiés et de travailleurs sont restés stables. La plupart des immigrants sont de nouveau représentés par les ressortissants de l'Afrique (62%) et de l'Asie.¹⁹⁰

4.7.2 L'emploi des immigrants

Le nombre d'emplois qui sont occupés par les immigrants a baissé significativement, de 88 000 entre les trois premiers trimestres de 2008 et 2009. Cette situation semble logique dû au fait que certains groupes d'immigrants ont l'entrée sur le marché du travail plus difficile, donc en cas où la demande de main-d'œuvre baisse, ils sont généralement plus frappés par le chômage. Les entrées des travailleurs temporaires ont baissé de 30 000 en 2007, à 22 000 en 2008 (de 25%). En 2008, la migration à caractère temporaire chez ressortissants de pays tiers a été autour de 15 500 nouveaux permis de travail, inclus 7 000 nouveaux permis de travail saisonniers.¹⁹¹

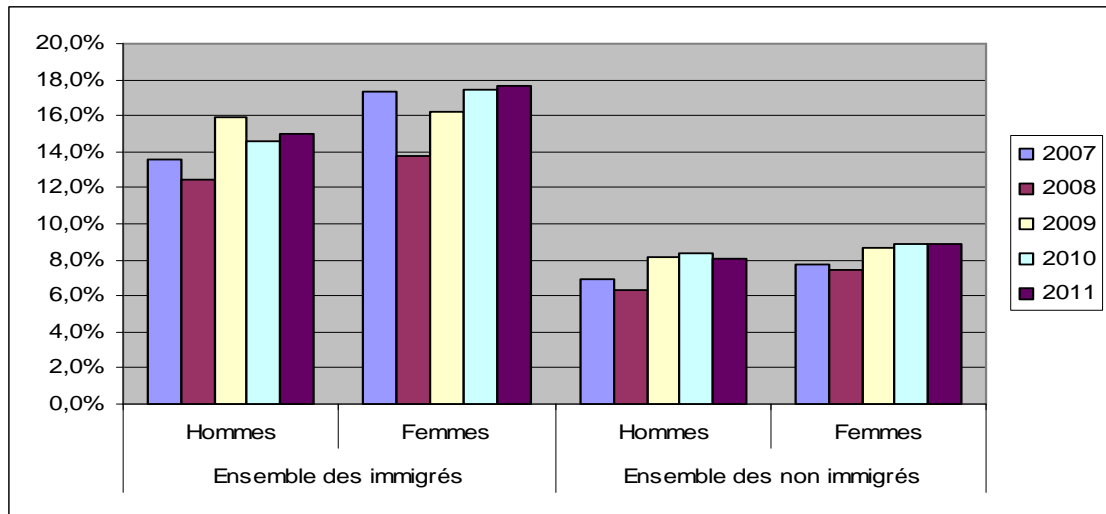
Au troisième trimestre 2010, le taux de chômage des jeunes immigrants (âgés de 15 à 24 ans) était 33%, alors qu'au premier trimestre 2008 c'était environ 25%. Une hausse significative du chômage s'est produite chez les travailleurs moyennement qualifiés. En fait, les travailleurs immigrants se concentrent surtout dans le secteur de la production industrielle et c'est un secteur le plus affecté par la crise économique. Par contre, il peut sembler intéressant, que par exemple dans le secteur de l'éducation en France il y avait plus de 35 000 pertes d'emploi, mais le nombre d'immigrants occupant ce poste a augmenté de 7 000. Le nombre d'entrepreneurs est proportionnellement plus haut pour les immigrants que pour les autochtones. Entre 2007 et 2008, la proportion d'immigrants qui sont devenus des travailleurs indépendants était presque deux fois plus élevée que celle des autochtones (la même situation est en République tchèque).¹⁹²

¹⁹⁰ *Perspectives des migrations internationales 2012*. OCDE. [en ligne]. [consulté le 7 avril 2013]. Disponible sur : http://www.keepeek.com/Digital-Asset-Management/occd/social-issues-migration-health/perspectives-des-migrations-internationales-2012_migr_outlook-2012-fr.

¹⁹¹ *Perspectives des migrations internationales 2010*. OCDE. [en ligne]. [consulté le 8 avril 2013]. Disponible sur : http://www.keepeek.com/Digital-Asset-Management/occd/social-issues-migration-health/perspectives-des-migrations-internationales-2010_migr_outlook-2010-fr.

¹⁹² *Perspectives des migrations internationales 2011*. OCDE. [en ligne]. [consulté le 8 avril 2013]. Disponible sur : http://www.keepeek.com/Digital-Asset-Management/occd/social-issues-migration-health/perspectives-des-migrations-internationales-2011_migr_outlook-2011-fr.

Figure 7: La comparaison du taux de chômage des immigrés et des natifs entre 2007 et 2011



Source : INSEE¹⁹³, représentation faite par l'auteur

Le taux de chômage d'immigrés en 2011 est presque deux fois plus élevé que chez les non-immigrés. Le chômage total a augmenté le plus entre 2008 et 2009. Taux moyen de chômage a progressé interannuellement de 3% chez immigrés et de 1,6% chez non-immigrés.¹⁹⁴

En 2010, plus de deux tiers de nouveaux permis de travail ont été octroyés à des immigrés qui ont déjà résidé en France (plus de la moitié à des étudiants). Au total 15 000 nouveaux permis temporaires de travail ont été accordés aux immigrés, dont 8 000 saisonniers. La situation s'aggravant sur le marché du travail a conduit le gouvernement français à faire des efforts pour réduire la migration de main-d'œuvre à quelques exceptions près (pour les travailleurs temporaires et saisonniers, les personnes hautement qualifiées ou les personnes mutées au sein d'une entreprise). Dans cette intention, le gouvernement, dans une circulaire de 2011 « donne pour l'instruction aux préfectures d'étudier plus strictement les demandes de permis de travail, en particulier

¹⁹³ Nombre de chômeurs et taux de chômage des immigrés et des non-immigrés selon le sexe et l'âge en 2011. (Série longue depuis 2006). Institut national de la statistique et des études économiques. [en ligne]. [consulté le 7 avril 2013]. Disponible sur : http://www.insee.fr/fr/themes/tableau.asp?reg_id=0&ref_id=NATnon03346.

¹⁹⁴ Ibid.

*pour les changements de statut, pour celles relatives au travail moins qualifié et aux étudiants postulant pour leur premier emploi. »*¹⁹⁵

4.7.3 Le comportement des immigrés

En France, comme en République tchèque, les immigrés peuvent bénéficier du programme de retour volontaire. Pour la France, le programme n'est pas une nouvelle, elle a opéré le retour volontaire depuis des décennies.¹⁹⁶ Le retour volontaire est organisé par l'OFII. En 2007, 2040 personnes ont bénéficié d'une aide volontaire¹⁹⁷, en 2008 c'était 2 200 personnes et en 2009 le nombre a progressé de 30% par rapport à l'année précédente (2 900 personnes). La majorité d'étrangers qui ont bénéficié de l'aide était originaire de Chine, d'Irak, de Russie, d'Algérie et d'Afghanistan.¹⁹⁸ Le nombre est progressé de nouveau de 38% en 2010 (4000 bénéficiaires d'aide au retour volontaire) et a atteint donc son plus haut niveau historique.

En 2008, 103 900 personnes ont signé le contrat d'accueil et d'intégration¹⁹⁹ et 137 500 personnes ont acquis la nationalité française.²⁰⁰ En 2009, 97 700 personnes ont signé le contrat d'accueil et d'intégration et il y avait 135 800 d'acquisitions de la nationalité, dont la majorité, 92 000, se font par décret et seulement 16 400 par mariage, notamment à cause de changements législatifs concernant la durée du mariage

¹⁹⁵ *Perspectives des migrations internationales 2012*. OCDE. [en ligne]. [consulté le 7 avril 2013]. Disponible sur : http://www.keepeek.com/Digital-Asset-Management/occd/social-issues-migration-health/perspectives-des-migrations-internationales-2012_migr_outlook-2012-fr.

¹⁹⁶ *Migration and Immigrants Two Years after the financial Collapse: Where do we stand?* Migration Policy Institute. [en ligne]. [consulté le 8 avril 2013]. Disponible sur: <http://www.migrationpolicy.org/pubs/mpi-bbcreport-2010.pdf>.

¹⁹⁷ *Projet de loi de finances pour 2009 : Immigration, asile et intégration*. Sénat. [en ligne]. [consulté le 8 avril 2013]. Disponible sur: <http://www.senat.fr/rap/108-099-315/108-099-3159.html>.

¹⁹⁸ *Projet de loi des finances pour 2011 : Sécurité – Immigration, asile et intégration*. Sénat. [en ligne]. [consulté le 8 avril 2013]. Disponible sur: <http://www.senat.fr/rap/a10-116-110/a10-116-11019.html>.

¹⁹⁹ *Perspectives des migrations internationales 2011*. OCDE. [en ligne]. [consulté le 8 avril 2013]. Disponible sur : http://www.keepeek.com/Digital-Asset-Management/occd/social-issues-migration-health/perspectives-des-migrations-internationales-2011_migr_outlook-2011-fr.

²⁰⁰ *Perspectives des migrations internationales 2010*. OCDE. [en ligne]. [consulté le 8 avril 2013]. Disponible sur: http://www.keepeek.com/Digital-Asset-Management/occd/social-issues-migration-health/perspectives-des-migrations-internationales-2010_migr_outlook-2010-fr.

nécessaire pour obtenir une nationalité française.²⁰¹ En 2010, 101 000 personnes ont signé le contrat d'accueil et d'intégration, le nombre d'acquisitions de la nationalité a été 140 000, dont la majorité (95 500) a été accordée par décret et 22 000 par titre du mariage.²⁰²

En 2011, d'après la recherche de « *German Marshall Fund of the United States* », 46% des Français perçoivent l'immigration comme un problème plus que comme une opportunité (en 2008, c'était 39%) et 33% pensent qu'il y a trop d'immigrés en France (contre 27% en 2008). Les 42% des Français considèrent l'aide aux pays « pauvres » comme l'outil le plus effectif pour réduire l'immigration illégale.²⁰³

4.7.4 Les mesures de l'État

La France face à la crise économique a adopté de nouvelles méthodes stratégiques de la politique d'immigration, des règles et procédures simplifiées diverses, ainsi que des mesures contre l'immigration clandestine.

Le 30 octobre 2008, la France a approuvé un décret sur la préparation et l'intégration des ressortissants de pays tiers. La procédure, décrite dans le décret a concerné les regroupements familiaux. Selon la nouvelle règle, les membres de la famille des ressortissants de pays tiers qui souhaitent s'installer en France doivent remplir certaines conditions. Il est nécessaire qu'ils passent une épreuve d'évaluation par laquelle leur niveau de connaissance de la langue française et des valeurs de la république est vérifié. Ce décret a aussi introduit le contrat d'accueil et d'intégration (voir le chapitre 4.3.3).²⁰⁴

²⁰¹ *Perspectives des migrations internationales 2011*. OCDE. [en ligne]. [consulté le 8 avril 2013]. Disponible sur : http://www.keepeek.com/Digital-Asset-Management/ocd/social-issues-migration-health/perspectives-des-migrations-internationales-2011_migr_outlook-2011-fr.

²⁰² *Perspectives des migrations internationales 2012*. OCDE. [en ligne]. [consulté le 7 avril 2013]. Disponible sur : http://www.keepeek.com/Digital-Asset-Management/ocd/social-issues-migration-health/perspectives-des-migrations-internationales-2012_migr_outlook-2012-fr.

²⁰³ *Transatlantic Trends : Immigration*. The German Marshall Fund of the United States. . [en ligne]. [consulté le 20 mars 2013]. Disponible sur : http://trends.gmfus.org/files/2011/12/TTImmigration_final_web1.pdf.

²⁰⁴ *Perspectives des migrations internationales 2010*. OCDE. [en ligne]. [consulté le 8 avril 2013]. Disponible sur : http://www.keepeek.com/Digital-Asset-Management/ocd/social-issues-migration-health/perspectives-des-migrations-internationales-2010_migr_outlook-2010-fr.

En 2011, autour de 10 000 Tunisiens qui ont résidé en France illégalement ont été arrêtés, c'est le nombre quatre fois plus élevé qu'en 2010. Cela pourrait être expliqué juste par des contrôles intensifiés.

La France à l'autre côté a mis en place des politiques favorables aux étudiants étrangers. Les nouvelles mesures publiées le 12 janvier 2012 ont établi des conditions moins restrictives pour l'attribution de permis de travail aux étudiants qui ont achevé ses études supérieures, au moins le niveau master.²⁰⁵ Ces étudiants peuvent bénéficier d'une autorisation provisoire de séjour d'une durée de 6 mois. Si à l'issue de cette période l'étudiant trouve un emploi ou une promesse d'être embauché, il obtient l'autorisation de séjourner en France et exercer l'activité professionnelle.²⁰⁶

L'arrêté du 18 janvier 2008 a établi une liste des 30 métiers dits « *en tension* » en constatant que n'importe quelle est la situation de l'emploi sur le marché du travail en France, les entreprises peuvent recruter des ressortissants des pays tiers pour les qualifications connaissant le manque de candidats. Les métiers sont répertoriés par région.²⁰⁷ L'arrêté du 11 août 2011 a substitué l'arrêté du 18 janvier 2008 en réduisant une liste nationale de 30 métiers à une liste de 14 métiers. Toutefois, cet arrêté a été annulé par le Conseil d'État à la fin de 2012 et une liste initiale de 30 métiers a été rétablie.²⁰⁸ Outre ces métiers constituant le droit commun, il existe les accords bilatéraux conclus entre la France et différents pays d'origine²⁰⁹ définissant des listes

²⁰⁵ *Perspectives des migrations internationales 2012*. OCDE. [en ligne]. [consulté le 7 avril 2013]. Disponible sur : http://www.keepeek.com/Digital-Asset-Management/occd/social-issues-migration-health/perspectives-des-migrations-internationales-2012_migr_outlook-2012-fr.

²⁰⁶ *Circulaire du 12 janvier 2012*. Légifrance. [en ligne]. [consulté le 20 mars 2013]. Disponible sur : http://circulaire.legifrance.gouv.fr/pdf/2012/02/cir_34578.pdf.

²⁰⁷ *Arrêté du 18 janvier 2008 relatif à la délivrance, sans opposition de la situation de l'emploi des autorisations de travail aux étrangers non ressortissants d'un Etat membre de l'Union européenne, d'un autre Etat partie à l'Espace économique européen ou de la Confédération suisse*. Journal Officiel de la République française [en ligne]. 20 janvier 2008 [consulté le 7 avril 2013]. Disponible sur : http://www.immigration-professionnelle.gouv.fr/sites/default/files/fckupload/arrete_18_janvier_30%281%29.pdf.

²⁰⁸ *Liste des 30 métiers ouverts aux étrangers*. Migration Conseil. Mis à jour le 15 janvier 2013. [en ligne]. [consulté le 7 avril 2013]. Disponible sur : <http://migration-conseil.fr/liste-des-30-metiers-ouverts-aux-etrangers>.

²⁰⁹ Bénin, Burkina Faso, Congo, Gabon, Maurice, Sénégal, Tunisie.

élargies de métiers en tension. Pour les ressortissants bulgares et roumains, une liste des 291 métiers était établie.²¹⁰

²¹⁰ *Métiers en tension*. Pour la promotion de l'immigration professionnelle. [en ligne]. [consulté le 7 avril 2013]. Disponible sur: <http://www.immigration-professionnelle.gouv.fr/proc%C3%A9dures/m%C3%A9tiers-en-tension>.

5 COMPARAISON DE L'IMMIGRATION EN FRANCE ET EN RÉPUBLIQUE TCHÈQUE

L'histoire de l'immigration est assez différente en République tchèque et en France. Tandis que la France est un pays d'immigration très ancien qui a vu déjà en 1850 une expansion de la première vague d'immigrés et d'autres grandes vagues ont suivi surtout en raison des besoins de la main-d'œuvre, l'histoire de l'immigration en République tchèque en tant qu'un pays d'immigration n'est pas trop longue. La République tchèque a été à quelques exceptions près un pays d'émigration et cette tendance n'a commencé à changer qu'en 1989 à cause de la transformation politique et économique, création de la République tchèque indépendante et l'adhésion à l'Union européenne.

5.1 La structure des immigrés

La structure des immigrés est également diverse. En République tchèque, 77% d'immigrés viennent de l'Europe (de l'UE et de l'autre pays européens) et seulement 23% viennent de pays non européens, surtout de l'Asie. En France, même si pendant les premières vagues de l'immigration les Européens ont dominé, pendant la troisième vague d'immigration après la Seconde Guerre mondiale la situation est changée et aujourd'hui, environ 43% d'immigrés viennent de l'Afrique, 38% de l'Europe et autour de 14% de l'Asie. En France, des immigrés représente de 8% à 11%²¹¹ de la population totale, en République tchèque il représente 4% de la population totale. La proportion des femmes en France est de 51% et de 43% en République tchèque. En France, la majorité d'immigrés est âgée de 25 ans à 64 ans (70%), dont le plus grand nombre appartient à la catégorie d'âge de 25 ans à 54 ans, en République tchèque la situation est pareille. La catégorie d'âge de 25 ans à 39 ans domine (40%), tandis que la catégorie d'immigrés de plus de 65 ans est négligeable (3,5%).

²¹¹ Comme on a déjà mentionné, la proportion dépend de groupes d'étrangers qui sont pris en compte ; l'INSEE considère comme immigrés seulement les personnes nées étrangères à l'étranger, tandis que par exemple Nations unies compte parmi immigrés également les Français nés à l'étranger.

5.2 Le cadre législatif

La politique d'immigration est gérée principalement par le ministère de l'Intérieur, en République tchèque ainsi qu'en France. En République tchèque c'est le Département de la politique de migration et d'asile qui est chargé de la mise en œuvre de la politique concernant l'entrée et le séjour d'étrangers, l'intégration des étrangers, la politique de visas et la lutte contre l'immigration illégale ; en France c'est le Secrétariat général à l'immigration et à l'intégration. Le séjour des étrangers et l'asile est régi par la loi n° 326/1999 sur le séjour des étrangers et la loi n° 325/1999 sur l'asile en République tchèque, en France le texte fondamental est le « Code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile », qui a remplacé l'ordonnance n° 45-2659 du novembre 1945.

La législation de la politique d'immigration en France se développe depuis 1945 lorsque l'ordonnance sur l'entrée et le séjour des étrangers est entrée en vigueur. La période depuis 1974 est caractérisée par une succession de lois libérales ainsi que de lois restrictives. La fin des années 80 et une grande partie des années 90, la politique d'immigration avait un caractère restrictif, le tournant de cette tendance s'est produit en 1997, avec la nomination d'un nouveau ministre socialiste qui a promis réexaminer la politique d'immigration. En 2003, certaines conditions d'entrée et d'accueil des étrangers ont été durcies. La loi du 24 juillet 2006 a apporté les moyens pour une meilleure régulation de l'immigration et le soutien de l'immigration choisie. En 2011, trois directives européennes ont été transposées, la procédure d'éloignement a été réformée et l'État met en œuvre d'autres outils pour l'intégration des étrangers.

Par contre, la législation de la politique d'immigration en République tchèque n'a pas été formée jusqu'à 1989. Même entre 1990 et 1996 cette politique n'a pas été encore trop réglée, sauf la loi de 1992 qui a apporté une structure moderne de différents types de séjours. Entre 1996 et 1999, la politique d'immigration a été durcie surtout en raison de l'adaptation aux exigences de l'UE. En 2003, le gouvernement tchèque a rédigé un document de base concernant les principes de migration des étrangers. Le nouveau développement de la politique est arrivé en 2004 avec l'adhésion à l'Union européenne. En 2006, le délai d'obtention d'un permis de résidence permanent a été réduit de dix à cinq ans. Depuis 2008, les mesures adoptées avaient un caractère plutôt restrictif. L'amendement de la loi de l'année 2011 a modifié certaines règles, surtout en ce qui concerne l'entrée des étrangers et le séjour de longue durée.

La législation de la République tchèque en matière de l'immigration a été formée beaucoup plus tard que celle de la France. Les deux pays étant membres de l'UE (la France est l'État fondateur) sont obligés de s'adapter au droit européen et d'implanter les instruments de l'UE dans leur législatif. Dans l'évolution de la législative de deux pays nous pouvons relever des périodes pendant lesquelles une approche à l'immigration a été restrictive, ainsi que des périodes caractérisées par une approche libérale.

5.3 Les programmes de la politique d'immigration

La France et la République tchèque ont introduit plusieurs programmes de politique d'immigration. « La carte bleue » est commun aux deux, comme il s'agit de projet européen. Néanmoins, nous pouvons trouver de petites différences en ce qui concerne la réalisation de ce projet dans les deux pays. En France, la carte bleue est valable de 3 ans, tandis qu'en République tchèque ce n'est que 2 ans. La condition pour le demandeur en République tchèque est d'avoir l'enseignement supérieur d'au moins trois ans, en France il doit avoir également d'au moins trois années d'études supérieures ou avoir une expérience professionnelle d'au moins cinq ans.

La République tchèque a élaboré un projet similaire, qui s'appelle « la carte verte », destinée aux ressortissants de pays tiers, plus ou moins qualifiés. Pour attirer les travailleurs hautement qualifiés et de spécialistes, elle a lancé un projet appelé « Sélection de travailleurs étrangers qualifiés ». Face à la crise, le programme de retour volontaire a été approuvé en République tchèque pour aider les immigrés en situation économique difficile de retourner dans leur patrie. Ni pour la France ce projet n'est pas quelque chose de nouveau, la France aide les immigrés de retourner dans leur pays d'origine depuis décennies.

La France a introduit la carte « compétences et talents » destinée aux ressortissants étrangers qui peuvent contribuer au développement économique, scientifique, culturel, humanitaire ou sportif de la France et du pays origine. Cette carte, comme la carte bleue, relie la possibilité de vivre et travailler en France.

Le dernier projet introduit en France que nous avons mentionné est le « contrat d'accueil et d'intégration » obligatoire pour chaque étranger qui veut s'installer en France durablement. L'étranger doit prouver entre autres une

connaissance de la langue, ce qui est, depuis 2009 aussi une condition pour l'étranger qui veut obtenir le titre de séjour permanent en République tchèque.

5.4 Les différents types de séjours

La France et la République tchèque, étant les membres de l'Union européenne et de l'espace Schengen appliquent de conditions différentes aux ressortissants de l'UE, de la Suisse et de 3 autres pays de l'espace économique européen et aux ressortissants de pays tiers. Les ressortissants de l'UE peuvent circuler et séjourner librement dans le pays. Les ressortissants de pays tiers doivent être munis d'un visa, soit de visa de court séjour, soit de visa de long séjour (selon la durée de séjour). En République tchèque pour un séjour de plus de 3 mois, l'étranger peut demander un visa de long séjour, un permis de séjour de longue durée ou un permis de séjour permanent, s'il remplit des conditions requises. En France, l'étranger qui veut y résider au-delà de 3 mois doit posséder un visa de long séjour valant titre de séjour ou le visa de long séjour et l'une des « cartes » de séjour : la carte de séjour temporaire, la carte de résident, la carte de résident de longue durée-CE, la carte « compétences et talents », la carte « retraité », la carte de résident permanent ou l'autorisation provisoire de séjour. Il existe plusieurs conditions en France ainsi qu'en République tchèque qui se rapportent aux séjours individuels et que l'étranger doit remplir s'il veut s'installer dans le pays.

5.5 La possibilité d'acquérir la nationalité

En France et en République tchèque, l'étranger peut obtenir la nationalité française (ou tchèque) s'il satisfait aux certaines conditions. Outre la nationalité qui est acquise par naissance, en France, l'étranger peut demander la nationalité après 5 ans de résidence habituelle sur le territoire français pour être naturalisé. Le délai peut être réduit dans quelques cas spécifiques. L'étranger peut également acquérir la nationalité française par déclaration, s'il a un conjoint français (après cinq 4 ans de mariage) et s'il réside en France. L'acquisition par déclaration concerne aussi l'adoption de l'enfant par une personne ayant la nationalité française. Le demandeur doit justifier une connaissance suffisante de la langue française et l'assimilation à la communauté française.

Pour obtenir la nationalité tchèque, l'étranger doit soit être né en République tchèque, soit il peut demander la nationalité après 5 ans de résidence permanente, cela veut dire s'il vit en République tchèque pendant au moins 10 ans (pour obtenir la résidence permanente il faut résider en République tchèque au moins 5 ans), ou de nouveau, s'il a un conjoint tchèque, s'il a le statut de réfugié, etc. L'étranger doit aussi prouver une connaissance de la langue tchèque.

Il faut souligner une différence entre l'acquisition de la nationalité en République tchèque et en France. En République tchèque, l'étranger qui veut acquérir la nationalité tchèque doit renoncer à sa propre nationalité. Par contre, la France ne pose pas des obstacles aux étrangers ayant une ou plusieurs d'autres nationalités.

En France, le nombre d'acquisitions de la nationalité est en baisse permanent dans les dernières années, en République tchèque la situation est similaire ; le nombre d'acquisitions de la nationalité tchèque est en baisse ou en stagnation, seulement en 2011 il y avait une augmentation légère par rapport à l'année 2010.

5.6 L'activité économique des immigrants

En France et en République tchèque, les ressortissants de l'Union européenne, de la Suisse et l'espace économique européen ont libre accès au marché du travail. Les autres étrangers peuvent exercer une activité professionnelle en France ou en République tchèque seulement s'ils possèdent l'autorisation de travail. En France et République tchèque, cette autorisation est délivrée à l'étranger en situation régulière qui dispose une carte de séjour lui permettant de travailler (la carte bleue, la carte de séjour temporaire, etc.).

Le travail illégal est sanctionné et les personnes qui effectuent un tel type de travail ou ceux qui le rendent possible risquent une lourde amende ou, en France, même un emprisonnement.

En France ainsi qu'en République tchèque, les immigrants travaillent le plus souvent comme les ouvriers ou les employés dans le secteur de la construction ou dans les services.

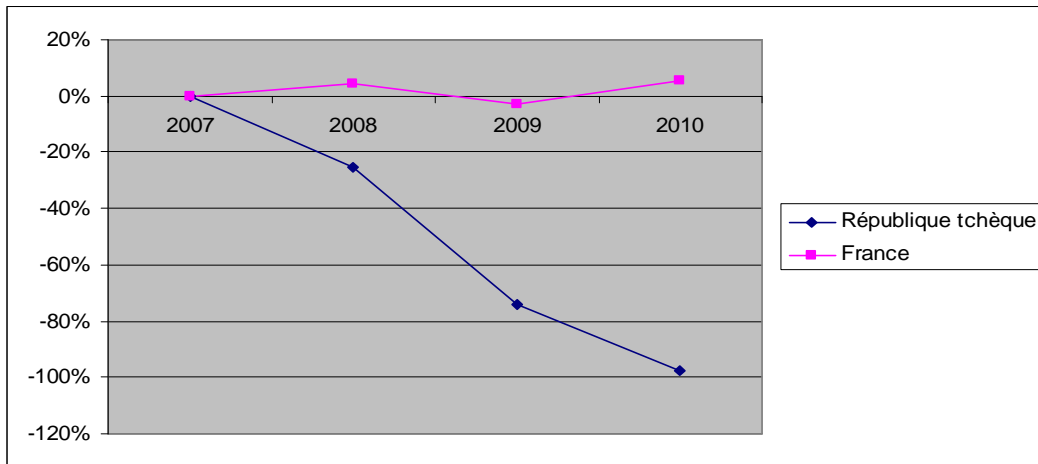
En République tchèque, une grande partie des immigrants mentionne l'activité économique comme le but du séjour, tandis qu'en France une activité économique n'est

pas le but essentiel. La majorité d'immigrés s'installe en France pour le motif familial (le regroupement familial).

5.7 L'impact de la crise économique mondiale sur l'immigration

L'évolution dans le nombre d'immigrés n'a pas été identique en France et en République tchèque pendant la crise économique. En République tchèque, le nombre de nouveaux immigrés depuis le début de la crise (l'année 2007) est en baisse constante. Le nombre d'immigrés qui sont entrés en République tchèque est passé de 104 445 personnes en 2007 à 30 515 personnes en 2010. En France, le nombre d'immigrés a progressé de 4,3% entre 2007 et 2008. En 2009, il y avait une baisse d'entrées de 7% par rapport à l'année précédente, mais en 2010 le nombre d'immigrés a augmenté de 8%. La plupart des nouveaux immigrés en France sont venus d'Afrique et d'Asie.

Figure 8: La comparaison d'entrées de nouveaux immigrés en France et en République tchèque entre 2007-2010



Source : OCDE²¹², représentation faite par l'auteur

Le taux d'emploi des étrangers a baissé en France et en République tchèque pendant la crise. Les travailleurs moyennement qualifiés et les jeunes immigrés étaient

²¹² *Perspectives des migrations internationales 2011*. OCDE., *Perspectives des migrations internationales 2012*. OCDE. [en ligne]. [consulté le 8 avril 2013]. Disponible sur : http://www.keepeek.com/Digital-Asset-Management/oecd/social-issues-migration-health/perspectives-des-migrations-internationales-2011_migr_outlook-2011-fr: http://www.keepeek.com/Digital-Asset-Management/oecd/social-issues-migration-health/perspectives-des-migrations-internationales-2012_migr_outlook-2012-fr.

frappés le plus par la crise économique. En France, plus de deux tiers de nouveaux permis de travail ont été octroyés à des immigrés, qui ont déjà résidé en France. Le chômage des immigrés était en 2011 presque deux fois élevé chez immigrés que chez les autochtones. En République tchèque le taux d'emploi a baissé significativement, de 55 359 entre 2008 et 2010 . Les ressortissants de pays tiers étaient le plus touchés par la crise économique. En 2011, nous pouvons observer une légère augmentation de l'emploi des étrangers en République tchèque. De l'autre côté, le nombre d'entrepreneurs étrangers a augmenté pendant la crise en France et aussi en République tchèque. La proportion d'immigrés qui sont devenus des travailleurs indépendants entre 2007 et 2008 était presque deux fois élevée que celle des autochtones dans les deux pays.

La tendance des étrangers en temps de crise est de contourner la législation migratoire, dans le but de s'assurer le séjour légal dans un pays. Ils rencontrent souvent les problèmes sociaux ou les problèmes liés à l'exclusion sociale. Le regroupement familial est souvent abusé (les mariages de complaisance). La France et la République tchèque ont offert l'aide, surtout financière, aux immigrés qui se sont trouvés dans une situation difficile économique, pour qu'ils puissent retourner dans leur pays d'origine. Cependant, le programme de retour volontaire n'est pas trop intéressant pour les immigrés en période de crise. Même si le nombre d'étrangers qui ont bénéficié d'une aide volontaire a atteint en 2010 son plus haut niveau en France (4 000), il y a toujours un grand nombre d'étrangers en situation économique difficile qui ne bénéficient pas de cette aide, car ils ont besoin plutôt de rester dans le pays et d'y trouver un travail, que de retourner dans leur pays d'origine (souvent très pauvre), où la possibilité de trouver un emploi et de gagner assez d'argent est très limitée ou même impossible.

Face à la crise, la France et la République tchèque ont introduit certaines mesures de caractère plutôt restrictif, mais aussi d'autres ayant un caractère libéral. Leur but était surtout de libérer l'espace au marché de travail pour les autochtones, mais à l'autre côté d'aider les immigrés au chômage, lutter contre l'immigration clandestine, prévenir l'abus de statut de résidence et mieux intégrer les étrangers dans la société.

6 QUESTIONNAIRE

Les chapitres précédents ont été consacrés à la description et à la comparaison théorique de l'immigration et de la politique d'immigration en France et en République tchèque. Pour avoir un angle de vue plus large sur la problématique de l'immigration, un questionnaire de dix questions a été établi et posé aux immigrés vivant en France et en République tchèque.

6.1 La méthode de l'enquête et les sondés

Deux versions de questionnaire ont été élaborées, une pour les immigrés vivant en République tchèque, en langue tchèque et en langue anglaise et l'autre pour les immigrés vivant en France, en langue française et en langue anglaise. Le questionnaire a été réalisé via le site web « *www.oursurvey.biz* ». Le lien de site avec la demande de remplir le questionnaire ou de le transmettre aux immigrés vivant en République tchèque/France a été ensuite envoyé par le courrier électronique aux plusieurs organisations non gouvernementales en France et en République tchèque, aux associations d'immigrés et nous nous sommes adressés également à certains groupes d'immigrés via le réseau social « *Facebook* ».

Au total, 132 personnes ont rempli ces questionnaires, dont 80 immigrés vivant en France et 52 immigrés vivant en République tchèque. En raison de nombre d'immigrés différent en chaque groupe, les résultats ont été convertis en pourcentage.

6.2 Les questions posées

Le questionnaire est composé de dix questions. Certaines questions sont directement liées à la partie théorique, d'autres servent plutôt comme un complément de cette partie. Le but de quatre premières questions était d'identifier un sondé : son âge, son sexe, le pays d'origine et sa profession.

La cinquième question concernait la durée de séjour en France/République tchèque, la sixième a examiné les raisons pour lesquelles l'immigré est arrivé dans le pays de destination. Comme on a déjà mentionné au début de ce travail, les motifs peuvent être divers : familiaux, politiques, économiques, ethniques, etc.

Par la question numéro sept, nous avons cherché à savoir quels sont les problèmes les plus courants auxquels les étrangers doivent faire face après leur entrée en France/République tchèque.

Ensuite, il y avait trois questions relatives à la crise économique mondiale. L'objectif de ces trois questions était de découvrir si les étrangers ont remarqué quelques changements en matière de l'immigration et la politique d'immigration avec le début et pendant la crise économique mondiale. Dans le cas où ils ont remarqué le changement, la question sur les changements particuliers a suivi. Finalement, par la question numéro dix, nous avons demandé si les étrangers ont considéré de retourner dans le pays d'origine pendant la crise économique.

Dans les questions 6, 7 et 9 les sondés ont pu choisir plusieurs options.

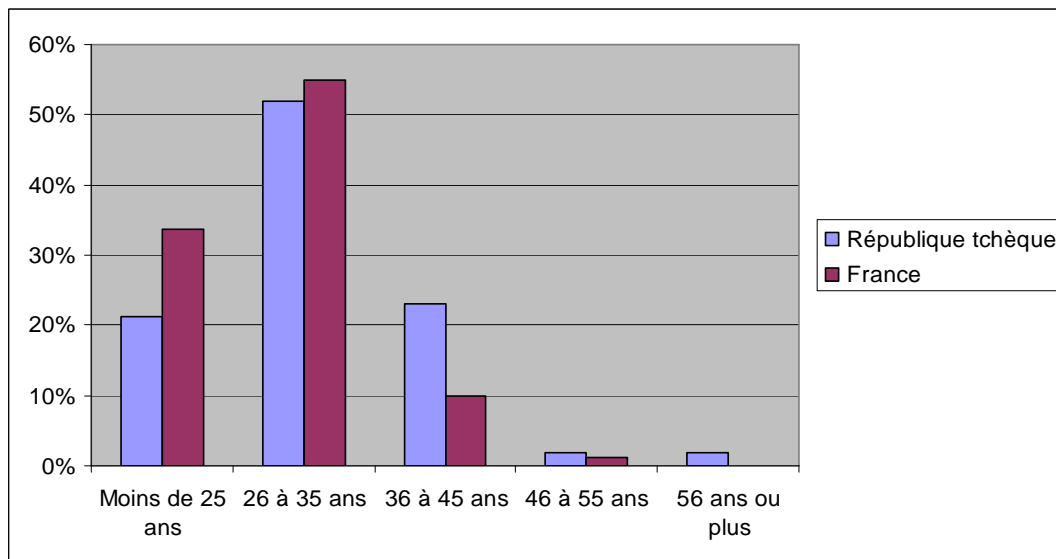
6.3 Les résultats du questionnaire

L'âge

Dans la première question, les immigrants ont déterminé le groupe d'âge auquel ils appartiennent. Dans les deux pays, la majorité des immigrants appartenait à la catégorie d'âge de 26 à 35 ans (52% : 55%). Avec l'âge, le nombre des immigrants diminue. Dans la catégorie 56 et plus il y avait seulement un sondé en République tchèque, en France il n'y avait aucun.

Cette répartition semble logique du fait qu'en France ainsi qu'en République tchèque le plus grand nombre des immigrants est représenté par groupe d'âge de 25 ans à 54 ans. Le nombre élevé de personnes âgées de moins de 25 ans peut être expliqué par un certain nombre d'étudiants qu'ils ont aussi rempli ce questionnaire (voir l'annexe A1 et A2).

Figure 9: La répartition des immigrants par âge

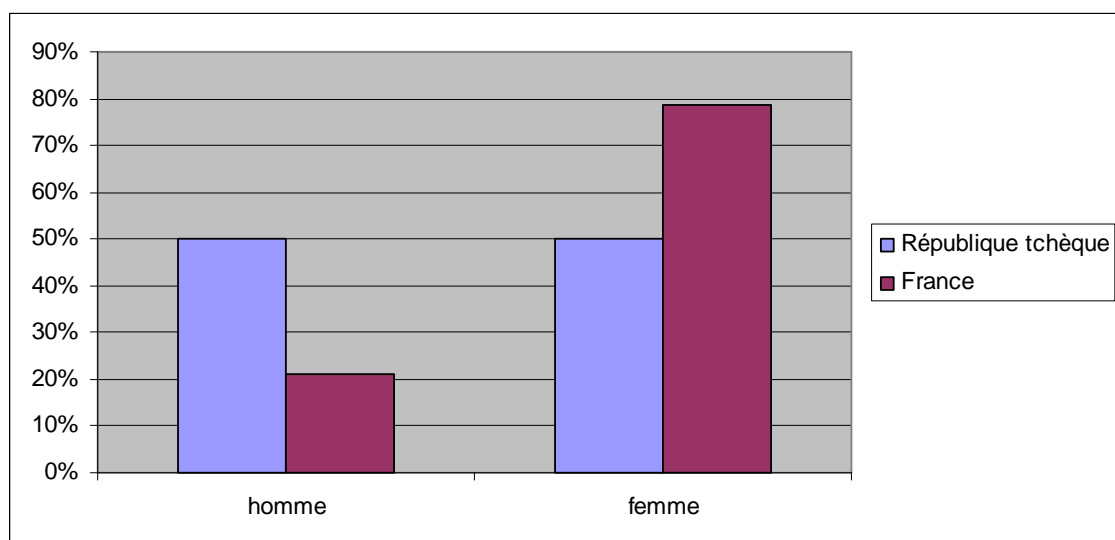


Source : l'auteur, sur la base du questionnaire

Le sexe

Dans la deuxième question, les immigrants ont identifié leur sexe. En République tchèque, le questionnaire a été rempli par la moitié des hommes et la moitié des femmes (50% : 50%). En France, les femmes ont prédominé (79% : 21%).

Figure 10: La répartition des immigrants selon le sexe



Source: l'auteur, sur la base du questionnaire

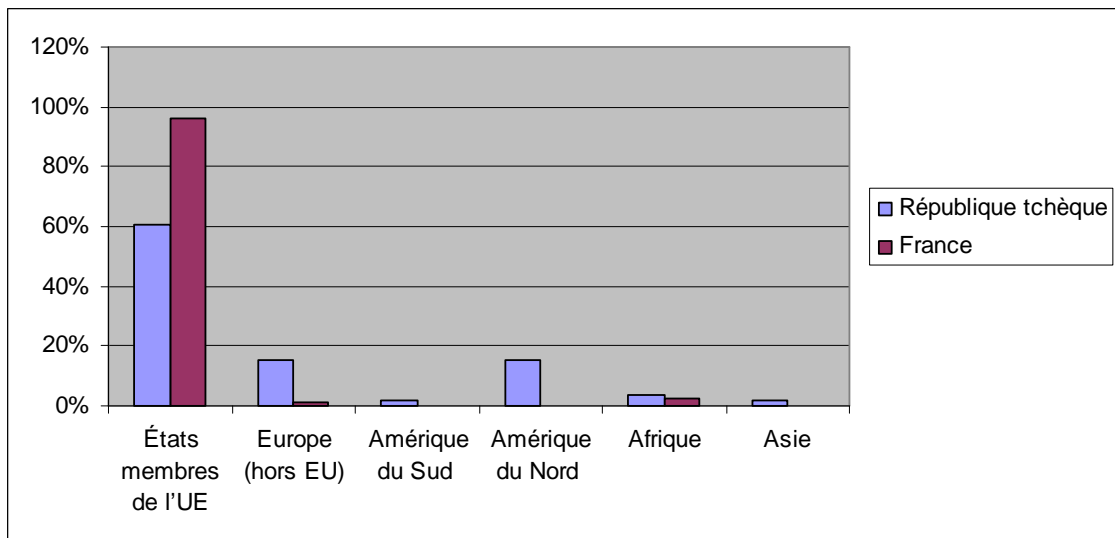
La proportion déséquilibrée des femmes et des hommes en France peut être expliquée par exemple par le fait que les femmes sont probablement plus disposées à remplir les questionnaires de ce type.

Pays d'origine

En ce qui concerne pays d'origine, presque 76% des immigrés en République tchèque ont indiqué le pays en Europe, dont 60,5% viennent de l'un des pays de l'Union européenne (11 personnes de la Roumanie) et 15,5% viennent du reste de l'Europe (de l'Ukraine, de la Russie, de la Pologne, de la Biélorussie et de la Serbie). De l'Amérique du Nord (des États-Unis) viennent 15,5% des immigrés.

En France, même 96% des personnes ont indiqué l'un des pays de l'Union européenne (l'Espagne, l'Italie, la Pologne, le Portugal, le Royaume-Uni, la République tchèque, la Slovaquie) comme leur pays d'origine. Le nombre d'immigrés de l'Afrique et de l'Europe hors UE est négligeable.

Figure 11: Le pays d'origine



Source: l'auteur, sur la base du questionnaire

En raison de relativement petit quota des personnes qui ont rempli le questionnaire, la proportion des immigrés dans ce graphique ne correspond pas à la situation réelle dans les pays. En France, le plus grand nombre d'immigrés viennent de l'Afrique (suivi par l'Europe). En République tchèque, les ressortissants du Vietnam

représentent l'une des cinq nations les plus nombreuses, mais il manque absolument dans cet échantillon.

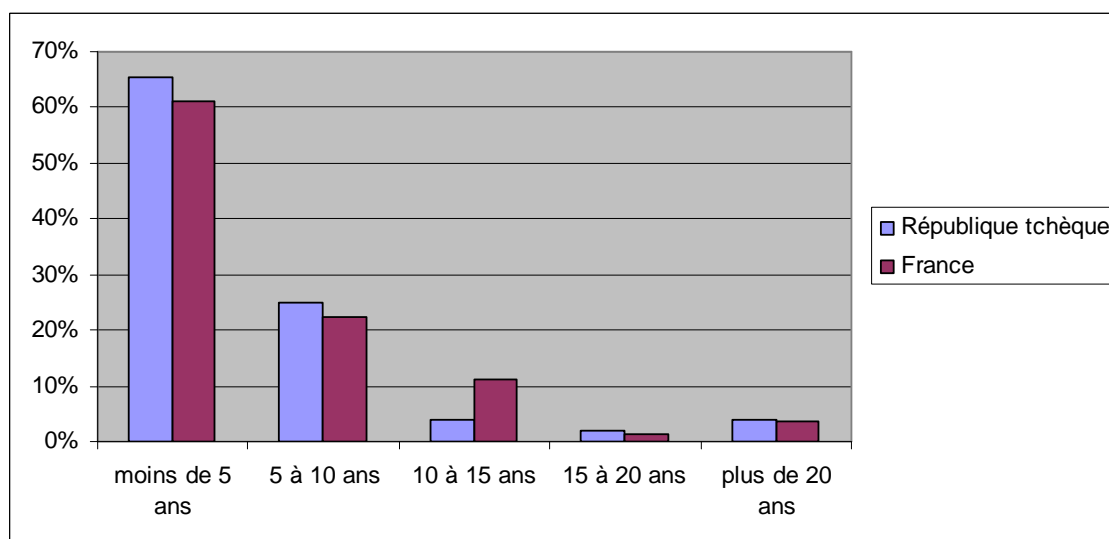
L'emploi

Un nombre important d'immigrés qui ont participé à cette enquête occupent des postes plutôt hautement qualifiés, il y a un grand nombre d'ingénieur, d'assistantes, d'enseignants, spécialistes en technologies de l'information et d'étudiants. En République tchèque, trois personnes n'ont pas mentionné leur profession, en France un n'a pas répondu et un a mentionné qu'il ne travaille pas. Les emplois remplis correspondent à un échantillon des personnes dont la majorité vient de l'Union européenne. Si nous avions plus de ressortissants de pays tiers, plus d'employés moyennement ou peu qualifiés seraient probablement inclus.²¹³

La durée du séjour

Cette question a examiné depuis combien de temps les immigrants résident dans le pays d'accueil. La plupart des immigrants vivent en France/République tchèque moins de 5 ans (65%, 61%), environ un quart y résident de 5 à 10 ans.

Figure 12: La durée du séjour en France et en République tchèque



Source : l'auteur, sur la base du questionnaire

²¹³ La liste complète des professions des immigrants est dans l'annexe A1 et A2.

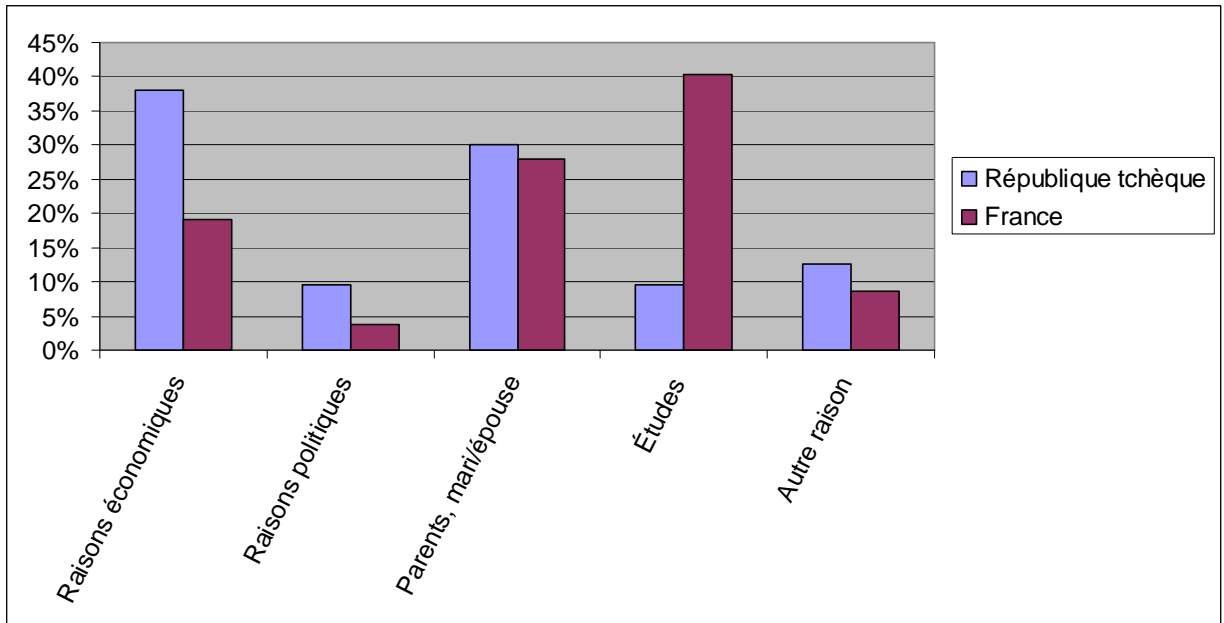
Les raisons de l'immigration

Dans la question sur les raisons d'immigration les sondés ont pu choisir plusieurs options. Le pourcentage donc ne correspond pas au nombre d'immigrés, mais au nombre de réponses les plus souvent choisies.

En République tchèque, une raison la plus souvent choisie (38%) était la raison économique (possibilité de trouver un emploi). Ce résultat est en conformité avec le fait qu'une grande partie d'immigrés choisissent la République tchèque comme le pays de destination à cause d'une occasion d'emploi. La deuxième raison la plus souvent mentionnée était que les immigrés ont soit des parents, soit un conjoint vivant en République tchèque. Parmi « d'autres raisons » les immigrés ont inclus : *une meilleure assurance-vie, un stage, petit(e) ami(e) vivant en République tchèque, l'épouse tchèque, les racines tchèques, la vie moins chère en République tchèque, quitter les parents et devenir indépendant.*

En France, les études ont dominé comme la raison d'immigration (40%), suivies par les parents ou conjoints d'immigrés vivant en France (28%). « D'autres raisons » mentionnées étaient les suivantes : *le désir de connaître une autre culture, les raisons de santé, le stage, mari ou épouse française, passion pour la langue française et la vie française.* La raison économique a été citée deux fois moins qu'en République tchèque (19% contre 38%).

Figure 13: Les raisons d'immigration



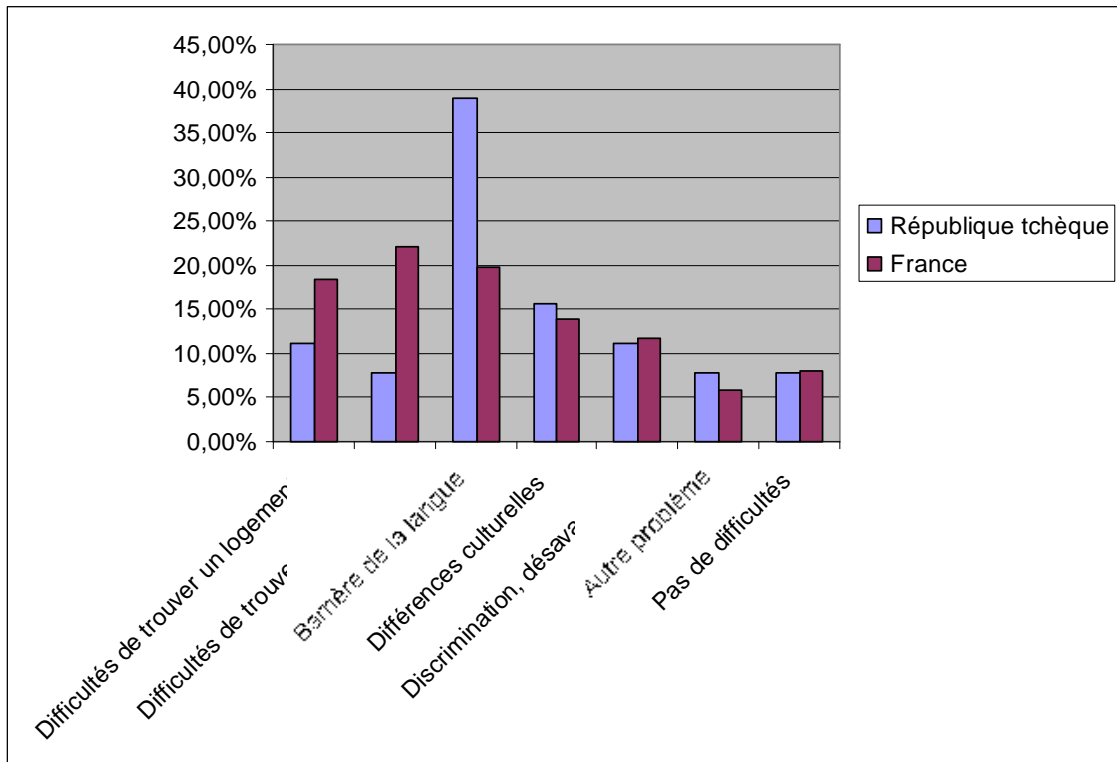
Source : l'auteur, sur la base de questionnaire

Les difficultés

La question concernant les difficultés après l'arrivée dans le pays cible a relevé qu'un problème considérable pour les immigrés en République tchèque est une barrière de la langue (39% des réponses). Plusieurs d'entre eux ont spécifié qu'ils avaient des problèmes de la langue uniquement ou principalement dans les institutions officielles (gouvernementaux) qui s'occupent d'étrangers. Cela peut signaler que les responsables de ces institutions ne parlent pas bien l'anglais. Une personne a mentionné *bureaucratie gouvernementale* comme une difficulté. Les immigrés se sont rencontrés aussi avec *l'impolitesse et l'hostilité envers étrangers*.

En France, selon le questionnaire, les immigrés ont plus grandes difficultés de trouver un logement et un emploi. Plusieurs personnes ont indiqué comme « d'autres difficultés » *bureaucratie trop compliquée* (« partout, même pour obtenir la carte de métro »). Certains avaient la difficulté de *comprendre la mentalité différente et de s'adapter au système*.

Figure 14: Les difficultés des immigrés

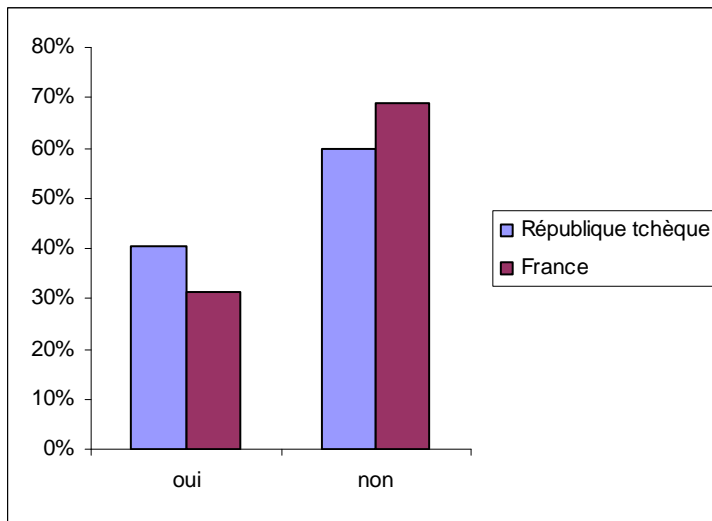


Source: l'auteur, sur la base de questionnaire

Les changements en raison de la crise économique mondiale

Par la question initiale en matière de crise économique mondiale, nous avons cherché à découvrir si les immigrés ont remarqué quelques changements dans la politique d'immigration ou dans l'immigration en général avec le début ou pendant la crise.

Figure 15: Les changements causés par la crise économique : l'accord ou le désaccord



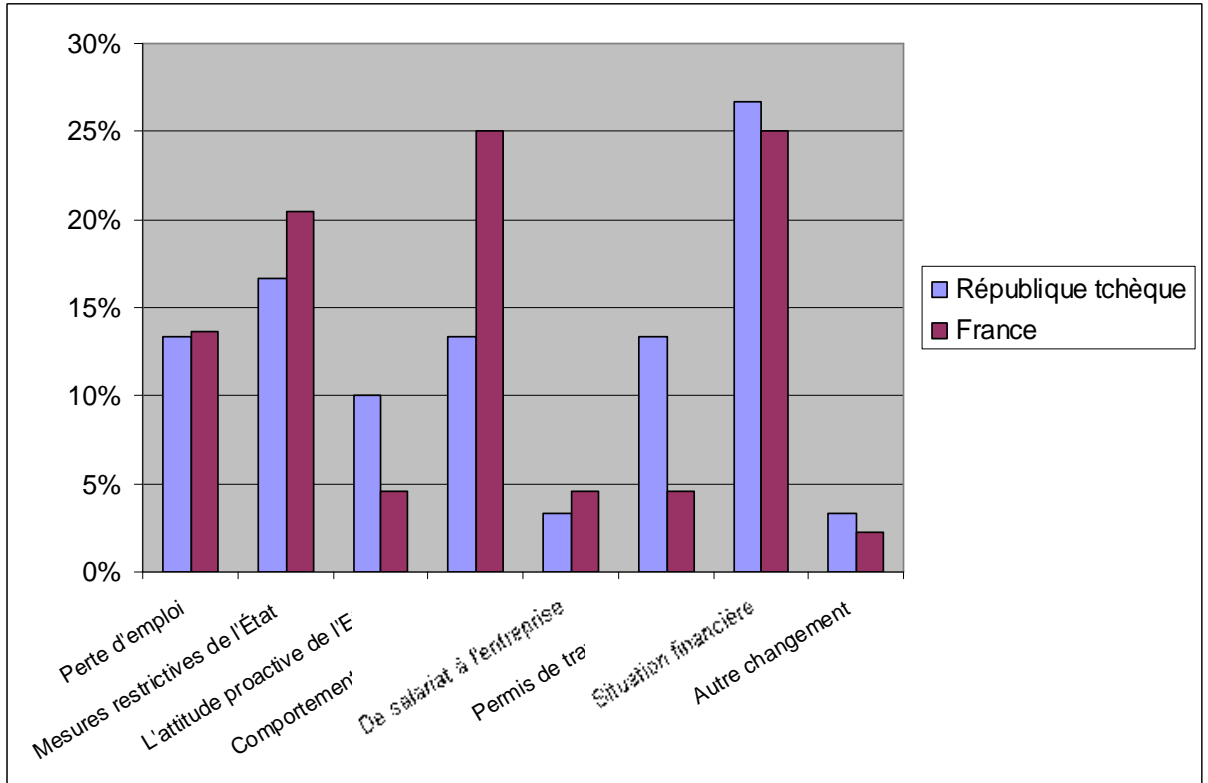
Source: l'auteur, sur la base de questionnaire

En République tchèque, 40,5% des immigrants pensent que la crise économique a apporté les changements dans la politique de l'immigration et dans l'immigration en général contre seulement 31% des immigrants en France. Si nous regardons les réponses des immigrants en République tchèque dans un contexte plus large, nous constatons que presque tous les ressortissants hors l'Union européenne (surtout les immigrants de l'Ukraine, de la Russie et des États-Unis) ont coché la réponse « oui » dans cette question.

Ceux, qui ont répondu affirmativement à la question précédente, ont été demandés d'identifier les changements provoqués par la crise économique. Le problème le plus pressant en République tchèque qui s'est produit avec le début et pendant la crise économique est la situation financière difficile pour les immigrants (27%). En France, cette réponse a été aussi la plus courante ensemble avec la réponse *Changement du comportement de la société majoritaire envers les immigrants (les manifestations d'intolérance, de racisme, de xénophobie)*. Dans les deux pays, le nombre important d'immigrants a également remarqué que l'État a pris des mesures restrictives en matière d'immigration. Comme un « autre change » les immigrants ont mentionné *qu'il est plus difficile d'arriver, vivre et travailler en République tchèque* et qu'il y a également *plus de règles, des lignes directrices et paperasseries*. Les immigrants ont remarqué qu'il y a une *baisse des salaires et des réductions des primes*. Un immigrant de la Pologne a remarqué

que les changements sont positifs et qu'il est plus facile d'arranger le séjour en République tchèque, d'obtenir le permis de séjour permanent et d'acquérir la nationalité tchèque.

Figure 16: Les changements spécifiques provoqués par crise économique



Source: l'auteur, sur la base du questionnaire

Enfin, nous avons demandé si les étrangers avaient pensé pendant la crise économique de retourner dans leur pays d'origine. À cette question 70% des immigrés en France ont répondu « non » contre 63% des immigrés en République tchèque. L'un a remarqué qu'il a envisagé de rentrer dans le pays d'origine, mais la raison n'a pas été la crise économique. Il y a certains qui pensent que la France *n'est pas très frappée par la crise économique pour l'instant*.

Pour conclure, il faut remarquer que des conclusions générales ne peuvent pas être déduites de cette recherche en raison de nombre limité de sondés. En plus, la majorité d'entre eux viennent de l'un des États membres de l'UE. Dans le cas de plus grand nombre de ressortissants de pays tiers, certaines réponses seraient probablement assez différentes.

7 CONCLUSION

L'immigration et la politique d'immigration font partie intégrante de la société en République tchèque ainsi qu'en France. Les deux pays ont beaucoup en commun en matière de politique d'immigration, ce qui découle de leur adhésion à l'Union européenne, par contre, chacun utilise ses propres moyens pour la régulation d'immigration. La France et la République tchèque appliquent des approches différentes aux citoyens de l'Union européenne et des États associés à l'un côté et aux ressortissants de pays tiers à l'autre côté. Dans l'évolution de la politique d'immigration en France comme en République tchèque, des mesures restrictives alternent avec des mesures libérales au cours des dernières années, en fonction de la situation économique et politique dans le pays. La législation sur l'immigration a été formée en République tchèque beaucoup plus tard qu'en France et elle s'est développée principalement lors de son adhésion à l'Union européenne.

Les objectifs principaux de la République tchèque et de la France sont les suivants : promouvoir l'immigration légale, protéger les droits d'étrangers et en même temps lutter contre l'immigration clandestine et l'emploi illégal des étrangers. France met un grand accent sur l'intégration et l'assimilation des étrangers (« *charte des droits et des devoirs* », *le contrat d'accueil et d'intégration*). En ce qui concerne l'entrée, la résidence, l'acquisition de la nationalité et l'emploi des étrangers, des conditions et des règles dans les deux pays sont à quelques différences près très similaires. La République tchèque et la France ont également mis en œuvre divers programmes de la politique d'immigration destinés aux travailleurs de pays tiers hautement qualifiés (la carte bleue, la carte « compétences et talents », la sélection de travailleurs étrangers qualifiés), aux travailleurs qualifiés ou non-qualifiés (la carte verte en République tchèque) et aux ressortissants de pays tiers qui se trouvent dans une situation économique difficile (le programme de retour volontaire). Dans de nombreux cas, ces programmes ne sont pas trop exploités. Il peut y avoir plusieurs raisons : les programmes sont souvent réservés seulement à certains groupes d'immigrés ou ils ne résolvent pas les problèmes et les besoins d'immigrés.

La crise économique mondiale n'a pas eu de mêmes impacts sur l'immigration en France et en République tchèque, mais certains changements sont évidents dans les deux pays. Le nombre total d'immigrés en France augmente chaque année, par contre le nombre total d'immigrés ayant le séjour permanent ou le séjour de longue durée en

République tchèque a baissé entre 2008 et 2010. En ce qui concerne les nouveaux d'entrées d'immigrés en République tchèque, il y avait une baisse significative de 2007 à 2010, tandis qu'en France les flux d'immigration ont même augmenté sauf l'année 2009, où le nombre a diminué de 7% par rapport à l'année précédente. Le taux d'emploi des étrangers a baissé en période de crise, par contre, le nombre d'entrepreneurs étrangers a augmenté considérablement dans les deux pays. La France et la République tchèque ont adopté plusieurs mesures pendant la crise économique pour réguler l'immigration par considération du marché du travail, pour lutter contre l'immigration illégale et l'abus du statut de résidence. D'autre part, les deux États ont adopté également des politiques favorables ; en France, les conditions pour les étudiants étrangers qui veulent y travailler ont été modérées, en République tchèque la « période de 60 jours » a été établie pour protéger les immigrés au chômage. Il n'est donc pas possible de déterminer si l'État tchèque prend des mesures plus strictes que l'État français en période de crise. Il convient de noter que la crise économique est toujours en cours et toutes les données ne sont pas encore connues, de cette raison il n'est pas possible d'évaluer son impact en entier et de tous les points de vue.

Selon les résultats du questionnaire, qui était rempli en majorité par les ressortissants de l'Union européenne âgés de moins de 25 à 45 ans qui vivent en France ou en République tchèque, les raisons d'immigration sont surtout économiques (en cas de la République tchèque), les raisons d'études (en France) ou les raisons de regroupement familial (dans les deux). Pour les immigrés en République tchèque le plus grand problème est la barrière de la langue, en France ils ont plus de difficultés de trouver un emploi, beaucoup d'entre eux ont souligné également la bureaucratie très compliquée. En République tchèque, 40,5% des immigrés ont remarqué certains changements concernant l'immigration ou la politique d'immigration en période de crise, en France, ce n'était que 31%. La plupart des immigrés n'ont pas considéré le retour dans leur pays d'origine pendant la crise économique. Dans les deux pays, le plus grand nombre d'immigrés a fait face à la situation financière difficile et selon le questionnaire, les immigrés en France perçoivent le changement négatif dans le comportement de la société majoritaire.

En conclusion, nous constatons que la politique d'immigration en France ainsi qu'en République tchèque est assez fragmentée et des mesures prises changent souvent. Des approches différentes sont appliquées à certains groupes d'immigrés et les États effectuent souvent « l'immigration choisie ». Certaines mesures peuvent sembler

inutilement strictes. Néanmoins, il est clair qu'une certaine régulation de la politique d'immigration est dans l'intérêt de citoyens, de l'État aussi bien que dans l'intérêt des immigrés eux-mêmes.

8 RÉSUMÉ

Cílem této práce, nazvané „Imigrační politika Francie a České republiky“, je porovnat imigraci ve Francii a v České republice a poskytnout celkový pohled na některé klíčové oblasti imigrační politiky se zaměřením na současnou situaci.

Práce se skládá z pěti hlavních částí. První část pojednává o imigraci obecně a vysvětluje některé klíčové pojmy. Další dvě části se věnují imigraci ve Francii a v České republice zkoumané z hlediska struktury imigrantů, legislativního rámce, programů imigrační politiky, pobytu cizinců, možnosti získání občanství, zaměstnávání imigrantů a dopadů globální ekonomické krize na imigraci a imigrační politiku. Čtvrtá část následně shrnuje a porovnává tyto klíčové oblasti, úkolem této kapitoly je poskytnout čtenáři lepší orientaci v problematice a možnost porovnání. Poslední část je založená na dotazníku, který vyplňovali imigranti žijící v České republice a ve Francii. Dotazník slouží jako doplnění celé práce, některé otázky jsou přímo spojené se zkoumanými oblastmi, některé se soustředí na další aspekty imigrace a situaci imigrantů.

Na základě výše popsaných kapitol jsme došli k závěru, že imigrační politiky ve Francii a v České republice mají mnoho společného, což vyplývá mimo jiné i z členství těchto států v Evropské unii. Cílem obou dvou států je zejména podporovat legální imigraci, chránit práva imigrantů a zároveň bojovat proti nelegální imigraci a nelegálnímu zaměstnávání cizinců. Jak ve Francii, tak v České republice se v posledních několika letech střídají restriktivní přístupy k imigraci s přístupy liberálními. Obě země rovněž zavádějí různé programy imigrační politiky určené pro imigranty ze třetích zemí, tyto programy ovšem často nejsou ani zdaleka využity, zejména z toho důvodu, že jsou určené pouze pro určité skupiny imigrantů nebo proto, že neřeší problémy a potřeby imigrantů. Co se týká dopadu globální ekonomické krize na imigraci, je zřetelné, že Česká republika byla zasažena citelněji z hlediska změny počtu cizinců. V obou zemích se snížila míra zaměstnanosti cizinců a byl zaznamenán zvýšený počet cizinců, kteří přešli ze zaměstnaneckého poměru na podnikání. V době krize přijímají oba státy zejména opatření restriktivního charakteru, ale lze nalézt rovněž vstřícné kroky, jako například zavedení ochrany lhůty pro imigranty v České republice, kteří ztratili zaměstnání.

9 BIBLIOGRAPHIE

Monographie

- BARŠOVÁ, Andrea – BARŠA, Pavel. *Přistěhovalectví a liberální stát*. Brno: Masarykova univerzita, 2005. 308 p. ISBN 80-210-3875-6.
- *Cizinci v České republice 2012*. Praha: Český statistický úřad, 2012. 219 p. ISBN 978-80-250-2309-9.
- DRBOHLAV, Dušan et coll. *Migrace a (i)migranti v Česku. Kdo jsme, odkud přicházíme, kam jdeme*. Praha: Slon, 2010. 207 p. ISBN 978-80-7419-039-1.
- ERBA, Salvator. *Une France pluriculturelle :Le débat sur l'intégration et les discriminations*. Paris : Libro, 2007. 90 p. ISBN 978-2-290-00033-5.
- JANDOUREK, Jan. *Sociologický slovník*. Praha: Portál, 2001. 285 p. ISBN 80-7178-535-0
- KALIBOVÁ, Květa - PAVLÍK, Zdeněk. *Mnohojazyčný demografický slovník [český svazek]*. 2^e édition. Praha: Česká demografická společnost, 2005. 182 p. ISBN 80-239-4864-4.
- KUNEŠOVÁ, Hana – CIHELKOVÁ, Eva. *Světová ekonomika: Nové jevy a perspektivy*. Praha: C.H.Beck, 2006. 319 p. ISBN 80-7179-455-4.
- Le Conseil Scientifique d'ATTAC. *Pour une politique ouverte de l'immigration*. Paris : Syllepse, 2009. 117 p. ISBN 978-2-84950-240-2.
- RÁKOCZYOVÁ, Miroslava – TRBOLA, Robert et al. *Institucionální podmínky sociální integrace cizinců v ČR I. Integrovaná politika*. Brno: Barrister & Principal, 2011. 184 p. ISBN 978-80-87474-19-8.
- RÁKOCZYOVÁ, Miroslava – TRBOLA, Robert et al. *Sociální integrace přistěhovalců v České republice*. Praha: Slon, 2009. 309 p. ISBN 978-80-7419-023-0.

- SCHEU, Harald Christian et al. *Migrace a kulturní konflikty*. Praha: Auditorium, 2011. 322 p. ISBN 978-80-87284-07-0.

Sources électroniques

- *Arrêté du 18 janvier 2008 relatif à la délivrance, sans opposition de la situation de l'emploi des autorisations de travail aux étrangers non ressortissants d'un État membre de l'Union européenne, d'un autre État partie à l'Espace économique européen ou de la Confédération suisse*. Journal Officiel de la République. [en ligne]. 20 janvier 2008 [consulté le 7 avril 2013]. Disponible sur: http://www.immigrationprofessionnelle.gouv.fr/sites/default/files/fckupload/arrete_18_janvier_30%281%29.pdf.
- *Autorisation provisoire de séjour*. Service-public.fr, 2012. Mis à jour le 30 août 2012. [en ligne]. [consulté le 7 avril 2013]. Disponible sur: <http://vosdroits.service-public.fr/F17335.xhtml>.
- *Azyl, migrace a integrace*. Terminologický slovník. Ministerstvo vnitra České republiky. [en ligne]. [consulté le 10 mars 2013]. Disponible sur: <http://www.mvcr.cz/clanek/terminologicky-slovník.aspx>.
- *Biometrika*. Ministerstvo vnitra České republiky, 2010. [en ligne]. [consulté le 20 mars 2013]. Disponible sur: <http://www.mvcr.cz/clanek/biometrika.aspx>.
- *Carte bleue européenne pour les étrangers qualifiés : décret d'application paru le 6 septembre 2011*. [en ligne]. Mis à jour en septembre 2012 [consulté le 6 avril 2013]. Disponible sur: <http://www.questionsdetrangers.com/carte-bleue-europeenne-pour-les-etrangers-qualifies-en-france/>.
- *Carte de résident de longue durée-CE*. Service-public.fr, 2012. Mis à jour le 14 décembre 2012. [en ligne]. [consulté le 7 avril 2013]. Disponible sur: <http://vosdroits.service-public.fr/particuliers/F17359.xhtml>.
- *Cartes de séjour « retraité » et « conjoint de retraité »*. Service-public.fr, 2013. Mis à jour le 8 janvier 2013. [en ligne]. [consulté le 7 avril 2013]. Disponible sur: <http://vosdroits.service-public.fr/particuliers/F2710.xhtml>.

- *Cartes de séjour temporaires : règles communes.* Service-public.fr. Mis à jour le 23 avril 2012. [en ligne]. [consulté le 7 avril 2013]. Disponible sur: <http://vosdroits.service-public.fr/particuliers/F15889.xhtml>.
- *Cartes compétences et talents : à quand son retour ? Les raisons du faible succès rencontré par ce titre de séjour.* Migration-conseil. Le 3 avril 2013. [en ligne]. [consulté le 6 avril 2013]. Disponible sur: <http://www.questionsdetrangers.com/carte-competences-et-talents-a-quand-son-retour-les-raisons-du-faible-succes-rencontre-par-ce-titre-de-sejour/>.
- *Chronologie : l'histoire de l'immigration en dates.* Vie publique. Mis à jour le 12 avril 2012. [en ligne]. [consulté le 4 mars 2013]. Disponible sur: <http://www.vie-publique.fr/politiques-publiques/politique-immigration/chronologie-immigration/>.
- *Circulaire du 12 janvier 2012.* Légifrance. [en ligne]. [consulté le 20 mars 2013]. Disponible sur : http://circulaire.legifrance.gouv.fr/pdf/2012/02/cir_34578.pdf.
- *Cizinci: Nabývání státního občanství ČR.* Český statistický úřad. [en ligne]. [consulté le 5 mars 2013]. Disponible sur: http://www.czso.cz/csu/cizinci.nsf/kapitola/ciz_nabyvani_obcanstvi.
- *Cizinci: Počet cizinců.* Český statistický úřad.[en ligne] [consulté le 5 mars 2013]. Disponible sur: http://www.czso.cz/csu/cizinci.nsf/kapitola/ciz_pocet_cizincu.
- *Cizinci: Počet cizinců-popis aktuálního vývoje.* Český statistický úřad. Mis à jour le 4 juin 2012. [en ligne]. [consulté le 2 mars 2013]. Disponible sur: http://www.czso.cz/csu/cizinci.nsf/o/ciz_pocet_cizincu-popis_aktualniho_vyvoje.
- *Cizinci v ČR. Věková struktura cizinců k 31.12.2011.* Český statistický úřad. mis à jour le 31 décembre 2012. [en ligne]. [consulté le 10 mars 2013]. Disponible sur: <http://www.czso.cz/csu/2012edicniplan.nsf/tab/CB0045800C>.
- *Cizinci v ČR 2012. Demografické aspekty života cizinců. 1-7. 10 nejčastějších státních občanství cizinců: cizinci - občané EU a občané třetích zemí v krajích*

- ČR k 31. 12. 2011. Český statistický úřad. [en ligne]. [consulté le 10 mars 2013]. Disponible sur: http://www.czso.cz/csu/2012edicniplan.nsf/kapitola/1414-12-r_2012-0900.
- *Cizinci: Zahraniční a vnitřní migrace*. Český statistický úřad. [en ligne] [consulté le 17 février 2013]. Disponible sur: http://www.czso.cz/csu/cizinci.nsf/kapitola/ciz_migrace.
 - *Code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile*. Office français de protection des réfugiés et apatrides. [en ligne]. 2012. [consulté le 4 mars 2013]. Disponible sur: http://www.ofpra.gouv.fr/index.html?xml_id=258&dtd_id=14.
 - *Demande de carte de résident permanent*. ». Service-public.fr 2013. Mis à jour le 7 janvier 2013. [en ligne]. [consulté le 7 avril 2013]. Disponible sur: <http://vosdroits.service-public.fr/F11201.xhtml>.
 - *Depuis quand la France est-elle une terre d'immigration ?*. Cité nationale de l'histoire de l'immigration. [en ligne]. [consulté le 9 mars 2013]. Disponible sur: <http://www.histoire-immigration.fr/histoire-de-l-immigration/questions-contemporaines/l-immigration/depuis-quand-la-france-est-elle-une-terre-d-immigration>.
 - *Dlouhodobý pobyt*. Ministerstvo vnitra České republiky, 2010. [en ligne]. [consulté le 2 mars 2013]. Disponible sur: <http://www.mvcr.cz/clanek/obcane-tretich-zemi-dlouhodoby-pobyt.aspx>.
 - DRBOHLAV, Dušan – UHEREK, Zdeněk. *Reflexe migračních teorií*. [en ligne]. Disponible sur: <http://web.natur.cuni.cz/ksgrrsek/illegal/clanky/Uherek-Teorie.pdf>.
 - *Ensemble des acquisitions de la nationalité française selon la nationalité*. Ministère de l'Intérieur. Le 28 mars 2013 [consulté le 7 avril 2013]. Disponible sur : <http://www.immigration.interieur.gouv.fr/Info-ressources/Documentation/Tableaux-statistiques/L-acces-a-la-nationalite-francaise>.

- *Étrangers en France- carte de résident de 10 ans*. Service-public.fr, 2012. Mis à jour le 18 décembre 2012. [en ligne]. [consulté le 7 avril 2013]. Disponible sur: <http://vosdroits.service-public.fr/particuliers/F2208.xhtml>.
- *Étrangers en France : carte de séjour « compétences et talents »*. Ministère de l'Intérieur. [en ligne]. Le 7 janvier 2012 [consulté le 2 avril 2013]. Disponible sur: <http://www.interieur.gouv.fr/A-votre-service/Mes-demarches/Etranger-Europe/Etrangers-en-France/Titres-de-sejour-des-etrangers-en-France/Autres-cartes-de-sejour/Etrangers-en-France-carte-de-sejour-competences-et-talents>.
- *Étrangers en France : visas de court séjour et de transit Schengen*. Service-public.fr. [en ligne]. Le 5 avril 2011 [consulté le 7 avril 2013]. Disponible sur: <http://vosdroits.service-public.fr/particuliers/F16146.xhtml#N10118>.
- *Étrangers salariés en France : obligation de détenir une autorisation de travail*. Service-public.fr. Mis à jour le 21 décembre 2011. [en ligne]. [consulté le 7 avril 2013]. Disponible sur: <http://vosdroits.service-public.fr/particuliers/F2728.xhtml>.
- *Francie. Národnostní složení*. Ministerstvo zahraničních věcí České republiky. [en ligne]. [consulté le 16 mars 2013]. Disponible sur: http://www.mzv.cz/jnp/cz/encyklopedie_statu/evropa/francie/.
- *Historique du droit de la nationalité française*. Ministère de l'Intérieur. Le 12 mars 2013 [consulté le 7 avril 2013]. Disponible sur: <http://www.immigration.interieur.gouv.fr/Integration/L-acces-a-la-nationalite-francaise/Historique-du-droit-de-la-nationalite-francaise>.
- HORÁKOVÁ, Milada. *Mezinárodní pracovní migrace v České republice v době pokračující hospodářské recese v roce 2010*. Praha: VÚPSV, 2011. [en ligne] [consulté le 15 février 2013]. Disponible sur: http://praha.vupsv.cz/Fulltext/vz_338.pdf.
- HORÁKOVÁ, Milada. *Vývoj pracovních migrací v České republice v období hospodářské recese*. Praha: VÚPSV, 2010. [en ligne] [consulté le 15 février 2013]. Disponible sur: http://www.cizinci.cz/files/clanky/711/Vyvoj_pracovnich_migrac.pdf.

- *Imigrace*. [en ligne]. [consulté le 12 mars 2013]. Disponible sur: <http://www.imigrace.cz/rozdeleni-imigrantu>.
- *Immigration, intégration et asile en France*. Le ministère de l'Intérieur. [en ligne]. [consulté le 4 mars 2013]. Disponible sur: <http://www.immigration.interieur.gouv.fr/Le-Secretariat-general/Presentation>.
- *Immigrés et descendants d'immigrés en France, édition 2012. Population immigrée. Âge et vieillissement*. INSEE. [en ligne]. [consulté le 4 mars 2013]. Disponible sur: http://www.insee.fr/fr/ffc/docs_ffc/ref/IMMFRA12_g_Flot1_pop.pdf.
- *Immigrés selon le pays de naissance. Étranger-Immigrés*. Institut national de la statistique et des études économiques. [en ligne]. [consulté le 22 février 2013]. Disponible sur: http://www.insee.fr/fr/themes/document.asp?ref_id=T12F037#PourEnSavoirPlus.
- *Krátkodobý pobyt*. Cizinci. Poradna pro občanství, občanská a lidská práva. [en ligne]. [consulté le 2 mars 2013]. Disponible sur: <http://cizinci.poradna-prava.cz/cizinci-3ti-zemi/kratkodoby-pobyt.html>.
- *La loi n° 98-170 du 16 mars 1998 relative à la nationalité. Article 2-9*. Legifrance. [en ligne]. [consulté le 4 mars 2013]. Disponible sur: <http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000000754536&dateTexte=&categorieLien=id>.
- *La nationalité française*. France diplomatie. Mis à jour le 11 février 2013. [en ligne]. [consulté le 8 avril 2013]. Disponible sur: <http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/vivre-a-l-etranger/vivre-a-l-etranger-vos-droits-et/le-consulat-a-votre-service/nationalite-francaise/>.
- *Le CAI : le contrat d'accueil et d'intégration. Un engagement réciproque entre le Migrant et la République*. L'Office Français de l'Immigration et de l'Intégration. [en ligne]. [consulté le 7 avril 2013]. Disponible sur: http://www.ofii.fr/accueil_8/le_cai_le_contrat_d_accueil_et_d_integration._un_engagement_reciproque_entre_le_migrant_et_la_republique._984.html.

- *Le contrat d'accueil et d'intégration*. Ministère de l'Intérieur. [en ligne]. Le 28 août 2012 [consulté le 7 avril 2013]. Disponible sur: <http://www.immigration.interieur.gouv.fr/Integration/L-accueil-des-primos-arrivants/Le-contrat-d-accueil-et-d-integration>.
- *Le droit de séjour des citoyens de l'Union européenne et des membres de leur famille*. Ministère de l'Intérieur. Le 13 septembre 2012. [en ligne]. [consulté le 7 avril 2013]. Disponible sur: <http://www.immigration.interieur.gouv.fr/Immigration/Le-droit-au-sejour-des-ressortissants-europeens/Le-droit-de-sejour-des-citoyens-de-l-Union-europeenne-et-des-membres-de-leur-famille>.
- *L'embauche d'un étranger*. Ministère du Travail, de l'Emploi, de la Formation Professionnelle et du Dialogue Social. Mis à jour le 22 janvier 2013. [en ligne]. [consulté le 7 avril 2013]. Disponible sur : <http://travail-emploi.gouv.fr/informations-pratiques,89/fiches-pratiques,91/embauche,108/l-embauche-d-un-etranger,660.html>.
- *Les dispositions concernant les règles d'entrée et de séjours étrangers*. Sénat. [en ligne]. [consulté le 7 avril 2013]. Disponible sur: <http://www.senat.fr/rap/a04-033/a04-0332.html>.
- *Les résultats de la politique migratoire en 2011*. Ministère de l'Intérieur, 2012. *Loi sur l'immigration : synthèse des mesures adoptées définitivement*. Migration Conseil. [en ligne]. 13 janvier 2012 [consulté le 2 avril 2013]. Disponible sur: <http://www.interieur.gouv.fr/Archives/Archives-des-actualites/2012/Resultats-de-la-politique-migratoire-2011>.
- *Le contrat d'accueil et d'intégration*. Ministère de l'Intérieur. [en ligne]. Le 28 août 2012 [consulté le 7 avril 2013]. Disponible sur: <http://www.immigration.interieur.gouv.fr/Integration/L-accueil-des-primos-arrivants/Le-contrat-d-accueil-et-d-integration>.
- *Le Visa long séjour valant titre de séjour*. L'Office de l'Immigration et de l'Intégration. [en ligne]. [consulté le 7 avril 2013]. Disponible sur: http://www.ofii.fr/venir_en_france_obtenir_son_titre_de_sejour_vls_ts_193/le_visa_long_sejour_valant_titre_de_sejour_vls_ts_915.html.

- *Liste des 30 métiers ouverts aux étrangers.* Migration Conseil. Mis à jour le 15 janvier 2013. [en ligne]. [consulté le 7 avril 2013]. Disponible sur: <http://migration-conseil.fr/liste-des-30-metiers-ouverts-aux-etrangers>.
- *Loi du 24 juillet 2006 relative à l'immigration et à l'intégration.* Vie publique. [en ligne]. [consulté le 6 mars 2013]. Disponible sur: <http://www.vie-publique.fr/actualite/panorama/texte-vote/loi-du-24-juillet-2006-relative-immigration-integration.html>.
- *Loi du 26 novembre 2003 relative à la maîtrise de l'immigration, au séjour des étrangers e France.* Vie publique. [en ligne]. [consulté le 4 mars 2013]. Disponible sur: <http://www.vie-publique.fr/actualite/panorama/texte-vote/loi-du-26-novembre-2003-relative-maitrise-immigration-au-sejour-etrangers-france-nationalite.html>.
- *Loi sur l'immigration : 5/ La restriction de séjour pour les ressortissants Européens.* [en ligne]. [consulté le 29 mars 2013]. Disponible sur: <http://www.questionsdetrangers.com/projet-de-loi-sur-limmigration-5-la-restriction-de-sejour-pour-les-ressortissants-europeens/>.
- *Loi sur l'immigration : synthèse des mesures adoptées définitivement.* Migration Conseil. [en ligne]. [consulté le 29 mars 2013]. Disponible sur: <http://www.questionsdetrangers.com/adoption-loi-sur-l-immigration-mesures-adoptees/>.
- MACHOTKOVÁ, Šárka. *Vstup ČR do Schengenu.* Euroskop. [en ligne]. [consulté le 10 mars 2013]. Disponible sur: <https://www.euroskop.cz/8750/sekce/priprava-cr-na-vstup-do-schengenu/>.
- MACHOTKOVÁ, Šárka. *Vstup ČR do Schengenu.* Euroskop. [en ligne]. [consulté le 10 mars 2013]. Disponible sur: <https://www.euroskop.cz/302/sekce/oblasti-schengenske-spoluprace/>.
- MALÍKOVÁ, Jana. *Projekt dobrovolných návratů úspěšně ukončen.* Portál Ministerstva vnitra České republiky. [en ligne]. [consulté le 2 mars 2013]. Disponible sur: <http://www.mvcr.cz/clanek/projekt-dobrovolnych-navratu-uspesne-ukoncen.aspx>.

- *Métiers en tension*. Pour la promotion de l'immigration professionnelle. [en ligne]. [consulté le 7 avril 2013]. Disponible sur: <http://www.immigration-professionnelle.gouv.fr/proc%C3%A9dures/m%C3%A9tiers-en-tension>.
- *Migrační a azylová politika České republiky*. Portál Ministerstva vnitra České republiky. Mis à jour le 1^{er} septembre 2011.[en ligne]. [consulté le 10 mars 2013]. Disponible sur: <http://www.mvcr.cz/clanek/migracni-a-azylova-politika-ceske-republiky-470144.aspx>.
- *Migration and Immigrants Two Years after the financial Collapse: Where do we stand?* Migration Policy institute. [en ligne]. [consulté le 8 avril 2013]. Disponible sur: <http://www.migrationpolicy.org/pubs/mpi-bbcreport-2010.pdf>.
- *Modré karty pro cizince v České republice*. Integrovaný portál MPSV, 2011. mis à jour le 4 avril 2013. [en ligne]. [consulté le 25 février 2013]. Disponible sur: http://portal.mpsv.cz/sz/zahr_zam/modka/ciz#coje.
- *Naturalisation :conditions à remplir*. Service-public.fr. Mis à jour le 25 novembre 2012. [en ligne]. [consulté le 7 avril 2013]. Disponible sur: <http://vosdroits.service-public.fr/F2213.xhtml>.
- *Nombre de chômeurs et taux de chômage des immigrés et des non- immigrés selon le sexe et l'âge en 2011.(Série longue depuis 2006)*. Institut national de la statistique et des études économiques. [en ligne]. [consulté le 7 avril 2013]. Disponible sur : http://www.insee.fr/fr/themes/tableau.asp?reg_id=0&ref_id=NATnon03346.
- *Normes minimales pour l'accueil des demandeurs d'asile dans les États membres*. Europa. Synthèses de la législation de l'UE. Mis à jour le 9 novembre 2008. [en ligne]. [consulté le 6 mars 2013]. Disponible sur: http://europa.eu/legislation_summaries/justice_freedom_security/free_movement_of_persons_asylum_immigration/133150_fr.htm.
- OŠMERA, Radim. *Podoba zkoušky z českého jazyka pro účely získání pobytu*. Portál pro kritickou diskusi o migraci v České republice a v zemích střední a východní Evropy. Mis à jour le 20 décembre 2009. [en ligne]. [consulté le 20

mars 2013]. Disponible sur : <http://www.migraceonline.cz/cz/e-knihovna/podoba-zkousky-z-ceskeho-jazyka-pro-ucely-ziskani-trvaleho-pobytu>.

- PERRIN-HAYNES, Jacqueline. *L'activité des immigrants en 2007*. Institut national de la statistique et des études économiques. [en ligne]. [consulté le 7 avril 2013]. Disponible sur : http://www.insee.fr/fr/themes/document.asp?ref_id=ip1212#encadre2.
- *Perspectives des migrations internationales 2010*. OCDE. [en ligne]. [consulté le 8 avril 2013]. Disponible sur: http://www.keepeek.com/Digital-Asset-Management/ocd/social-issues-migration-health/perspectives-des-migrations-internationales-2010_migr_outlook-2010-fr.
- *Perspectives des migrations internationales 2011*. OCDE. [en ligne]. [consulté le 8 avril 2013]. Disponible sur : http://www.keepeek.com/Digital-Asset-Management/ocd/social-issues-migration-health/perspectives-des-migrations-internationales-2011_migr_outlook-2011-fr.
- *Perspectives des migrations internationales 2012*. OCDE. [en ligne]. [consulté le 7 avril 2013]. Disponible sur : http://www.keepeek.com/Digital-Asset-Management/ocd/social-issues-migration-health/perspectives-des-migrations-internationales-2012_migr_outlook-2012-fr.
- PLÍVOVÁ, Viktorie. *Projekt „Výběr kvalifikovaných zahraničních pracovníků končí“*. Tisková informace. [en ligne]. le 13 décembre 2010 [consulté le 10 mars 2013]. Disponible sur: <http://www.mpsv.cz/files/clanky/9997/13122010.pdf>.
- *Population en emploi et taux d'emploi des immigrants et des non-immigrants selon le sexe et l'âge en 2011*. INSEE. [en ligne]. [consulté le 7 avril 2013]. Disponible sur : http://www.insee.fr/fr/themes/tableau.asp?reg_id=0&ref_id=NATnon03175.
- *Projekt dobrovolných návratů*. Portál Ministerstva vnitra České republiky, 2009. [en ligne]. [consulté le 2 mars 2013]. Disponible sur: <http://www.mvcr.cz/clanek/migrace-novy-clanek-890951.aspx?q=Y2hudW09MTA%3d>.

- *Projet de loi autorisant l'approbation de l'accord relatif à la gestion concertée des flux migratoires entre le gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République Sénégal et de son avenant. C. La migration professionnelle.* Sénat. [en ligne]. [consulté le 6 avril 2013]. Disponible sur: <http://www.senat.fr/rap/108-129/108-1295.html#toc71>.
- *Projet de loi de finances pour 2009 : Immigration, asile et intégration.* Sénat. [en ligne]. [consulté le 8 avril 2013]. Disponible sur: <http://www.senat.fr/rap/108-099-315/108-099-3159.html>.
- *Projet de loi des finances pour 2011 : Sécurité –Immigration, asile et intégration.* Sénat. [en ligne]. [consulté le 8 avril 2013]. Disponible sur: <http://www.senat.fr/rap/a10-116-110/a10-116-11019.html>.
- *Přechodný pobyt občana EU.* Cizinci. Poradna pro občanství, občanská a lidská práva. [en ligne]. [consulté le 2 mars 2013]. Disponible sur: <http://cizinci.poradna-prava.cz/obcane-eu/pobyt-uzemi-cr.html>.
- *Příjezd do ČR, povinnosti a délka pobytu.* Ministerstvo vnitra České republiky, 2010. [en ligne]. [consulté le 2 mars 2013]. Disponible sur: <http://www.mvcr.cz/clanek/obcane-tretich-zemi-dlouhodoby-pobyt.aspx>.
- *Rapport sur la mise en application de la loi transmis au Parlement par le Gouvernement le 27 décembre 2011.* Legifrance. [en ligne]. [consulté le 29 mars 2013]. Disponible sur: <http://www.legifrance.gouv.fr/affichLoiPubliee.do?type=general&idDocument=JORFDOLE000022046581>.
- *Répartition des immigrés par pays de naissance.* Institut national de la statistique et des études économiques. [en ligne]. [consulté le 25 mars 2013]. Disponible sur: http://www.insee.fr/fr/themes/tableau.asp?reg_id=0&ref_id=immigrespaysnais.
- *Souhrnná informace za rok 2011 o aktivitách realizovaných příslušnými resorty v oblasti potírání nelegálního zaměstnávání cizinců.* Portál MPSV. [en ligne]. [consulté le 25 mars 2013]. Disponible sur: http://www.mpsv.cz/files/clanky/13355/potirani_cerne_prace_2011.pdf.

- *Transatlantic Trends : Immigration*. The German Marshall Fund of the United States. . [en ligne]. [consulté le 20 mars 2013]. Disponible sur: http://trends.gmfus.org/files/2011/12/TTImmigration_final_web1.pdf.
- *Udělení státního občanství České republiky*. Portál Ministerstva vnitra České republiky, 2011. [en ligne]. [consulté le 5 mars 2013]. Disponible sur: <http://www.mvcr.cz/clanek/udeleni-statniho-obcanstvi-ceske-republiky.aspx>.
- *Visa de long séjour pour la France*. . [en ligne]. Mis à jour le 8 avril 2011 [consulté le 7 avril 2013]. Disponible sur: <http://vosdroits.service-public.fr/particuliers/F16162.xhtml#N100ED>.
- *Vízum k pobytu nad 90 dnů (dlouhodobé)*. Ministerstvo vnitra České republiky, 2010. [en ligne]. [consulté le 2 mars 2013]. Disponible sur: <http://www.mvcr.cz/clanek/vizum-k-pobytu-nad-90-dnu-dlouhodobem.aspx?q=Y2hudW09MQ%3d%3d>.
- Vláda České republiky. *Usnesení vlády České republiky ze dne 13.ledna 2003 č.55. Zásady politiky vlády v oblasti migrace cizinců*. [en ligne]. [consulté le 10 mars 2013]. Disponible sur: http://kormoran.vlada.cz/usneseni/usneseni_webtest.nsf/0/D376DFB23057E7E6C12571B60070FBF3.
- *Zákon č. 435/2004 Sb. o zaměstnanosti ze dne 24. července 2004*. Sbírka zákonů. Poslanecká sněmovna Parlamentu České republiky. [en ligne]. [consulté le 4 mars 2013]. Disponible sur: <http://www.psp.cz/sqw/sbirka.sqw?O=4&T=527.§85-102>.
- *Zákon č. 379/2007 Sb., kterým se mění zákon č.326/1999 o pobytu cizinců na území České republiky a o změně některých zákonů ve znění pozdějších předpisů, zákon č. 325/1999 o Policii České republiky ve znění pozdějších předpisů. § 87h*. [en ligne]. [consulté le 23 février 2013]. Disponible sur: http://www.pravnipredpisy.cz/predpisy/ZAKONY/2007/379007/Sb_379007_----_.php.

- *Zelené karty pro cizince v České republice.* Integrovaný portál MPSV. Mis à jour 20 février 2013. [en ligne]. [consulté le 25 février 2013]. Disponible sur: http://portal.mpsv.cz/sz/zahr_zam/zelka/ciz#coje.
- *Zelené karty-projekt České republiky na podporu legální migrace.* Portál Ministerstva vnitra České republiky. [en ligne]. [consulté le 12 mars 2013]. Disponible sur: <http://www.mvcr.cz/clanek/migrace-novy-clanek-890951.aspx?q=Y2hudW09NA%3d%3d>.
- *Změny v agenturním zaměstnávání.* Portál Asociace poskytovatelů personálních služeb. [en ligne]. [consulté le 25 mars 2013]. Disponible sur: <http://www.apps.cz/legislativa-APPS.html>.
- *Změny v oblasti vstupu a pobytu cizinců na území ČR od roku 2011.* Ministerstvo vnitra České republiky, 2011. mis à jour le 6 janvier 2011. [en ligne]. [consulté le 10 mars 2013]. Disponible sur: <http://www.mvcr.cz/clanek/zmeny-v-oblasti-vstupu-a-pobytu-cizincu-na-uzemi-cr-od-roku-2011.aspx?q=Y2hudW09Mw%3D%3D>.

10 TABLE DES ABRÉVIATIONS

CAI – contrat d'accueil et d'intégration

ČSÚ – Český statistický úřad (traduction: l'Institut tchèque de la statistique)

EEE – Espace économique européen²¹⁴

INSEE – Institut national de la statistique et des études économiques

OCDE – Organisation de coopération et de développement économiques

OFII – Office Français de l'Immigration et de l'Intégration

ONI – Office national de l'immigration

Rec. - Recueil

RFTS – République fédérale tchèque et slovaque (traduction: Česká a slovenská federativní republika)

SMIC – salaire minimum interprofessionnel de croissance

UE – Union européenne²¹⁵

VÚPSV – Výzkumný ústav práce a sociálních věcí (traduction: l'Institut de recherche du travail et des affaires sociales)

²¹⁴ Les vingt-sept États membres de l'Union européenne + l'Islande, le Liechtenstein, la Norvège.

²¹⁵ Les 27 États membres : l'Allemagne, l'Autriche, la Belgique, la Bulgarie, Chypre, la Danemark, l'Espagne, l'Estonie, la Finlande, la France, la Grèce, la Hongrie, l'Irlande, l'Italie, la Lettonie, la Lituanie, le Luxembourg, Malte, les Pays-Bas, la Pologne, le Portugal, la République tchèque, la Roumanie, le Royaume-Uni, la Slovaquie, la Slovénie, la Suède.

11 TABLE DES FIGURES

Figure 1: Les 10 nationalités les plus fréquentes des étrangers en République tchèque au 31 décembre 2011	16
Figure 2: La répartition des étrangers en République tchèque par âge au 31 décembre 2011	17
Figure 3: La nationalité tchèque acquise au cours des années 2001-2011	31
Figure 4: L'évolution du nombre d'étrangers ayant le séjour permanent ou le séjour de longue durée (de plus de 90 jours) en République tchèque : 1993-2011	32
Figure 5: La migration internationale des étrangers en République tchèque entre 2001-2010	36
Figure 6: L'acquisition de la nationalité française dans les années 2004-2011	59
Figure 7: La comparaison du taux de chômage des immigrés et des natifs entre 2007 et 2011	64
Figure 8: La comparaison d'entrées de nouveaux immigrés en France et en République tchèque entre 2007-2010.....	74
Figure 9: La répartition des immigrés par âge	78
Figure 10: La répartition des immigrés selon le sexe	78
Figure 11: Le pays d'origine	79
Figure 12: La durée du séjour en France et en République tchèque	80
Figure 13: Les raisons d'immigration.....	82
Figure 14: Les difficultés des immigrés.....	83
Figure 15: Les changements causés par la crise économique : l'accord ou le désaccord	84
Figure 16: Les changements spécifiques provoqués par crise économique.....	85

12 TABLE DES TABLEAUX

Tableau 1: L'évolution de la structure de l'emploi des étrangers en 2006-2011.....	38
Tableau 2: La répartition des immigrés selon l'âge et le pays d'origine	45

13 ANNOTATION

Jméno příjmení : Bc. Michaela Mádlová

Název fakulty: Filozofická fakulta

Název katedry: Katedra romanistiky

Vedoucí diplomové práce: Doc. Mgr. Jaromír Kadlec, Dr.

Název práce: La politique d'immigration en France et en République tchèque

Název práce v anglickém jazyce: Immigration policy of France and the Czech republic

Anotace práce: Diplomová práce pojednává o imigrační politice ve Francii a v České republice, cílem je porovnat klíčové oblasti imigrace těchto států se zaměřením na současnou situaci a odhalit dopady globální ekonomické krize na imigraci. Práce je složena z pěti hlavních částí, které zkoumají a porovnávají strukturu imigrantů, legislativu, programy imigrační politiky, možnosti pobytu imigrantů, získávání občanství, zaměstnávání imigrantů a dopady ekonomické krize na imigraci ve Francii a v České republice. Poslední část je založená na dotazníku, určeném imigrantů žijícím v České republice a ve Francii, výsledky dotazníku slouží jako doplnění celé práce.

Klíčová slova: legální imigrace, nelegální imigrace, imigrační politika, imigrant, cizinec, legislativa, globální ekonomická krize, Evropská unie, Francie, Česká republika, třetí země

Anotace v anglickém jazyce: The thesis deals with immigration policy in France and in the Czech Republic, the aim is to compare the key areas of immigration in these countries focused on the current situation and reveal the impact of global economic crisis on immigration. This thesis is composed of five main parts, which examine and compare the structure of immigrants, legislation, programs of immigration policy, the

residence of immigrants, the acquiring citizenship, the employment of immigrants and the impact of economic crisis on immigration in France and in the Czech republic. The last part is based on a questionnaire intended for immigrants living in the Czech Republic and in France, the results of questionnaire are used as a complement of this work.

Klíčová slova v anglickém jazyce: legal immigration, illegal immigration, immigration policy, immigrant, foreigner, legislation, global economic crisis, European Union, France, Czech republic, third country

Počet stran: 115 stran (107 stran práce + 8 stran příloh)

Počet znaků: 120 567 znaků

14 ANNEXES

Tableau A1: L'emploi des immigrés en République tchèque (les résultats du questionnaire)

Agent administratif	Ingénieur d'affaires
Professeur d'art	Chef de projet
Banquier	Traducteur/Directeur
Biologiste	Recruteur
Conseiller service à la clientèle (3)	Vendeur (2)
Éditeur	Secrétaire
Ingénieur	Travailleur indépendant
Enseignant d'anglais	Enseignant (4)
Secteur financier	Étudiant
Entraîneuse (auto-entrepreneur)	Manager de prestations de Service
Historien et enseignant	Travailleur social
Ingénieur en technologies de l'information (2)	Ingénieur logiciel
Spécialiste de la technologie de l'information (6)	Webmaster (administrateur de site)
Manageur	Rédacteur technique
Enseignant dans une école maternelle	Chercheuse
Lectrice de langues étrangères	Programmeur
Ingénieur forestier	Infirmière
Marketing	Ingénieur réseau
Musicien	

Tableau A2 :L’emploi des immigrés en France (les résultats du questionnaire)

Approvisionnement	Enseignant-chercheur
Architecte (2)	Enseignant d’anglais
Assistante (Propriété intellectuelle)	Entrepreneur
Assistante administrative (2)	Équipier polyvalent
Assistante commerciale	Hôtesse d’accueil
Assistante de direction (2)	Chargé de relations publiques
Assistante export	Chargé de trafic
Assistante technique/Traductrice	Chercheuse scientifique (astronome)
Assistante d’achat	Chimiste
Au pair	Ingénieur biomédical
Auditeur interne	Manager
Bibliothécaire	Mécanicien (2)
Biojardinier, traductrice, illustratrice (auto-entrepreneur)	Média professionnel
Cadre	Mère au foyer
Comptable	Pharmacienne (2)
Conseiller technique et scientifique	Professeur du piano
Consultante (2)	Champ scientifique
Consultante de marketing (auto-entrepreneur)	Professeur du secondaire
Couturier	Professeur d’art, artiste visuel, écrivain
Développeur informatique	Spécialiste de l’assistance technique
Doctorant (2)	Traductrice
Chauffeur	Étudiant/e (24)
Éducatrice sportive	Enseignant (3)

A3 : Le questionnaire pour les immigrés en France

1) Votre groupe d'âge/ Your age group

- Moins de 25 ans/ Under 25 years
- 26 à 35 ans/ 26 to 35 years
- 36 à 45 ans/ 36 to 45 years
- 46 à 55 ans/ 46 to 55 years
- 56 ans ou plus/ 65 years and more

2) Sexe/ Sex

- Homme/ Male
- Femme/ Female

3) Pays d'origine/ Country of origin

4) Votre profession/ Your profession

5) Depuis combien de temps vivez-vous en France?/ How long do you live in France?

- moins de 5 ans/ less than 5 years
- 5 à 10 ans/ 5 to 10 years
- 10 à 15 ans/10 to 15 years
- 15-20 ans/ 15 to 20 years
- plus de 20 ans/more than 20 years

6) Quelle était la raison de votre immigration en France?/ What were your reasons for immigration to France?

- Raisons économiques (possibilité d`emploi)/ Economic reasons (job opportunity)
 - Raisons politiques/ Political reasons
 - Parents, mari/épouse vivant en France/ Relatives, husband/wife living in the Czech republic
 - Études/ Studies
 - Autre raison - précisez/Other reason - specify
- 7) Avez-vous rencontré des difficultés lorsque vous êtes arrivé en France?/ Have you faced any difficulties after coming to France?
- Difficultés de trouver un logement/ Problems to find housing
 - Difficultés de trouver un emploi/ Problems to get a job
 - Barrière de la langue/ Language barrier
 - Problèmes liés aux différences culturelles/ Problems related to cultural differences
 - Discrimination, désavantage/ Discrimination, disadvantage
 - Autre problème - précisez/ Other difficulty – specify
 - Je n`avais pas de difficultés/ I had no difficulties
- 8) Avez-vous remarqué des changements dans la politique d`immigration ou dans l`immigration en général causés par la crise économique mondiale, dont les origines remontent à 2007?/ Have you noticed any changes in immigration policy or immigration in general caused by the global economic crisis, whose origins date back to 2007?
- Oui/Yes
 - Non/No
- 9) Quels changements concernant la politique d`immigration avez-vous remarqués depuis le début et pendant la crise économique mondiale et quelles conséquences cette crise a eu pour vous personnellement?/ What changes in immigration policy have you noticed with the beginning and during the global economic crisis and what consequences it had for you personally?
- Perte d`emploi/ Loss of employment
 - Mesures restrictives de l`État en matière de politique d`immigration/ Restrictive State measures on immigration policy
 - L`attitude proactive de l`Etat à la politique d`immigration/Proactive attitude of the State to immigration policy
 - Changement du comportement de la société majoritaire envers les immigrés (les manifestations d`intolérance, de racisme, de xénophobie)/ Changing of behaviour of majority society to immigrants (manifestation of intolerance, racism, xenophobia)
 - Transition de salariat à l`entreprise en vertu d`une licence de commerce/ Transition from employment to entrepreneurship under the trade license

- Problèmes dobtener un permis de travail, visa/ Problems to obtain a work permit, visa
- La situation financière difficile/ The difficult financial situation
- Autre change - précisez/Other change-specify

10) Avez-vous envisagé le retour à votre pays d'origine ou l'immigration à un autre pays pendant la crise économique mondiale?/ Did you consider the return to your country of origin or immigration to another country during the global economic crisis?

- Oui/Yes
- Non/No

A4: Le questionnaire pour les immigrants en République tchèque

1) Váš věk/ Your age group

- Méně než 25 let/ Under 25 years
- 26-35 let/ 26 to 35 years
- 36-45 let/ 36 to 45 years
- 46-55 let/ 46 to 55 years
- 56 let a více/ 65 years and more

2) Pohlaví/ Sex

- Muž/ Male
- Žena/ Female

3) Země původu/ Country of origin

4) Vaše povolání/ Your profession

5) Jak dlouho žijete v České republice?/ How long do you live in France?

- méně než 5 let/ less than 5 years
- 5-10 let/ 5 to 10 years
- 10-15 let/10 to 15 years
- 15-20 let/ 15 to 20 years
- více než 20 let/more than 20 years

6) Jaké byly důvody Vaší imigrace do České republiky?/ What were your reasons for immigration to France?

- Ekonomické důvody (pracovní příležitost) / Economic reasons (job opportunity)
- Politické důvody / Political reasons
- Příbuzní, manžel/manželka žijící v ČR / Relatives, husband/wife living in the Czech republic
- Studium / Studies
- Jiný důvod - specifikujte / Other reason - specify

7) Potýkal/a jste se po příchodu do České republiky s nějakými problémy?/?/ Have you faced any difficulties after coming to France?

- Problémy sehnat bydlení/ Problems to find housing
- Problémy najít zaměstnání / Problems to get a job
- Jazyková bariéra / Language barrier
- Problémy spojené s kulturní odlišností/ Problems related to cultural differences
- Diskriminace, znevýhodnění / Discrimination, disadvantage
- Jiné - specifikujte / Other difficulty - specify
- Žádné problémy jsem neměl/a / I had no difficulties

8) Zaznamenal/a jste nějaké změny v imigrační politice či imigraci obecně vyvolané globální ekonomickou krizí, jejíž počátky sahají do roku 2007 ?/ Have you noticed any changes in immigration policy or immigration in general caused by the global economic crisis, whose origins date back to 2007?

- Ano/Yes
- Ne/No

9) Jaké změny v imigrační politice jste zaznamenal/a s nástupem a během globální ekonomické krize a jaké důsledky měla tato krize na Vás osobně?/ What changes in immigration policy have you noticed with the beginning and during the global economic crisis and what consequences it had for you personally?

- Ztráta zaměstnání / Loss of employment
- Restriktivní opatření státu týkající se imigrační politiky / Restrictive State measures on immigration policy
- Proaktivní přístup státu k imigrační politice / Proactive attitude of the State to immigration policy
- Změna chování majoritní společnosti vůči imigrantům (projevy nesnášenlivosti, rasismu, xenofobie) / Changing of behaviour of majority society to immigrants (manifestation of intolerance, racism, xenophobia)
- Přejít ze zaměstnaneckého poměru na podnikání na základě živnostenského oprávnění / Transition from employment to entrepreneurship under the trade license

- Problémy získat pracovní povolení, vízum / Problems to obtain a work permit, visa
- Obtížná finanční situace / The difficult financial situation
- Jiná změna - specifikujte/ Other change - specify

10) Zvažoval jste během globální ekonomické krize návrat do země původu, případně imigraci do jiné země?/ Did you consider the return to your country of origin or immigration to another country during the global economic crisis?

- Ano/Yes
- Ne/ No